

## Séance Publique du Conseil Municipal en date du 26 MAI 2008

L'an deux mille huit et le vingt six mai à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le vingt mai s'est réuni en salle ARAGO, sous la présidence de M. Jean-Paul ALDUY, Maire-Sénateur des P.O. assisté de M. PUJOL, Mme TJOYAS, M. VILLARD, Mme BEAUFILS, M. PARRAT, Mme SANCHEZ-SCHMID, M. GRESEQUE, Mme ENRIQUE, M. HALIMI, Mme PUIGGALI, M. ZIDANI, Mme CONS, M. FONS, Mme MAS, M. CARBONELL, Mme DA LAGE, M. GARCIA, Mme VIGUE, M. AMOUROUX, Adjoints ;

**ETAIENT PRESENTS** : Mme JESUS-PRET, MM. SALA, SOLES, Mmes FABRE, PAGES, MM. GRABOLOSE, HENRIC, IAOUADAN, Mme STERN, M. BLANC, Mme BARRE , M. PORTARIES, Mme DAHINE, Melle BRUNET, M. FAGEDA, Mmes GASPON, RUIZ, MINGO, AMIEL-DONAT, MM. VERA, CODOGNES, FRANQUESA, VILANOVA, Mmes LANGEVINE, RIPOULL, COSTA-FESENBECK, M. ALIOT, Conseillers Municipaux ;

**ETAIENT ABSENTS** : MM. ROSTAND, ESTEVE, Conseillers Municipaux

### **PROCURATIONS**

Mme SALIES donne procuration à Mme VIGUE  
M. AKKARI donne procuration à M. ALDUY  
M. ROURE donne procuration à Mme BARRE  
Mme CAPDET donne procuration à Mme FABRE  
Mme HERNANDEZ-CERVELLON donne procuration à Mme DAHINE  
Mme MAUDET donne procuration à M. GRABOLOSE

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme DAHINE, Conseillère Municipale

**Modifications de l'état des présents en cours de séance:**

- **MM. ROURE et ROSTAND** sont présents à compter du point 9
- **Mme CAPDET** est présente à compter du point 16
- **Mme SALIES** est présente à compter du point 1

**Etaient également présents:**

M. Philippe MARECHAUX, Chef de Cabinet du Maire

**\* ADMINISTRATION MUNICIPALE:**

- M. Xavier HEMEURY, Directeur Général des Services
- Mme Jacqueline CARRERE, Directeur Général Adjoint des Services,  
Responsable du Département Animation Urbaine et Cohésion Sociale
  - M. Gérard SAGUY, Directeur Général Adjoint des Services,  
Responsable du Département Ressources
- M. Jean-Michel COLOMER, Directeur Général des Services Techniques
  - M. Patrick FILLION, Directeur Général Adjoint des Services  
Responsable du Département de la Police Municipale, Population et Domaine Public,
    - M. Jean-Pierre BROUSSE, Directeur Général Adjoint  
Responsable du Département Finances et Partenariats,
      - Mme Pascale GARCIA, Directeur  
Chef de Cabinet du Directeur Général des Services
      - Mme Sandra COGNET, Directeur  
Direction de la Communication
      - Melle Sylvie FERRES, Rédacteur,  
Responsable du Secrétariat Général
    - M. TASTU Denis, Adjoint Administratif Principal,  
Responsable de la Section Conseil Municipal  
Melle Véronique BAGNOULS, Adjoint Administratif  
Secrétariat Général
    - M. Michel RESPAUT, Technicien Territorial  
Direction Informatique et des Systèmes d'Information

## **M. le Maire**

Je déclare notre séance ouverte.

## **APPEL NOMINATIF DES ÉLUS ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS**

M. le Maire procède à l'appel nominatif des élus et recense les procurations.

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme Fatima DAHINE est désignée comme secrétaire de séance.

Je voudrais d'abord faire une intervention à propos du fait que Mme RIPOULL a souhaité nous filmer elle-même à partir de sa place. Je voudrais dire qu'il y a, dans ce fait, 2 aspects. Le 1<sup>er</sup> c'est le fait de retransmettre le Conseil Municipal sous forme audiovisuelle. Le second, et c'était ce qui m'avait fait intervenir la dernière fois, le fait de voir un élu, une élue de la République plus attentif à filmer qu'à s'intéresser aux débats.

Sur le 1<sup>er</sup> point, je vous signale que la Ville de Perpignan avait été aux avant-postes puisqu'on avait été une des premières villes à filmer, à organiser la retransmission en direct du Conseil Municipal. Nous avons arrêté de le faire d'abord en raison du coût, c'était 6 à 7 000 € la séance, et surtout parce que l'audience était très faible dès lors qu'on était uniquement sur le réseau câblé. A l'époque, je vous signale que l'ADSL haut débit n'existait pas. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui puisque un nombre important de nos foyers est équipé en ADSL haut débit, même si cela représente 3 à 400 € par an. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à la directrice de la Communication de notre ville de bâtir un cahier des charges qui nous permette de consulter des sociétés aptes à organiser, en toute indépendance, l'enregistrement des débats du Conseil Municipal et de faire la rediffusion soit en direct, en "streaming", soit en différé à partir du site Internet de la ville.

Sur le second point, je persiste et signe, je trouve peu conforme à l'idée que je me fais d'un élu de la République. Que je sache, que ce soit au Sénat, au Conseil Général, au Conseil Régional ou à l'Assemblée Nationale, on ne voit pas les élus l'œil rivé sur une caméra plutôt qu'attentif au débat. Cela dit, je suis un légaliste Mme RIPOULL, M. le Préfet m'ayant confirmé la validité des jurisprudences que vous avez signalées, vous pouvez donc rester accroupie sur la tablette pour filmer en continu notre séance. Je vous signale que, quand j'étais jeune, on appelait cela "l'œil de Moscou", j'appellerai cela l'œil du Modem !

## **Mme Clotilde RIPOULL**

Je trouve tout à fait insultant votre façon de dire que je reste "accroupie sur la tablette". La fois précédente, vous vous êtes permis de comparer cela à un état totalitaire, je crois que vous n'avez pas une bonne idée de ce qu'est un état totalitaire, d'autant plus lorsque l'on place 17 caméras supplémentaires aux 77 qui sont déjà dans

notre ville ! Donc je pense qu'il me paraît plus souhaitable de filmer le Conseil Municipal qui est une séance publique plutôt que de mettre des caméras derrière chacun de nos concitoyens !

D'autre part, je suis ravie que vous ayez, grâce à mon action, appris un peu plus en droit. Et je suis aussi ravie de vous permettre de mettre à la disposition de nos concitoyens l'ensemble du Conseil Municipal sur le site Internet de la Mairie. C'est une petite avancée vers la transparence. Je suis très heureuse qu'en si peu de temps au Conseil Municipal j'ai pu être à l'origine d'une telle avancée. C'est tout à fait confortant pour le Modem que je représente.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 28 AVRIL 2008**

Je passe à l'approbation du procès verbal. Y a-t-il des remarques ? Il n'y a pas de remarque sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Alors moi j'aimerais m'adresser à Mme AMIEL-DONAT. A la page 15, je lis ce que vous avez dit lors de notre dernière séance : *"nous considérons que vous-même M. le Maire ainsi que toute votre équipe, vous êtes illégitimes"*. Alors je vous demande très solennellement de me dire si vous confirmez ou si vous infirmez vos propos ?

### **Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Je confirme parfaitement mes propos.

### **M. le Maire**

Parfait. Alors je tiens à le dire, à toutes et à tous, que dès lors que je suis considéré comme illégitime, je ne répondrai à aucune des questions de celles et ceux qui me considèrent comme illégitime. Et toute l'équipe "Perpignan-Perpinyà" fera de même.

- Qui est contre ce procès-verbal ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

### **ADOpte**

**10 REFUS DE VOTE : M. FAGEDA – Mmes GASPON – RUIZ – MINGO – AMIEL-DONAT – MM. VERA – CODOGNES – FRANQUESA – Mmes LANGEVINE – RIPOULL**

Je signale que nous avons 2 propositions de motions de M. Enric VILANOVA que nous examinerons, comme on le fait toujours, je l'ai toujours dit à chaque réunion, après la 1<sup>ère</sup> partie, c'est-à-dire après la question sur le 4<sup>ème</sup> pont et sur l'étude pour la mise au point d'un plan de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics de la ville. Donc c'est à partir de là que l'on abordera vos 2 motions, l'une "un drapeau pour le Tibet", l'autre sur l'officialisation du nom de la ville en catalan.

### **M. Louis ALIOT**

Sur la question précédente, est-ce que ça engage Mme DONAT ou le groupe de Mme DONAT qui, juridiquement, n'existe toujours pas ? Comme le notre d'ailleurs. Et je

pose la question de savoir à partir de quel moment le groupe est constitué ou n'est-il pas constitué ?

**M. le Maire**

Dès que vous m'écrivez en disant nous souhaitons faire un groupe et que vous présentez 2 signatures. Vous l'avez fait ? Donc votre groupe est constitué. Excusez-moi je n'avais pas connaissance de votre courrier mais M. Xavier HEMEURY me dit que vous avez déjà écrit avec vos 2 signatures. Donc aucun problème, vous êtes constitués en groupe. On mettra en place les moyens correspondants à l'existence de votre groupe conformément au règlement intérieur de notre assemblée.

#### **DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Art L 2 122.22 du Code Général des Collectivités territoriales.**

**M. le Maire**

Je passe aux informations du Conseil Municipal, y a-t-il, sur l'une ou l'autre de ces 13 informations, une demande d'explication complémentaire ?

M. FRANQUESA ? Alors vous me considérez comme illégitime ou non ? Parce que ce n'est pas compliqué, si je suis considéré comme illégitime, vous pouvez poser votre question, je n'y répondrais pas.

**M. Michel FRANQUESA**

Je dois répondre avant de poser la question ?

**M. le Maire**

Je vous informe. Et oui parce que cela conditionnera mon attitude. Ou je suis illégitime et je ne vous réponds pas, ou je suis légitime et je vous réponds.

**M. Michel FRANQUESA**

Avec les autres personnes qui sont sur la liste sur laquelle nous avons été élus, nous avons intenté un recours par rapport au résultat des élections, ce qui me semble tout à fait logique. Ce qui justifie, à notre sens, le positionnement que l'on a de refus de vote, tant que la justice n'aura pas tranché sur le recours qu'on a fait.

**M. le Maire**

Attendez il y a 2 questions. Non, non, non, ne tournez pas autour de la question. Je vous ai posé une question très précise : est-ce que vous nous considérez, l'équipe "Perpignan-Perpinyà" ici, illégitime ou non ? Que vous refusiez de participer au vote, vous avez le droit de refuser de participer au vote, il n'y a aucun problème. Mais la notion de légitimité ou d'illégitimité, elle est très grave.

**M. Michel FRANQUESA**

Je ne pourrais me prononcer sur la légitimité ou l'illégitimité que quand la justice aura rendu son jugement.

**M. le Maire**

Ça n'a rien à voir. Donc écoutez, on ne va pas tourner autour du pot ! Puisque vous me trouvez illégitime, comme Mme AMIEL-DONAT, je ne répondrai pas à votre question. Vous pouvez toujours la poser.

**M. Michel FRANQUESA**

D'accord. Ce n'était pas une question, c'était juste que j'étais surpris de voir que dans ces informations, c'est juste une demande d'information, pour comprendre comment des décisions ont été prises le 19 mai alors qu'elles concernent des dates qui étaient avant l'élection de cette nouvelle municipalité.

Je prends quelques exemples :

- ☞ la décision n° 1 concerne la tenue d'une réunion le 14 mars,
- ☞ la décision n° 13 concerne des dates du 3 au 7 mars,
- ☞ la 12, du 27 au 28 mai.

Comment se fait-il que l'on ait une décision antérieure alors que ça s'est déjà passé ? Alors cela ne mérite peut-être pas une réponse, mais je suis surpris qu'on ait ce genre d'information.

**M. le Maire**

M. Xavier HEMEURY.

**M. Xavier HEMEURY**

Il s'agit de décisions qui ont été transmises au contrôle de légalité de la Préfecture qui, alors, a émis des réserves sur la qualité du signataire. Il a fallu donc reprendre pour régulariser la décision mais cela ne change rien au fait que les bénéficiaires aient pu utiliser les salles en question.

**M. Michel FRANQUESA**

Bien sûr.

## ORDRE DU JOUR

### PREMIERE PARTIE DE LA SEANCE

#### M. le Maire

Maintenant je passe à l'ordre du jour. Dans cet ordre du jour, il y a 3 délibérations, la 9, la 21 et la 16 qui comportent une élection.

La 16 porte sur la désignation du jury de la délégation de service public animation du patrimoine et là, on est en tout état de cause, obligés de faire un vote à bulletin secret. Par contre sur la 9 et la 21, on n'est pas obligés sauf si, comme jusqu'à présent, le groupe "Pour une Nouvelle Union avec la Gauche" refuse de nous en donner la possibilité. Je suppose que vous maintenez votre attitude ?

Donc nous allons passer à un vote à bulletin secret pour la 9, la 21 et la 16 en début d'ordre du jour parce que je n'ai pas envie de perturber le déroulement de notre séance par le petit numéro auquel nous sommes habitués, malheureusement, depuis déjà 2 mois ½ !

#### M. Louis ALIOT

Pour la 16, Mme FESENBECK souhaiterait se porter candidate.

#### M. le Maire

Très bien. On a le droit d'être candidat et de présenter des listes partielles, on a tout à fait le droit.

#### M. Jordi VERA

C'est aussi inacceptable le traitement que vous venez de nous infliger et de dire qu'on fait un cirque ou qu'on fait du théâtre ! On est des opposants, on a été élus par la population pour s'opposer. Nous considérons que nous avons une position qui est légale, qui est légitime et aussi légitime que la vôtre, donc il n'y a pas à faire des réflexions. On ne se « fout » pas des uns et des autres, M. FRANQUESA l'a dit tout à l'heure, on attendra la décision du Tribunal Administratif et, éventuellement, du Conseil d'Etat, en attendant on a le droit de s'exprimer dans le respect. Parce que, que je sache, on a respecté les hommes qui sont en face, donc vous faites de même M. ALDUY.

#### Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Pour la 16, le groupe propose Martine RUIZ en tant que titulaire et Jordi VERA en tant que suppléant.

#### M. le Maire

M. HEMEURY, vous préparez donc des listes aux noms de Mme Martine RUIZ, titulaire et M. Jordi VERA, suppléant et au nom de Mme COSTA-FESENBECK.

## DOSSIER 9

### EQUIPEMENT URBAIN - REFECTIONS DEFINITIVES DES TRANCHEES SUR LE DOMAINE COMMUNAL - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EN QUALITE DE PRESIDENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHE NEGOCIE

**M. le Maire**

Pendant que vous préparez ces bulletins, nous allons passer au vote du représentant à la **Commission d'appel d'offres du Groupement de Commandes** commun à la Ville de Perpignan, la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée, l'EDF, Véolia et puis un autre, je ne me souviens plus qui, la Ville de Perpignan étant l'organisateur de ce Groupement de commandes, c'est-à-dire elle assume donc la présidence de cette Commission d'Appel d'Offres.

Nous avons 1 place en qualité de Président du Groupement de Commandes Marché Négocié sur réfection définitive des tranchées sur le domaine communal. Je propose Mme SALIES. Y a-t-il d'autres candidats ?

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Cette convention, que je comprends en termes d'économie, me gêne quand même parce que vous avez prévu une durée qui est une durée de 4 ans à compter de l'instant où cette délibération devient efficace juridiquement. Cela veut dire qu'elle va au-delà de la durée du contrat de concession du service de prestation des eaux avec Véolia. Je pense qu'il n'est pas correct de le faire ainsi et qu'il conviendrait que cette convention, dont j'ai pris copie en allant voir le dossier auprès de vos services, soit calée sur la durée de la concession avec Véolia. Sinon on va déborder la durée de la concession ce qui est un peu gênant, simplement.

**M. le Maire**

Cela n'a aucune espèce d'inconvénient et encore moins de raison de nullité. Cela veut simplement dire que Véolia, au bout de 3 ans, n'aura pas d'appel offres à proposer dans le cadre de cette commande.

Maintenant je vous demande de savoir si vous avez une candidate ou un candidat à ce poste ?

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Non. Mais autant préciser peut-être M. le Maire ?

**M. le Maire**

C'est clair. On passe au vote.



**Mme COSTA-FESENBECK**

Nous aimerions connaître les raisons de l'absence de GDF de ce marché ? Pourquoi n'ont-ils pas répondu ?

**M. le Maire**

Vous avez raison. GDF faisait partie du marché et ils n'ont pas reconduit.

**M. Xavier HEMEURY**

La réponse est dans la question, ils n'ont pas répondu.

**Mme COSTA-FESENBECK**

Sans raison ?

**M. Xavier HEMEURY**

Vous savez que EDF, comme GDF, sont soumis actuellement à des réorganisations internes qui ont pu perturber la prise en charge de la question. On a estimé, avec les autres membres du groupement, qu'au-delà d'une certaine limite, on ne pouvait plus attendre puisqu'il y avait certaines interventions à réaliser et donc c'est plutôt par défaut que, sans nouvelles de Gaz de France, ils ne se sont pas associés au groupement.

**Mme COSTA-FESENBECK**

Et que va-t-il se passer lorsqu'ils voudront faire des travaux sur les voiries ?

**M. le Maire**

Il n'y a pas de problème là.

**M. Xavier HEMEURY**

Les contraintes techniques en matière de comblement d'interventions des concessionnaires ne sont pas modifiées. Ce que ce groupement de commandes permet, c'est d'avoir un marché à bons de commande qui permet que ce soit la même entreprise qui fasse l'intervention ultime de remise à neuf. Mais Gaz de France ou tout autre intervenant non membre du groupement est soumis aux mêmes contraintes.

**M. le Maire**

Pour faire simple, les conventions ne sont pas changées. GDF est tenue de réaliser ses tranchées suivant la convention qu'elle a signé avec la Ville de Perpignan. Par contre, le groupement de commandes, c'est pour avoir des prix. On se met tous ensemble pour peser sur le marché et ensuite, chaque membre du groupement de commande passe marché avec la société mais dans le cadre du cahier des charges de l'appel d'offres que nous avons conduit en commun. Voilà la méthode. Donc GDF n'est pas venu, il sera

obligé, lui-même, de procéder à un appel d'offres pour choisir des entreprises alors que, dans ce cas là, il aurait pu bénéficier de conditions particulières liées à la masse de travaux que nous proposons aux entreprises.

Je passe donc au vote. Secrétaire, Virginie BARRE. Président, Pierre PARRAT. On recommence la même méthode. Mme COSTA-FESENBECK ? Ah non, vous êtes candidate. Pas sur celle là ? Donc vous pouvez l'être. On a les listes d'émargement ? On a tout ? Les enveloppes, les bulletins de vote au nom de Mme Eliane SALIES ? Parfait, on y va.

*(Déroulement de l'élection)*

44 votants – 42 exprimés – 2 nuls – **Eliane SALIES : 42.**

## **DOSSIER 21**

### **CULTURE - ACCORD DE COOPERATION 2008 - CONVENTION VILLE DE PERPIGNAN / GENERALITAT DE CATALUNYA POUR LA PROMOTION DE L'UTILISATION SOCIALE DE LA LANGUE CATALANE ET LA DIFFUSION DE LA CULTURE**

#### **M. le Maire**

Maintenant on passe au 2<sup>ème</sup> exercice du même type qui concerne la délibération n° 21, c'est-à-dire la désignation des représentants de la ville au Comité de Suivi de la convention Ville de Perpignan / Generalitat de Catalunya pour la promotion de l'utilisation sociale de la langue catalane et la diffusion de la culture.

Y a-t-il d'autres candidats que M. Jaume ROURE et Mme Virginie BARRE ? Pas d'autres candidats. On passe au vote.

*(Déroulement de l'élection)*

44 votants – 40 exprimés – **Jaume ROURE : 40 voix** – **Virginie BARRE : 40 voix** – 4 nuls dans les 2 cas.

Avant de passer à la 16, il faut tout de même qu'on délibère sur ces 2 délibérations, la 9 et la 21.

Je rappelle donc la 9, il s'agissait d'un groupement de commandes pour la réfection définitive des tranchées sur le domaine communal avec la Ville, Perpignan Méditerranée, Véolia, EDF et je ne sais pas trop qui encore, il m'en manque un cinquième.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 9 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

Pour la 21, il s'agit d'une coopération 2008, convention Ville de Perpignan / Generalitat de Catalunya, promotion de l'utilisation de la langue catalane et de la diffusion de la culture.

**M. Louis ALIOT**

Est-ce que nous aurons l'occasion de revenir sur la Catalanité et ce débat ?

**M. le Maire**

On peut le faire maintenant.

**M. Louis ALIOT**

On peut le faire maintenant ou on y vient en fin de séance ?

**M. le Maire**

Attendez il y a une question tout à l'heure, M. VILANOVA, sur le nom de Perpignan, Perpinyà, donc je propose qu'à cette occasion là on aborde cette question, comme ça on regroupera la totalité du sujet. D'accord ?

Pour la convention, on passe au vote.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Je suis allée regarder le dossier auprès de vos services, alors il y a peut-être un problème. Par rapport au projet de contrat, qui est le document de travail avec la Generalitat, où il est indiqué que la justification des actions, c'est l'article 5, doit être faite avant le 30 novembre 2007. C'est l'article 5. C'est peut-être une erreur de frappe tout simplement qu'il conviendrait peut-être de rectifier.

**M. le Maire**

Très bien, je vous remercie. On va passer au vote.

- Qui est contre ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 21 est adoptée à la majorité.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## DOSSIER 16

### ANIMATION DU PATRIMOINE - SIGNALÉTIQUE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE ET LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CONCOURS - DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY

#### **M. le Maire**

On passe maintenant au vote du n° 16. Il s'agit de la signalétique d'interprétation du patrimoine et du lancement d'une procédure de concours. Donc c'est un appel d'offres sur la base d'un cahier des charges et on doit désigner les membres du jury.

Pour la liste "Perpignan-Perpinyà", la liste est :

- ☞ Maurice HALIMI
- ☞ Marie TJOYAS
- ☞ Christine MAUDET
- ☞ Marcel ZIDANI
- ☞ Henri CARBONELL

Les suppléants :

- ☞ Virginie BARRE
- ☞ Annabelle BRUNET
- ☞ Nicole JESUS-PRET
- ☞ Jean-Michel HENRIC
- ☞ Michèle CAPDET

Nous avons d'autre part, Mme Martine RUIZ et M. Jordi VERA sur une 2ème liste et Mme COSTA-FESENBECK sur une 3ème liste.

Je signale qu'il n'y a pas de panachage. Passons au vote. On va prendre Michèle FABRE comme assesseur.

*(Déroulement de l'élection)*

Je vous demande de regagner vos places. Je demande un peu de silence, nous allons donc poursuivre.

44 votants - 44 exprimés - 2 pour la liste présentée par M. ALIOT, 1 pour la liste présentée par Mme AMIEL-DONAT, 41 pour la liste que "Perpignan-Perpinyà" a présentée.

La liste des élus, je l'ai donnée, c'est :

- ☞ M. HALIMI
- ☞ Mme TJOYAS
- ☞ Mme MAUDET
- ☞ M. ZIDANI
- ☞ M. CARBONELL

Les suppléants :

- ☞ Mme BARRE

- Mr Melle BRUNET
- Mr Mme JESUS-PRET
- Mr M. HENRIC
- Mr Mme CAPDET

Et nous allons revenir à notre ordre du jour avec la question 1<sup>ère</sup>.

## **DOSSIER 1**

### **EQUIPEMENT URBAIN - 4<sup>ème</sup> FRANCHISSEMENT URBAIN DE LA TET - APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION**

#### **M. le Maire**

Elle concerne le 4<sup>ème</sup> franchissement de la Têt et plus précisément l'attribution du marché de travaux. Je serais bref dans mon introduction parce que ce sujet a été largement abordé pendant la campagne municipale. Certains ont vu une approbation de leur position, moi j'ai surtout vu des gens me critiquant de ne pas avoir réalisé ce pont plus tôt. En tout état de cause, c'était un des projets clé du plan de circulation que nous avons proposé et donc nous passons aujourd'hui à sa réalisation.

Ce plan de circulation, j'en rappelle la logique. D'une part, on évacue sur la rocade Ouest, à l'Ouest, sur le boulevard Nord-Est, à l'Est, les trafics de transit qui viennent aujourd'hui encombrer le pont Arago et le pont Joffre.

Deuxièmement on relie, dès lors qu'on a évacué, cela nous permet à ce moment là de consacrer, le pont Arago, le pont Joffre et le 4<sup>ème</sup> pont à une liaison inter quartiers entre le Nord et le Sud de la Têt. C'est-à-dire une liaison où on développera les transports en commun en site propre sur chacun des ponts, le pont Arago, le pont Joffre et le 4<sup>ème</sup> pont. Même chose pour les pistes cyclables. Même chose pour les régions piétonnes.

Là d'ailleurs, dans ces 2 croquis, on voit la situation actuelle en haut du tableau où on a :

- Mr 1 piste vélos/piétons le long de la voie ferrée,
- Mr Là, c'est le pont Arago
- Mr Là, c'est le pont Joffre avec, en vert, piétons/vélos, et encore vélos ce n'est pas facile ! Je dis la situation actuelle.
- Mr Ici, 1 voie en site propre bus uniquement dans le sens descendant
- Mr Ça, c'est le passage à gué
- Mr et ça, c'est le pont Sauvy.

La situation future, c'est :

- Mr la rocade Ouest,
- Mr le boulevard Nord-Est,
- Mr le pont Arago avec à la fois, piétons, vélos et site propre bus, dans les 2 sens,

- ☞ le pont Joffre avec le site propre bus dans les 2 sens, piétons/vélos dans les 2 sens, plus la passerelle au niveau du théâtre de l'Archipel que j'aurais à présenter très prochainement au Conseil d'Agglomération
- ☞ et là donc le 4<sup>ème</sup> pont. Dans la même logique que le réaménagement du pont Arago et du pont Joffre, avec une voie en double sens transports en commun et piste cyclable. Je signale que sur ce 4<sup>ème</sup> pont, pour ceux qui l'auraient oublié, 60 % de la largeur du pont est consacrée aux transports en commun, aux vélos et aux piétons.

Troisièmement, ce qui complète ce plan de circulation, je répète, des boulevards extérieurs pour éliminer le transit, les 3 ponts rendus à une fonction inter quartiers et troisièmement donc la mise en sens unique des boulevards autour du centre historique pour y développer transports en commun en site propre et voies cyclables. Voilà comment ce plan de circulation se déploie et comment ce 4<sup>ème</sup> pont apparaît comme une pièce maîtresse de ce plan de circulation.

Pour faire plus simple, les travaux vont être engagés rapidement. Pourquoi ? Parce que nous allons profiter de l'été, c'est-à-dire la période où la Têt est au plus bas, pour enclencher les fondations des piles de ce pont. Sans doute devrons-nous interrompre les travaux pour ce qu'on pourrait appeler la période des pluies de septembre, pour redémarrer les travaux dans une période plus favorable, fin de l'année ou début 2009.

L'idée étant de conduire le chantier de ce 4<sup>ème</sup> pont parallèlement avec le chantier du boulevard Nord-Est puisque vous savez que le boulevard Nord-Est est déjà en travaux. Les travaux ont déjà débuté sur la section Nord et nous poursuivrons les travaux du boulevard Nord-Est de manière à le terminer au dernier trimestre 2009, la réalisation du 4<sup>ème</sup> pont étant coordonnée avec l'ouverture de ce boulevard Nord-Est.

D'ailleurs pour être plus précis dans le calibrage des flux qui pourraient être acceptés sur ce 4<sup>ème</sup> pont, nous avons modifié le projet de manière à ce que, à la fois sur le Nord et sur le Sud de ce 4<sup>ème</sup> pont, on organise les flux à travers des carrefours à feux plutôt que des giratoires. Ce qui permet, par la régulation des flux, de réguler les trafics sur ce 4<sup>ème</sup> pont.

Nos objectifs sont :

- ☞ 11 000 véhicules à l'ouverture de cet ouvrage, à l'heure de pointe du soir,
- ☞ 13 000 en 2010
- ☞ et, suivant la réussite de la politique de transports en commun et de déplacements doux, vélos, piétons, etc., entre 15 000 et 18 000 à l'horizon 2020.

L'entreprise choisie par la commission d'appel d'offres de la Ville de Perpignan est l'entreprise FONDEVILLE qui a ..... attendez ces rumeurs me paraissent tout à fait mal opportunes dans la mesure où l'entreprise FONDEVILLE a, ici, été lauréat, mais par exemple sur la dernière tribune du stade Aimé Giral, alors qu'elle avait réalisé les 3 autres tribunes, sur la 4<sup>ème</sup> tribune il se trouve que la compétition entre les différentes entreprises ont fait que ce n'est pas FONDEVILLE qui a été la meilleure offre mais l'entreprise DURAND. Donc on voit bien que, suivant les cas, les entreprises locales sont en compétition, avec des succès variables suivant les chantiers.

Cette entreprise FONDEVILLE sera obligée, comme c'est le cas sur tous les chantiers, par exemple j'ai cité Aimé Giral, c'est le cas sur Aimé Giral, de consacrer 10 % des heures travaillées à des contrats en direction des publics en recherche d'emploi des quartiers du Programme National de Rénovation Urbaine. Je vous signale que la Ville de Perpignan a

été une des premières villes à se lancer dans ce qu'on appelle le Plan Local d'Accompagnement vers l'Insertion, le PLACI, et qu'aujourd'hui on a tout de même eu des succès assez importants puisque c'est une centaine de jeunes qui a été mis au travail sur ces chantiers, dans le cadre de cette clause d'insertion de 10 % minimum des heures travaillées en direction des jeunes de ces quartiers.

L'entreprise FONDEVILLE va développer son chantier pendant l'été pour les fondations, le reste de manière parallèle avec les travaux du boulevard Nord-Est, en appliquant cette clause d'insertion, le tout représentant un marché de 7 700 000 €.

Quand on additionne l'ensemble des travaux connexes, car on a par exemple l'aménagement déjà fait de la rue Claude Bernard, on aura également l'aménagement d'un site propre bus sur l'avenue des Coquelicots, on a tout un ensemble d'aménagements connexes, il est vrai que le total de l'investissement avoisinera un peu moins de 10 millions d'euros TTC.

Ce chantier, lui, par contre, le pont strictement est évalué à 7,7 millions d'euros HT, ce qui est pratiquement l'évaluation qui avait été faite par la maîtrise d'œuvre.

Voilà ce que je tenais à dire. Ce plan de circulation du secteur Sud sera proposé à la concertation dès la rentrée et accompagnera le développement de ce chantier. Je n'en dis pas plus pour cette présentation. Dans ce cadre là, c'est à peu près 9 600 heures de travail et l'équivalent de 6 emplois à temps plein. J'ai oublié d'être plus précis dans la présentation.

J'arrête là ma présentation et je passe la parole aux Conseillers Municipaux, en tout cas à celles et ceux qui nous considèrent comme légitimes.

M. HENRIC, Mme GASPON je vous écouterai mais je ne répondrai pas, Mme MINGO je vous écouterai mais je ne répondrai pas, Mme RIPOULL je vous écouterai mais je ne répondrai pas. Je préfère le dire dès à présent pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. M. ZIDANI a demandé la parole également, M. ALIOT.

Donc M. HENRIC, Mme GASPON, Mme MINGO, Mme RIPOULL, M. ZIDANI et M. ALIOT.

## **M. Jean CODOGNES**

Vous m'avez oublié !

## **M. le Maire**

Ah vous aviez levé la main aussi ? Pardon. A quel moment vous aviez levé la main ? Bien vous parlerez avant Mme RIPOULL, ce sera très bien.

*(Rires)*

Melle BRUNET. Je vais prendre toutes les interventions, je noterai les différents points et je répondrai globalement.

## **M. Jean-Michel HENRIC**

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et les Conseillers Municipaux, la réalisation de cet ouvrage de franchissement s'inscrit dans un programme large, vous l'avez évoqué, un ensemble d'opérations d'importance qui intéressent l'infrastructure vitale de notre ville, de la voirie de la ville et de nos déplacements.

Il s'agit de construire ensemble la nervure de notre circulation et de nos déplacements pour demain. Tous ces projets, l'ensemble de ces projets est financé par l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée. Aujourd'hui aucun autobus, aucun piéton, très peu de cyclistes empruntent ce passage sur la Têt. Les habitants des 2 rives n'ont pas l'occasion de se rencontrer. Les résidents de la rive droite se rendent obligatoirement aux puces, au Palais des Expositions, voire au Stade Aimé Giral, obligatoirement en automobile. C'est le seul choix qui est laissé pour le déplacement entre ces 2 rives.

Les résidents de la rive gauche, et notamment les écoliers de l'école Roudayre, n'ont pas le loisir d'accéder au Palais des Congrès ou au square Bir Hakeim ou aux allées Maillol. Demain tout cela va changer. Ce soir, c'est sûr, les dénigrement vont être nombreux. Comme l'indiquait Newton, les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts ! Et ce soir, encore une fois, comme la majorité des habitants des quartiers concernés, comme la majorité des Perpignanaises et des Perpignonnais, j'ai envie plus que jamais d'en connaître plus, sur cet aménagement, je ne m'en lasse pas.

Je vous remercie M. le Maire de nous préciser, vous l'avez déjà fait, les modes de déplacements qui seront encouragés sur ce pont, les continuités qui en seront assurées, notamment pour les pistes cyclables, le nouveau service offert par une ligne de bus, les aménagements encore de proximité. Par ailleurs, je vous remercie de nous indiquer les aménagements de confort que ce nouveau pont va induire pour les autres franchissements existants. Et enfin, nous informer sur les futurs projets, notamment la passerelle piétons/vélos prévue au droit de la digue d'Orry. Je vous remercie.

## **Mme Nicole GASPON**

Après le conte merveilleux que vient de nous livrer M. HENRIC, j'avoue que j'ai un peu de mal à m'en remettre. Franchement, vous connaissez mon point de vue sur le 4<sup>ème</sup> pont, nous avons eu longuement, au cours des mandats antérieurs, l'occasion d'en débattre, donc je ne vais pas le faire très long mais simplement dire que c'est quand même l'exemple type de projet qui est de persévération dans l'erreur. Ça existe le mot "persévération", je regrette, c'est un terme usité.

En fait, j'ai envie aujourd'hui d'aborder ça sous l'aspect de l'habitante du Vernet que je suis et je me sens là solidaire de tous les gens du Vernet qui sont en permanence pris dans des pièges puisque, quand il s'agit de franchir la Têt, on a eu un bel exemple ce matin d'ailleurs, c'est toujours extrêmement compliqué et difficile.

Alors évidemment, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas un 4<sup>ème</sup> pont. Je crois que là-dessus les choses ont été claires et tous ceux qui, dans l'association, se sont mobilisés en ralliant quand même énormément de monde contre ce 4<sup>ème</sup> pont, se sont mobilisés contre le 4<sup>ème</sup> pont à cet endroit. Et je pense que faire là, agglutiner dans le même coin de la ville, un point noir supplémentaire, quand on voit ce qu'est le pont Sauvy, le pont Joffre, ne parlons pas du pont Arago, concentrer là, dans le même secteur de la ville autant de difficultés de circulation, ça ne finira pas de déboucher. Et forcément si le pont est créé à cet endroit, il y aura encore un appel pour des automobilistes de l'emprunter,



on ne va pas l'interdire aux automobilistes, je pense que là il y aura encore des difficultés supplémentaires pour aller du Nord au Sud et que le lien entre les 2 rives, comme on dit, ne sera pas amélioré.

Par ailleurs, vous savez que le boulevard Nord-Est ne recueille pas non plus une adhésion massive, tel qu'il est conçu, et qu'on attend très prochainement un jugement du Tribunal Administratif sur les travaux du boulevard Nord-Est. Donc là aussi, on n'est encore sûr de rien.

Donc, simplement, le point de vue du Vernet, je ne crois pas que là, on va améliorer la vie des habitants de ce secteur et notamment des automobilistes pour aller dans des coins où ils seront dans une nasse, où il y aura, de toute façon, encore plus d'augmentation du trafic automobile, que vous le vouliez ou non.

**M. le Maire**

Parfait. On demandera aux enfants de l'école Roudayre de passer par Bompas pour aller au square Bir Hakeim !

**Mme Nicole GASPON**

Je les connais très bien.

**M. le Maire**

On mettra le pont là-bas !

**Mme Katia MINGO**

Petite digression préliminaire pour nos amis qui ne viennent que d'arriver à l'instant, c'est dommage vous avez raté un débat extrêmement intéressant, M. Jean-Paul ALDUY a cru bon de faire un débat sémantique sur la notion de légitimité ! Alors vous-même qui êtes là avec des projets confrontés à certains de ces projets, vous en apprécierez la teneur.

Deuxièmement, je vous préviens, parce qu'il risque de ne pas le faire lui-même, qu'il a décidé de ne pas répondre à tous ceux qui auraient le culot de contester la légitimité de son élection. Chers amis, vous le savez, que je sache, je ne connais aucune liste ayant, dans aucune élection, déposé un recours qui ait le lendemain reconnu une légitimité ! Ou alors il y a une incohérence, là, qui me paraît curieuse.

C'est dommage non plus que vous n'ayez pas assisté à l'air de perplexité de mes collègues dans la salle quand M. Jean-Paul ALDUY a dit *"toute la liste de Perpignan-Perpinyà a décidé que tous ceux qui contestaient ma légitimité on ne leur répondrait pas"*. Et ils étaient, à mon avis, quand j'ai vu leurs têtes, j'imagine qu'ils n'ont pas été tous consultés.

*(Réactions)*

Merci Maître. Je reviens donc au débat en question, au 4<sup>ème</sup> pont, merci Maître. Je répète, je ne ferai aucune question bien évidemment, et je ne ferai que des rappels.

1<sup>er</sup> rappel sur ce que j'avais déjà dit, nous sommes dans une précipitation inutile et coupable. Pourquoi ? Parce que le pont sur la Têt ne peut s'appréhender que dans un ensemble. Et Mme GASPON l'a rappelé, le boulevard Nord-Est, vous êtes sous le coup du Tribunal Administratif et vous savez vous-même que vous n'êtes pas assuré du résultat. Vous êtes loin d'être assuré de le gagner.

Ensuite ce pont ne s'explique que si la rocade Ouest était achevée. Donc faute de l'achèvement de la rocade et du boulevard Nord-Est, il perd de sa pertinence.

Deuxièmement, et M. ALDUY l'a expliqué, mais évidemment de façon biaisée, le 4<sup>ème</sup> pont ne peut se concevoir que comme un élément d'un ensemble cohérent, c'est-à-dire le Plan de Déplacement Urbain. Or ce déplacement urbain a été largement contesté par M. HENRIC lui-même d'ailleurs à l'époque, je constate que les élections servent au moins à quelque chose ! M. HENRIC était passionné, avant les élections, de "vélorution" et il en est à la révolution intellectuelle ! Bravo ! Quel enthousiasme. D'ailleurs il me souvient que, invité par "Vélo en Têt", vous pensez bien que Jean-Paul ALDUY ne s'est pas risqué à venir, et c'est M. ZIDANI qui, fort courageusement, mais le pauvre il avait tellement peu d'arguments, c'est M. ZIDANI qui, fort courageusement, est venu défendre l'indéfendable. D'ailleurs il n'a pas réussi.

Ensuite, je vous renvoie également, petit rappel, aux recommandations du commissaire enquêteur et du Préfet lors de l'enquête publique. Les deux préconisaient de différer le chantier pour s'en tenir aux prévisions de 10 000 voitures/jour, faute de quoi, Mme GASPON le soulignait, ce ne sont plus 10 000 voitures/jour qui vont arriver sur la rue des Coquelicots et dans le centre urbain, mais 30 000 ! Avec toutes les nuisances que vous imaginez en termes d'insécurité routière, de pollution et j'en passe, le bruit, toutes les nuisances, la pollution au sens large. Alors certains, certaines surtout ici, auront bien du mal à tenir les engagements du Grenelle et de cette fameuse convention cadre signée, lorsqu'il y aura ce 4<sup>ème</sup> pont.

Autre rappel concernant les objectifs affichés. M. Jean-Paul ALDUY a l'obsession de la modernité, vous le savez, c'est tout à son honneur, je l'ai toujours souligné. Exemple, en supprimant, il veut à tout prix supprimer le passage à gué. Bon c'est vrai qu'un passage à gué ça n'est peut-être pas un symbole de modernité, mais en termes d'efficacité, c'est dommage qu'il ne veuille pas répondre aux questions aujourd'hui parce que j'aurais bien aimé lui poser la question de savoir dans les 3 dernières années combien de fois avait été fermé ce malheureux passage à gué ? Et c'est vrai que les prévisions à terme sont optimistes puisqu'on prévoit, et même le Préfet l'a dit, des pluies diluviennes dans cette région. Vous le savez.

Ensuite pour quelle efficacité ? Au regard de quel coût ? 7 millions d'euros pour supprimer un gué ! Et alors là je m'en tiens à un autre rappel, et un dernier, on va nous dire, et M. HENRIC le pauvre il y croit, construire ce pont juste pour privilégier les transports en commun. Nous avons en matière de couloirs réservés, vous le savez, nous avons à la tête de cette ville quelqu'un de performant ! 13 ans, j'allais dire 13 ans de règne je m'égare, 13 ans pour à peu près 1 km de bus en site propre et donc la longueur du pont effectivement va nous permettre de rallonger considérablement la longueur des pistes cyclables, des couloirs de bus, etc. Nous confignons là au grotesque ! Mais comme M. HENRIC l'a dit, si nous devons payer le pique-nique des enfants du Vernet, alors je suis d'accord pour 7 millions d'euros !

*(Applaudissements)*

**M. le Maire**

Vous avez même amené votre claque !

**Mme Katia MINGO**

Toujours.

**M. le Maire**

Ah quand on a peur ..... !

**M. Jean CODOGNES**

Je pense, M. ALDUY, que depuis le début de cette séance, vous donnez une image bien piètre de votre fonction avec ces enfantillages sur le refus de répondre et cette polémique sémantique sur l'illégitimité et l'illégalité.

Il n'est effectivement pas banal, à la suite d'une élection, d'avoir l'un des siens, Président d'un bureau de vote, mis en examen et traduit devant la justice pour fraude électorale. Ce souvenir devrait peut-être vous rendre plus précautionneux.

En ce qui concerne ce projet, vous savez que le 28 mai, c'est-à-dire dans quelques jours, dans 48 heures, passe devant le Tribunal Administratif, en référé, le contentieux sur le boulevard Nord-Est. Et il me semble que la simple prudence aurait voulu que le 15 mai dernier, afin de préserver les deniers de la commune, vous n'ayez ni lancé l'appel d'offres, ni choisi l'entreprise. Car si le contentieux aboutit, ce n'est pas vous qui paierez mais c'est le contribuable qui sera amené à indemniser les entreprises choisies et il me paraît là que vous pratiquez une mauvaise gestion des deniers publics de la Ville de Perpignan.

Si les citoyens en grand nombre s'opposent à ce projet, c'est pour 2 raisons essentielles. La première parce que, depuis 13 ans, comme l'indiquait Katia MINGO, vous avez été incapable de doter cette ville de couloirs de bus dédiés, de véritables pistes cyclables et de permettre aux piétons de pouvoir circuler en toute sécurité. Vous avez beau, avec l'argent public, distiller la propagande contraire, les résultats sont là et l'entreprise CLEAR CHANEL, il y a quelques jours encore, indiquait *"en ce qui concerne les BIP, cela marche partout en France sauf à Perpignan"*. Et ça ne marche pas à Perpignan parce qu'il n'y a pas de pistes adéquates et sécurisées.

Donc ce nouveau pont est, en réalité, la preuve de ce que vous n'avez, pendant 13 ans, rien imaginé qui se fasse dans les autres villes. Et il est important de ne plus favoriser la voiture, mais de favoriser le déplacement collectif. Il s'agit là d'un acte de modernité de gestion. Vous vous y refusez, c'est dommage.

Le second élément de contestation, c'est que ce pont va déboucher sur la rue des Coquelicots, la rue Claude Bernard, etc., etc. Vous allez, dans des petites rues qui sont bordées par des pavillons, créer un couloir de nuisances intolérables. Une gestion moderne, une gestion efficace d'une ville, au contraire, c'est de désengorger l'intérieur de la ville. Et votre politique mène exactement à l'inverse.

Enfin, j'attire une nouvelle fois votre attention sur un problème juridique qui ne manquera pas de s'opposer, votre commission d'appel d'offres est irrégulièrement composée. En effet, vous n'avez pas cru utile de la pourvoir, comme la loi impérative le

prévoit, à la proportionnelle. J'ai, avec votre Directeur Général des Services, échangé quelques mots lui indiquant qu'à mon avis, vous faisiez prendre à la ville un risque qui n'est pas supportable. Et la différence, M. ALDUY, entre avant et maintenant, c'est que dans le PV d'aujourd'hui, vous aurez été solennellement avisé de ce qu'une imperfection juridique peut faire, là aussi, pour des marchés importants, courir un risque grave aux finances de la commune. Je tiens à votre disposition la jurisprudence sur la composition irrégulière des commissions d'appel d'offres qui entraînent la nullité des contrats de marchés. Avec cette particularité que cette nullité peut-être soulevée chaque fois qu'une entreprise s'estimera évincée.

Aujourd'hui vous dites non avec le même mouvement du chef que vous aviez lors du dernier Conseil Municipal pour expliquer à Mme Clotilde RIPOULL que la prise d'image était illégale. Aujourd'hui nous avons assisté à un retour en arrière. Je crois M. ALDUY qu'il faut, avec l'Opposition que vous avez maintenant, que vous mettiez un peu plus de rigueur dans la gestion de la ville car nous y veillerons.

## **M. le Maire**

M. Xavier HEMEURY vous allez répondre sur la question de la commission d'appel d'offres. Je vous signale que le contrôle de légalité saisi, n'a pas à aucun moment expliqué que cette délibération était illégale et on va vous dire pourquoi. Pour le reste je ne réponds pas mais là-dessus je pense qu'il faut une réponse parce qu'on jette le doute sur des travaux et donc on jette de l'inquiétude sur des entreprises. Ce qui est très grave. Ce sont des entreprises avec des emplois qui sont au bout de tout cela. Et là, on veut bloquer tout un mécanisme économique essentiel à la vie de la cité.

## **M. Xavier HEMEURY**

En préalable M. CODOGNES, avec tout le respect que je vous dois, je n'ai pas le sentiment d'avoir eu une conversation ni très longue, ni très suivie avec vous sur ce sujet.

La loi, telle qu'elle est élaborée, prévoit effectivement de permettre la représentation d'élus minoritaires aux instances jugées capitales dans le fonctionnement de la collectivité, commission d'appel d'offres, autres commissions, délégations de service public, y compris de jurys dans le cadre de concours d'architecture ou de concours de maîtrise d'œuvre.

Deuxièmement, la loi organise un mode de désignation fondé sur le scrutin par listes avec représentation proportionnelle au plus fort reste. Elle prévoit que chaque liste comprend titulaires et suppléants, que la liste de candidats peut ne pas être complète et n'autorise pas le panachage entre listes.

Sous réserve bien sûr d'un juge qualifié, ce que ni vous ni moi ne sommes, l'interprétation du texte, pour autant qu'elle crée les conditions de la représentation de la minorité, n'exige pas qu'une liste unique soit constituée entre majorité et minorité. Elle ne l'oblige pas, elle ne l'exclut pas. Mais il ne découle pas du texte qu'il faille une seule liste soumise au vote.

A contrario, elle prévoit bien une compétition entre listes en organisant le mode de scrutin que j'ai décrit il y a un instant.

A partir de ça, dès lors, et cela est valable pour d'autres modes de scrutins, qu'une liste ou des candidats qui se présentent ne recueillent aucun suffrage, il est assez difficile de les

déclarer élus au plus fort reste. Or donc, dans le schéma que l'on a vécu, la liste présentée n'ayant recueilli aucun suffrage, elle n'est pas à même de revendiquer 1 siège. Encore une fois, c'est sous réserve d'interprétation des Tribunaux Administratifs et du Conseil d'Etat.

Quand on regarde la jurisprudence, ce que la jurisprudence condamne ce sont effectivement les manœuvres qui tendraient à écarter la représentation de la minorité de manière, je dirais, peu républicaine, pour faire court. En l'occurrence le Tribunal Administratif de Strasbourg, c'était une liste majoritaire qui avait bâti plusieurs listes de façon à être sûre d'être élue au moins au plus fort reste. En l'occurrence, et les Procès-Verbaux sont là pour l'attester, tel n'a pas été le cas au sein de ce Conseil Municipal.

### **Mme Clotilde RIPOULL**

Nous votons aujourd'hui pour valider une procédure d'appel d'offres destinée à choisir l'entreprise qui réalisera votre 4<sup>ème</sup> pont. Je peux dire "votre" parce que vous me semblez tellement attaché à ce pont ! Et ce dossier est révélateur M. ALDUY de vos dysfonctionnements et ceci sur 4 points qui me paraissent essentiels.

Le 1<sup>er</sup>, c'est l'entreprise que vous avez choisie pour le réaliser. Il semble que ce soit toujours la même, l'entreprise FONDEVILLE. Déjà au Conseil Municipal précédent, sous couvert d'Agir Promotion, vous lui faisiez une fleur, vous adorez les bouquets virtuels paraît-il, une fleur de 500 000 €. C'est la même entreprise qui réalise tous les grands chantiers de la Ville et de l'Agglo, l'Hôpital, l'Hôtel de l'Agglomération, l'aménagement de la Caserne Dagobert et la construction du groupe scolaire et maintenant le pont. Pourquoi ? Parce qu'elle est la plus rapide et la moins chère. Alors je me réjouis pour notre département d'avoir une entreprise locale qui rivalise avec les plus grands groupes du BTP : EIFFAGE, 8<sup>ème</sup> groupe européen qui a aussi postulé pour cet appel d'offres, qui a réalisé le pont de Millau. Donc, il semble que FONDEVILLE soit plus rapide et moins cher !

Cependant je ne voudrais pas qu'une fois de plus il n'y ait des dépassements de budget, de délai et je ne vais pas vous reparler du stade dont nous avons évoqué quelques sujets il y a peu de temps. Sachez M. ALDUY que nous serons particulièrement vigilants car il existe tant de façons de détourner la loi en toute légalité !

*(Réactions, brouhaha)*

Cependant, permettez-moi une proposition. Cette entreprise FONDEVILLE qui réalise tant de millions d'euros de chiffre d'affaires grâce aux contribuables Perpignanais....

### **M. Jean-Marc PUJOL**

Montpelliérains parce qu'elle est installée à Montpellier avec M. FRECHE.

### **Mme Clotilde RIPOULL**

Vous devriez lui imposer, dans les appels d'offres, à l'image de ce qui est fait par exemple à Grenoble, de recruter 30 % et non pas 10 comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, de ses effectifs dans les publics prioritaires, demandeurs d'emplois longue durée, jeunes sans qualification, etc. Vous devriez faire un peu de "benchmarking" M. le Maire, c'est votre Président de l'Association des Maires des Grandes Villes, M. DESTOT, Maire de Grenoble, qui a eu la gentillesse de vous faire une fleur lui aussi, qui a eu cette idée, mais

c'est vrai que vous êtes urbaniste et pas spécialiste des entreprises. Quand nous serons élus, nous, nous le ferons.

**M. le Maire**

Ça, c'est virtuel, ça !

**Mme Clotilde RIPOULL**

Deuxième point concernant votre entêtement et votre incapacité à écouter. Vous êtes aussi entêté et furieux que le colonel SAITO dans le pont de la rivière Kwai !

*(Rires)*

**M. Jean-Marc PUJOL**

Il a gagné la guerre quand même.

**Mme Clotilde RIPOULL**

Oui mais tout le monde sait comment ça a fini M. PUJOL.

**M. Jean-Marc PUJOL**

C'est une bonne allusion d'ailleurs, il avait en face de lui les fascistes ! C'est la même impression que j'ai.

**Mme Clotilde RIPOULL**

Vous n'avez jamais démontré l'utilité publique de ce pont. Vous vous entêtez, avec pour seul argument une vision historique que vous semblez porter comme un héritage. L'utilité de ce pont ne ressort d'aucune étude technique faite par des spécialistes indépendants. Vous n'avez pas réalisé d'étude d'impact suffisante ou, si vous les avez, vous les cachez.

*(Réactions)*

La concertation est, elle aussi, insuffisante. Vous n'avez pas reçu les associations qui le demandaient, contrairement à ce que vous avez toujours dit.

Enfin l'argument qui consiste à dire qu'il s'agit de désenclaver le Vernet est d'une parfaite mauvaise foi. Il est méprisant pour les habitants de ce quartier. Depuis 13 ans que vous êtes aux affaires, vous auriez pu faire quelque chose plus tôt si c'était si urgent. Vous pourriez, par exemple, réaliser une passerelle de 8 m de large, pour piétons, vélos, mini bus électriques. Ça coûterait 3 à 4 fois moins cher et ce serait plus compatible avec le besoin de ces habitants. Quand nous serons élus, nous le ferons.

*(Réactions)*

3<sup>ème</sup> point M. le Maire, c'est le coût excessif de l'opération, pour la ville et pour les Perpignonnais. Ils vont financer 70 % de ce coût. C'est énorme ! Encore un exemple de mauvaise gestion.

Dernier point, l'environnement. Dans la future 1<sup>ère</sup> ville à énergies positives, vous ne prévoyez aucune mesure compensatoire sérieuse pour les atteintes faites par la construction de ce pont à l'environnement. Aucune mesure compensatoire concernant les nuisances sur le bruit, sur l'air, sur l'eau. Vous vous contentez de proposer des aménagements paysagers. Quel mépris pour les riverains ! Votre discours sur l'environnement est une tromperie permanente.

M. ALDUY je vous demande de prendre un engagement, devant ce Conseil Municipal et devant les Perpignonnais. Les différentes procédures juridiques et judiciaires en cours ne vous permettent pas de connaître les dates d'achèvement de la rocade Ouest et du boulevard Nord-Est, et vous le savez.

Vous avez promis, j'ai l'article avec moi, le 28 février 2007, dans l'Indépendant, je vous cite *"le 4<sup>ème</sup> pont ne sera mis en service que quand le boulevard Nord-Est sera opérationnel"*. Tenez vos promesses, attendez pour démarrer les travaux du 4<sup>ème</sup> pont, attendez de pouvoir nous présenter un planning global, réel, pas virtuel, de ces 3 ouvrages structurants qui sont étroitement liés. Profitez du temps qu'il vous reste pour lancer de véritables études d'impact, pour faire des propositions convenables en termes de liaisons inter quartiers, pour revoir le plan de circulation de notre ville qui est une catastrophe pour ses habitants.

#### **M. Marcel ZIDANI**

M. le Maire, je voudrais vous dire qu'il était temps de faire ce 4<sup>ème</sup> pont. Tout simplement pourquoi ? Il faut se rappeler quand même que le boulevard Emile Roudayre, lorsqu'il a été fait, n'était pas fait pour arriver sur la Têt. C'était un boulevard qui devait avoir automatiquement un pont. Donc la justification de ce 4<sup>ème</sup> pont est là, est présente.

Oui. 30 ans, il vaut mieux tard que jamais, ça c'est le 1<sup>er</sup> point. Le 2<sup>ème</sup> point, je voudrais simplement dire aussi que, sur Perpignan, on peut le constater tous les jours, il y a eu des priorités, il y a eu des embellissements, et qu'aujourd'hui nous sommes vraiment dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain qui a été affiné et voté en septembre dernier donc c'est important aujourd'hui de revenir à cette notion de transports.

Alors 3<sup>ème</sup> élément important, les transports en commun. Les transports en commun, je crois qu'il est important qu'il y ait une cohérence avec le Bas Vernet Est et le Haut Vernet Est. Je crois qu'aujourd'hui cette cohérence est nécessaire dans la mesure où ce plan est, dans sa globalité, fait pour favoriser les modes de transports en commun aujourd'hui qui sont nécessaires, lorsqu'on voit d'ailleurs le prix des carburants et puis aussi pour désengorger le centre ville. Donc le transport en commun est nécessaire. C'est un point qui me paraît important.

Le 4<sup>ème</sup> point important, c'est avec la Communauté d'Agglomération. Je tiens à rappeler tout simplement que les transports en commun sont de compétence communautaire et que le travail qui a été fait, justement avec la Communauté d'Agglomération, et on peut constater quand même depuis quelques années le travail de maillage qui a été fait avec les communes de la Communauté d'Agglomération qui ont donné justement aux usagers, notamment aux domicile-travail, un élément important pour pouvoir se déplacer d'un point à un autre. Et il y avait vraiment une incohérence dans ce quartier. Donc c'est un point important, cohérence des transports en commun

avec un Plan de Déplacement Urbain qui a été adopté et nous sommes dans cet objectif et dans cette optique.

5<sup>ème</sup> point bien sûr, nous sommes en train de développer les modes doux. Et ce 4<sup>ème</sup> pont justement va favoriser les modes doux. Je tiens à rappeler que tout ne se fait pas en 1 jour et qu'il était temps de commencer, et nous faisons un travail vraiment effectif à ce niveau. Quand on parle des bicyclettes, je tiens à rappeler qu'à Barcelone par exemple, et bien cherchez les pistes cyclables, je crois qu'aujourd'hui, ils ont beaucoup de retard sur les pistes cyclables. Je crois qu'il y a un temps pour tout et aujourd'hui, Perpignan, nous travaillons également sur les pistes cyclables.

Le 6<sup>ème</sup> point qui me paraît important, quand même, quelque part, comment peut-on considérer qu'une ville de 120 000 habitants ait ce passage à gué qui date d'un autre siècle, qui ne permet pas justement les déplacements de transports en commun, qui ne permet que le passage de voitures ? Effectivement il n'a pas plu depuis longtemps, mais on sait très bien, les Perpignanais ont connu, les embouteillages qu'il y avait sur Perpignan quand la Têt malheureusement submergeait ce pont provisoire. Je crois qu'à un moment donné il faut prendre conscience de la réalité des choses et que, ma foi, nous, nous sommes dans un objectif de travail et nous ne sommes pas là pour répondre n'importe quoi et pour faire n'importe quoi.

Alors bien sûr le chemin est long, c'est un chemin qui est difficile mais, nous, nous travaillons. Je voudrais terminer en disant simplement que l'intérêt général prime quand même. Je regrette il y a des intérêts particuliers, l'intérêt général prime. Je crois que ce 4<sup>ème</sup> pont est important parce qu'aujourd'hui il se place dans l'intérêt général.

Je voudrais aussi ajouter quelque chose. Quand on parle de la rue Claude Bernard, aujourd'hui allez demander aux habitants s'ils ne sont pas satisfaits de ne pas avoir 2 sens de circulation dans cette rue et qu'ils n'aient pas toute la journée, eux, des transports en commun qui passent dans cette rue. Je crois que les habitants de la rue Claude Bernard sont réjouis aujourd'hui. Je crois que nous avançons et nous avançons bien.

Alors tout ce qui se dit à côté, pour moi, c'est de la littérature, ce sont des effets d'annonce par rapport peut-être aux médias, mais ce ne sont que des effets d'annonce et un manque, je précise bien, un manque de connaissance des dossiers. Parce que le Plan de Déplacement Urbain, on y travaille depuis 2001. Je tiens à le préciser, nous avons effectué des réunions avec toutes les associations de quartiers. Nous avons fait des réunions pendant 3 ou 4 ans sur ce travail du Plan de Déplacement Urbain. Et Mme, oui, vous, Mme MINGO, vous étiez souvent présente dans ces réunions. Donc je veux dire arrêtons à un moment donné de faire de la politique politicienne. Je crois qu'aujourd'hui nous avons un dossier qui tient la route et un dossier dont nous avons besoin. Voilà ce que je voulais dire et je vous remercie de m'avoir écouté.

## **M. Louis ALIOT**

M. le Maire, nous n'étions pas présents à la dernière mandature mais on a suivi ce débat de près lors de la précédente élection. Il est sûr que ce qui apparaissait sur le terrain, encore sans ambivalence, c'était quand même le manque apparent de concertation et notamment de prise en compte, au moins oralement de ce que demandait l'association qui s'est mobilisée contre ce 4<sup>ème</sup> pont.

Alors j'ai 2 questions. Un, vu le prix, 10 millions d'euros, ce n'est pas rien 10 millions d'euros, est-ce que vraiment le doublement du pont Alfred Sauvy ne correspondait pas



du tout au projet que vous avez sur la circulation ? Cela aurait coûté beaucoup moins cher, il n'est pas très loin, vu votre schéma. Ça c'est le 1<sup>er</sup> point.

Deux, sur une question qui engage autant les finances de la ville, et dans une démocratie moderne c'est à la mode, pourquoi ne pas avoir consulté directement les Perpignanais ? C'est une question. Et avec l'avantage et le soutien du suffrage universel, une fois que vous avez ce soutien là sur un projet tel que celui-là, il y en aura d'autres, cela mériterait d'ailleurs un référendum, on en parlera tout à l'heure, sur la Catalanité et la Culture Catalane. Ça on en reparlera. Mais moi c'est 2 questions que je pose. Et sur le prix de 10 millions d'euros a-t-on sollicité comme il le fallait par exemple l'Europe, le Conseil Général, le Conseil Régional et à quelle hauteur ces collectivités locales qui devraient participer à l'effort, participent réellement ?

### **Melle Annabelle BRUNET**

Je pense que la brièveté de mon intervention sera saluée et je fais d'ores et déjà le choix de la clarté et pas de l'emphase qui, manifestement, est quand même souvent destinée à masquer au moins l'ignorance du terrain.

Je voulais revenir sur les propos que Jean-Michel HENRIC nous a livrés. Je souscris complètement à son analyse, à cette pertinence et à ce réalisme aussi puisque Jean-Michel est un élu de quartier qui a su à la fois analyser et comprendre les difficultés qui sont liées évidemment au fait d'habiter dans le quartier du Bas Vernet et une certitude, la possibilité justement d'échanges et de liens qui se traduit par un pont, puisque tout démarre par le physique, je pense se traduira aussi par une capacité de lier et de faire de Perpignan, Perpignan la Catalane, une ville enfin à nouveau unie.

Par ailleurs, et il me semble que certains ont argumenté dans ce sens, l'intégralité des difficultés que l'on rencontre et que l'on a encore rencontrées ce matin quand on est un habitant du coin, puisque là moi aussi je revêts l'habit de l'habitante du quartier du Bas Vernet, sont autant de constats qui amènent justement à tirer la conséquence de la nécessité de ce pont. Et il me semble que quelquefois il convient, comme Marcel ZIDANI l'a rappelé tout à l'heure, simplement d'en appeler au bon sens.

### **M. Jean Marcel ROSTAND**

M. le Maire, Mesdames et Messieurs, dans quelques jours les petits élèves de la convention Maillol Sciences Po, vont se présenter à Paris à un oral qui va leur permettre d'intégrer sans doute cette prestigieuse école. Et il faut les aider. Et je profite de la soirée, à plusieurs titres, pour leur donner quelques petites leçons que je note dans ce qui est dit ici, et que je vais leur répéter.

Je vais leur parler un peu de droit, je vais leur parler un peu d'économie, un peu de développement durable, également de culture et de la portée symbolique qu'il y a dans certaines actions publiques.

Sur le droit, je leur dirai, il faut que vous alliez à l'essentiel. Souvenez-vous qu'en droit public, vous n'avez qu'une seule chose à connaître, c'est un grand principe, qui dit que « rien ne doit s'opposer à l'administration active. » C'est ce qui sous-tend l'action publique et la théorie du service public notamment. Ce que le doyen HAURIOU appelait le privilège du préalable. En clair, et en très simple, cela veut dire, une fois qu'on est dans l'action, on avance. Et cela se traduit, chers petits élèves, par l'idée suivante : ce n'est pas parce qu'il y a un recours au Tribunal Administratif, que tout s'arrête et qu'on attend, les bras croisés,

que le temps passe et que la chose se juge. On travaille dans l'intérêt général. Cela s'appelle la légitimité.

En économie, je leur dirai, je leur rappellerai, que Jean-Baptiste SAY, cet économiste français, disait *"toute offre crée sa propre demande"*. Mais je leur dirai une fois que vous savez cela, n'allez pas trop loin, ne transposez pas, par exemple, dans le domaine des transports. Ainsi, la création d'un pont par exemple ne fabrique pas des voitures. N'allez pas trop loin.

J'irai leur dire aussi, sur le développement durable : « vous êtes du Vernet et vous voyez aujourd'hui que le symbole de précarité c'est celui d'un passage à gué que, finalement, par dogmatisme, certains voudraient maintenir. Or, le symbole de l'ouverture, du développement durable et le symbole de votre avenir, ce sont aussi des transports en site propre, des transports modernes, en offre nombreuse, du vélo, et la possibilité enfin d'arrêter ce clivage historique entre Nord et Sud de votre ville. Vous êtes du Nord, soyez en fiers.

Je terminerai enfin pour eux, par une petite leçon de culture. Je leur dirai si vos parents, gentiment, vous ont conseillé « Le pont de la rivière Kwai » comme œuvre incontournable à citer à l'oral quand on vous questionnera, soyez gentils avec vos parents. D'abord respectez et écoutez cette proposition, mais ensuite ne la ressortez surtout pas à l'oral ! Vous seriez décalés, et recalés. Or, j'ai envie que vous réussissiez !

Voilà ce que je dirai à ces petits élèves. Merci.

#### **M. le Maire**

Je vais essayer de conclure mais j'avoue que j'ai un peu de mal à conclure après l'intervention de Jean Marcel ROSTAND que je trouve tout à fait remarquable, pleine d'humour et pleine de sens.

Alors qu'est-ce que je vais rajouter ? Le hasard a voulu qu'on ait ce matin une leçon de choses ! La pluie du week-end a fait monter les eaux de la Têt, a obligé l'ingénieur d'astreinte à fermer le passage à gué et la voie sur berge et, à part ceux qui comme moi habitent au centre ville, tous les autres, notamment ceux du Nord, qui ont du se rendre soit à leur travail, soit à un service public au centre ville, se sont retrouvés totalement l'otage d'un passage à gué fermé. On a eu, ce matin même, une leçon de choses.

Alors tout le monde l'aura compris, c'est d'abord la suppression d'un passage à gué. Ce qui signifie en effet ne plus être l'otage, ce qui signifie également mettre en sécurité. Sécurité notamment pour une ambulance. Sécurité pour les pompiers, etc. D'autant que, on le voit bien, le pont Arago est aussi particulièrement encombré et que donc ce 4<sup>ème</sup> pont, avec un site propre bus, pour les bus et les véhicules ambulances, etc., ne sera pas un luxe.

#### **Mme Clotilde RIPOULL**

*(Hors micro – Inaudible)*

#### **M. le Maire**

Attendez, je vous ai écouté patiemment et je vous assure que pour vous écouter, il faut beaucoup de patience !

*(Réactions)*

**De la salle**

*(Hors micro – Inaudible)*

*(Brouhaha)*

**M. le Maire**

Alors je disais une leçon de choses et il faut vraiment être aveugle pour ne pas s'en rendre compte. Ce 4<sup>ème</sup> pont a donc d'abord, c'est une évidence, comme fonction de mettre en sécurité les liaisons entre le bas Vernet Est et le Sud de la ville et notamment le centre ville.

Deuxièmement, on a surtout dans cet ouvrage, et c'est la modification par rapport au projet d'il y a 20 ou 30 ans, on a surtout privilégié transports en commun, vélos et piétons puisque j'ai dit 2/3 ....

*(Réactions)de Mme RIPOULL (hors micro)*

Ah écoutez maintenant ça suffit ou alors je fais exclure ! Ça commence à bien faire.

*(Brouhaha)*

Donc je disais que, en tout état de cause, donc 2<sup>ème</sup> réflexion qui est une évidence, on a pris comme projet de faire en sorte que 2/3 de ce pont soit réservé aux bus, aux piétons et ..... ah mince alors, je vous mettrais un kutch la prochaine fois..... et là je réponds à M. ALIOT.....

**Mme Clotilde RIPOULL**

*(Hors micro – Inaudible)*

**M. le Maire**

De ce côté-là, vous n'avez vraiment aucune leçon à donner !

*(Brouhaha)*

Je continue, nonobstant les méthodes fascistes de Mme RIPOULL qui interdisent la prolongation d'un débat et le vote d'une délibération. J'ai répété, ce n'est pas l'œil de Moscou, c'est l'œil du Modern !

Donc je répète 2<sup>ème</sup> remarque et là je réponds à M. ALIOT, vous voyez bien que les liaisons piétonnes entre les 2 quartiers ne peuvent pas être déplacées au pont Alfred Sauvy, on allonge inutilement et y compris pour les transports en commun et les vélos. D'autant que l'élargissement de ce pont sera pratiquement aussi coûteux que la réalisation de ce 4<sup>ème</sup> pont. Et là je peux vous faire les calculs de façon très précise.

Donc l'option de tout mettre sur le pont Alfred Sauvy ne répondait pas à l'objectif qui était de créer une liaison humaine, douce, transports en commun, vélos, piétons, entre le Bas Vernet Est et le reste de la ville. D'autant que, on aura peut-être besoin plus tard, on verra les trafics qui sont sur le boulevard Nord Est, d'élargir ce pont et d'élargir le boulevard Nord Est. On verra ça dans 15 ans, dans 20 ans, dans 30 ans. Donc voilà la 2<sup>ème</sup> raison qui milite pour la réalisation rapide de ce 4<sup>ème</sup> pont.

Ensuite il faut, en effet, faire en sorte que cette réalisation soit la plus efficace pour les relations et la moins perturbante pour le quartier dans lequel cet ouvrage se développe. Alors la plus efficace, et là je réponds à votre question M. HENRIC, en effet on va assurer la continuité de tous les itinéraires cyclables à partir du 4<sup>ème</sup> pont. Notamment :

- ☞ Est Ouest, qui passeront sous le pont au Nord et sous le pont au Sud,
- ☞ mais aussi vers le Nord, et là c'est vers Aimé Giral, vers l'hôpital, etc.,
- ☞ mais aussi vers le Sud notamment avec l'avenue des Coquelicots et déjà la piste cyclable qui a été réalisée à l'occasion de l'aménagement de la rue Claude Bernard. Donc continuité des itinéraires.

Egalement intégration dans le réseau de transports en commun puisque vous le savez, je le répète, c'est sur la rocade de demain installée sur les boulevards mis en sens unique que l'ensemble du réseau de transports en commun pourra s'organiser. C'est d'ailleurs avec ce 4<sup>ème</sup> pont une liaison directe avec le quartier du Vernet, en bus, efficace qui sera également aménagée, je vous signale c'est plusieurs minutes qui seront gagnées par la liaison sur le 4<sup>ème</sup> pont par les transports en commun.

L'autre point, c'est en effet d'aménager tout le secteur des Coquelicots et de faire en sorte qu'on organise, et il faudra en débattre, un plan de circulation sur l'ensemble de ce secteur. Sachez que, par exemple, sur le boulevard des Coquelicots on devra réaliser un site propre bus en voie spécialisée. On devra aménager les carrefours, y compris d'ailleurs sur le Cours Lassus. Et à cette occasion, développer l'expérimentation que nous avons faite sur la rue Claude Bernard d'un revêtement tout à fait moderne qui nous a fait gagner entre 7 et 9 décibels sur la rue Claude Bernard. Et ça on va pouvoir le développer et sur le Cours Lassus, et sur le boulevard des Coquelicots, et sur l'avenue des Pervenches, en réorganisant le réseau de circulation et de transports en commun sur l'ensemble du secteur.

Voilà, je ne vais pas en dire davantage. C'est un projet essentiel. Il est largement voulu par les Perpignanais, largement voulu. Et dans tous les débats, dans toutes les rues, lorsque vous en parlez, la critique qui vous est faite, ce n'est pas de ne pas le faire, c'est de ne pas l'avoir fait avant. C'est ça la critique qui est faite. Et en effet, on ne peut pas imaginer une ville contemporaine, une ville solidaire avec en plein milieu un passage à gué de ce type. Voilà ce que je voulais dire et donc je passe aujourd'hui au vote.

#### **M. Louis ALIOT**

La participation des autres collectivités ?

#### **M. le Maire**

Ah oui, j'ai oublié de répondre. Dans ce débat, on a passé une convention globale Région, Département, Agglomération, Ville qui porte à peu près, je vous en donnerais copie, sur une centaine de millions d'euros d'investissement. L'Europe ne participe plus aux investissements routiers. Elle ne participe qu'aux investissements de transports en commun.

La Région n'a pas voulu participer au 4<sup>ème</sup> pont parce qu'elle a réservé ses participations sur notamment la rocade Ouest. Le Département participe à hauteur de 30 %, un peu plus de 2 millions. Et je répète, c'est dans le cadre d'une convention globale, pluriannuelle, c'est très rare pour le souligner, où on trouve Région, Département, Communauté d'Agglomération, Ville. Et je vous en donnerais copie. Cela a été délibéré, si je me souviens bien, à la fin de l'année dernière. J'avais oublié de répondre.

On passe au vote.

#### **De la salle**

*(Hors micro – Inaudible)*

#### **M. le Maire**

Non, vous avez eu largement la parole et on sait ce que vous dites.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui est pour ?

**La délibération n° 1 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

#### **DOSSIER 2**

#### **EQUIPEMENT URBAIN - LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA MISE AU POINT D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS DE LA VILLE**

#### **M. le Maire**

On passe à la délibération suivante, M. HENRIC.

#### **M. Jean-Michel HENRIC**

Une toute petite information avant d'aborder le rapport qui suit, une information à l'attention de nos élus mais ils avaient déjà suivi cela je pense avec attention, mais pour le public également, ils peuvent se reporter utilement sur le site Internet où 66 questions avaient été posées aux différentes listes qui se présentaient aux dernières élections et ils constateront qu'avec Marcel ZIDANI nous avons travaillé pour notre part, pour notre liste sur le plan de déplacement urbain. Alors au lieu de parler, de faire des grands moulinets de bras, j'invite les Perpignanais à aller sur le site et à constater les 66 propositions. Inutile de chercher les propositions de Mme Clotilde RIPOULL, elle n'a pas répondu aux 66 propositions. Pour le reste, je laisse juge les Perpignanais, c'est maigrichon.

On aborde le rapport suivant. Il s'agit du lancement d'une étude pour la mise au point d'un plan de mise en accessibilité des voiries et espaces publics de la ville. Je voulais dire

un petit mot, je supplée pour ce rapport notre élue Mme Cécile HERNANDEZ-CERVELLON qui aurait eu à cœur de présenter ce dossier et à qui je rends un hommage.

Il s'agit, dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui définit ce que l'on nomme la chaîne du déplacement, et suivant le décret du 21 décembre 2006 qui prévoit l'établissement par les communes d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics avant le 21 décembre 2009, de lancer une étude inférieure à 6 mois et à la somme de 90 000 € HT pour initier la réalisation d'un tel plan.

Je propose à l'assemblée de passer au vote.

**M. le Maire**

Oui, Mme RIPOULL, Mme MINGO, M. FRANQUESA, Mme COSTA-FESENBECK.

**Mme Clotilde RIPOULL**

Ce matin M. PIERI m'a expliqué que la voie en site propre sur le 4<sup>ème</sup> pont, c'était une bande de peinture à dessiner.

**M. le Maire**

Ce n'est pas le sujet.

*(Réactions)*

**Mme Clotilde RIPOULL**

Mais je vous signale .....

**M. le Maire**

Ce n'est pas le sujet.

*(Brouhaha)*

Mme MINGO. C'est à vous.

**Mme Katia MINGO**

Tu avais fini Clotilde ?

**Mme Clotilde RIPOULL**

Non.

**M. le Maire**

Mais, ou on parle de la délibération, ou je coupe le micro.

**Mme Katia MINGO**

Ne soyez pas irrespectueux.

**M. le Maire**

Mme MINGO. Vous parlez de cette délibération ou de l'autre ?

**Mme Katia MINGO**

A qui vous voulez couper le micro ?

**M. le Maire**

Alors vous prenez la parole sur cette délibération.

**Mme Katia MINGO**

Où on en est ? A qui est la parole ?

*(Rires)*

A moi ? Eh bien alors je parle.

Un petit point d'histoire quand même, parce qu'on a l'air de nous présenter ce qui somme toute n'est qu'un plan, on a l'air de le présenter comme une nouveauté, je signale que déjà dans le gouvernement CHIRAC, dont ici certains étaient bien solidaires, en 2005 avait été votée la loi sur le handicap. Il n'a rien été fait. Dès 99, le Plan de Déplacement Urbain invitait à réfléchir l'accessibilité. Rien n'a été fait. Et quand M. ZIDANI tout à l'heure a eu la bonté de noter ma fiche de présence aux réunions, je lui rappelle que justement à l'occasion de la réunion Handicap, en 2001, il était question de se bouger très vite, de faire en sorte que l'accessibilité soit réglée. Bien.

Nous sommes en 2008 et pour tout règlement de la situation, vous nous préparez un plan ! Un plan pour faire un état des lieux. Je croyais qu'il était fait depuis 2001. Naïve ! Ensuite, ce plan je vous le signale, épargnez-vous un travail, il a été fait par toutes les associations concernées.

Puis vous nous proposez un phasage progressif, c'est-à-dire un calendrier. Donc on aura un plan, qui a 10 ans de retard, et un calendrier. Je trouve effectivement que c'est assez révolutionnaire. Et alors peut-être, M. ZIDANI tout à l'heure a eu une phrase très intéressante, il disait que si le 4<sup>ème</sup> pont avait pris quelque retard, et l'environnement, le développement durable avait subi quelques souffrances, c'est parce que la Ville de Perpignan avait choisi d'autres priorités. Et il a raison. La Ville de Perpignan avait choisi de mettre l'argent sur l'embellissement. M. ZIDANI a raison de le signaler. Mais justement, à l'époque, c'est ce que je contestais et aujourd'hui je trouve que vous vous moquez de nous.

## **M. Michel FRANQUESA**

Juste une interrogation puisque, si j'ai bien lu, c'est une étude qui aura pour coût 90 000 € HT. Cela me semble énorme. Donc c'est juste une interrogation sur la somme qui est concernée par une simple, enfin façon de parler, par une étude.

## **Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK**

Notre groupe souhaiterait que les travaux de mise en accessibilité des voiries et espaces publics pour les handicapés débutent le plus rapidement après le lancement de l'étude. Nous demandons que ces lieux leur soient vraiment réservés et pas comme les emplacements de parking qui ne sont pas respectés par les non handicapés. Je parle en tant qu'élue et en tant qu'handicapée moi-même.

## **M. le Maire**

Il n'y avait pas d'autre intervention ? Je vais faire quelques remarques et on part tout de suite au vote.

Cette étude vient après d'autres études et, en effet, on capitalise tout ce qui a déjà été fait. Le cahier des charges est différent sur un certain nombre de chapitres qui, aujourd'hui, sont insuffisamment repris. Elle sera d'ailleurs complétée au niveau de la Communauté d'Agglomération et une Commission Accessibilité sera présentée au vote au prochain Conseil Municipal.

Je vous signale qu'on n'est pas restés inactifs dans le sujet puisque pratiquement 80 à 90 % des bâtiments publics aujourd'hui sont accessibles. Ils ne l'étaient pas. Par exemple cette mairie était totalement inaccessible. Et je pourrais donner d'autres exemples. Donc 80 à 90 % des équipements publics de la ville sont aujourd'hui accessibles.

Et ce que d'autres appellent des investissements de mise en beauté, je considère en effet que l'aménagement de l'espace public mérite en effet d'être soigné, c'est aussi de l'accessibilité. Toutes ces places piétonnes que nous avons mis en place, tous ces trottoirs actuellement critiqués que nous avons aménagés, avec justement toutes les rampes handicapés a permis d'avoir un réseau accessible à toutes les personnes souffrant d'un handicap de motricité sur l'ensemble de la ville. On a également développé au niveau des feux rouges tout un système d'approche qui permet, pour les non entendants ou les non voyants, de vérifier, d'avoir un signal qui leur permet de savoir si on est au vert ou au rouge. Donc tout un travail a déjà été fait.

Cette étude est là pour s'adapter à la nouvelle loi votée. En effet, la 1<sup>ère</sup> l'était sous M. CHIRAC, la seconde l'a été également d'ailleurs sous CHIRAC, c'était le gouvernement DE VILLEPIN, qui a défini de nouveaux objectifs et donc on s'adapte aux nouveaux objectifs avec cette étude qui va nous permettre d'y aller.

Vous avez raison Madame d'insister sur les stationnements réservés aux handicapés, je vous signale qu'on a fait beaucoup de progrès en la matière pour une raison simple, c'est que la Police Municipale et la fourrière sont particulièrement vigilants sur les voitures qui se mettent sur ces lieux sans le macaron. On a tout de même l'impression qu'il y a un peu de laisser aller dans l'attribution et le contrôle des macarons handicapés. Ça aussi on sera obligé de regarder.



Je signale également, pour donner dans les progrès excessivement importants qui ont été faits, et ça a été fait avec le Conseil Général, on a mis en place un réseau de bus, porte à porte, au même tarif que les bus de la compagnie des transports perpignanais, de la CTP, sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Il y a que ce réseau de transports, à la demande, pour personnes à mobilité réduite, est aujourd'hui efficace sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération. Et je le répète, au même tarif que les transports en commun habituels et normaux.

Voilà ce que je tenais à dire. On passe au vote à moins que Jean-Michel HENRIC veuille ajouter quelque chose ? On passe au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 2 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**M. le Maire**

Maintenant nous allons passer à M. Enric VILANOVA pour les 2 questions que vous voulez poser à ce Conseil Municipal.

### Questions orales

#### 1<sup>ère</sup> MOTION : SOLIDARITE POUR LE TIBET

**M. Enric VILANOVA**

*Em sentiut? Sí. Moltes gràcies per donar-me la paraula, i primer de tot doncs felicitar el nostre batlle per la seua actuació com a senador davant del Senat a París per promoure i intentar de defensar la nostra cultura i la nostra llengua. Segonament, com a inici a la presentació d'aquestes dues demandes de moció, que porten l'una sobre la solidaritat que demano al consell municipal i a la Vila de Perpinyà d'expressar envers el poble del Tibet, i la segona demanda que faig en aquest consell és de poder oficialitzar el nom de Perpinyà en català com a sent el nom propi de la Vila de Perpinyà. Com a preàmbul, ja que el tema ha estat al·ludit algunes vegades de manera reiterada pel representant del front national sobre la necessitat d'instaurar una mena de discussió, de debat sobre la catalanitat de Perpinyà, crec que no cal ni tan sols recordar la història per dir que Perpinyà és catalana i que fins avui dia ningú no havia pensat negar-ho. El senyor Aliot... (intervention en catalan)*

Vous m'entendez? Oui. Merci de me donner la parole, je voudrais tout d'abord féliciter notre Maire pour son action en tant que Sénateur au Sénat à Paris, pour avoir promu et essayé de défendre notre Culture et notre Langue. Ensuite, pour introduire la présentation de ces deux demandes de motions, qui concernent pour la première la solidarité envers le peuple du Tibet que je demande au Conseil Municipal et à la Ville de Perpignan d'exprimer, et la seconde demande que je fais à ce Conseil est de pouvoir officialiser le nom Perpinyà en tant que nom propre de la Ville de Perpignan.

En guise de préambule, étant donné que le thème a été plusieurs fois évoqué de façon réitérée par le représentant du Front National sur la nécessité d'instaurer une sorte

de discussion, de debat sur la catalanité de Perpignan, je pense qu'il ne faut même pas rappeler l'Histoire pour affirmer que Perpignan est catalane et que, jusqu'à aujourd'hui, personne n'avait eu l'idée de le nier. Monsieur Aliot...

#### **M. le Maire**

*(hors micro - Inaudible).* Faire le développement en français. Moi j'autorise totalement l'utilisation du catalan à condition qu'il y ait une traduction en français qui fasse que tout le monde soit en capacité de comprendre.

#### **M. Enric VILANOVA**

*Si el batlle m'ho permet, transmetré un escrit a la gent del consell per poder, ho faré, transmetré un escrit (intervention en catalan)*

Si le Maire me le permet, je vais transmettre un écrit aux membres du Conseil, je vais le faire, je transmettrai un écrit...

#### **M. le Maire**

Vous ne pouvez pas mettre en cause un Conseil Municipal en catalan. Vous êtes obligé de le faire en français. Avec tout le respect que je vous dois et vous savez que je partage le même combat que vous....

#### **M. Enric VILANOVA**

*Aleshores, si m'ho permet, si el batlle m'ho permet, deixaré de banda el nom del conseller municipal que he citat i m'acontentaré només de recordar algunes coses històriques. Recordaré que, si s'havia d'organitzar un referèndum, l'Indèpendant ja l'ha organitzat. I que, si sabem llegir el francès, que també és una llengua que sé practicar, veurem que aquest referèndum ha estat guanyat per la gent que considera que Perpinyà és catalana i que s'ha de poder expressar en català en el marc del Consell Municipal. Una altra remarca històrica que va amb el sentit de les mocions que presento, és de recordar que Perpinyà i Catalunya Nord va estar sota la dominació i l'ocupació de les forces nazis, la gent que eren resistents catalans és deien Torcatís, Panchot, Blanc, i saludo aquí els companys comunistes, i aquesta gent s'expressava en català, justament, per poder salvar les llibertats d'aquesta país. I és, doncs també en aquest marc que m'expresso. Si ara m'ho permeteu passaré a la primera moció que és una moció de solidaritat amb el Tibet. El Tibet, i ningú no ho pot ignorar, pateix avui dia una ocupació per part d'un estat totalitari. Jo em vull fer solidari del poble xinès que avui dia pateix uns problemes molts greus amb relació amb uns terratrèmols que s'han donat. Això no priva que hem de denunciar el que està passant al Tibet. És la raó per la qual presento aquesta moció que teniu escrita i traduïda al francès, la qual moció ve a recordar que al Tibet, el senzill fet d'aixecar la bandera tibetana està sancionat penalment, i quan dic penalment fins i tot amb la pena de mort. En reacció a això i abans que no passés el que ha passat aquests dies, en relació amb els Jocs olímpics, el 6 de juliol de l'any 2000 el Parlament Europeu va adoptar amb una ampla majoria una resolució segons la qual... llegeixo ara el que diu el Parlament Europeu. El Parlament demana al Consell (parlem d'Europa) a la Comissió i als estats membres de la Unió Europea de fer el possible perquè el govern de la República Popular de Xina i el Dalai Lama negociïn un nou estatut del Tibet que garanteixi una plena autonomia dels tibetans en tots els aspectes de la vida política,*

*economica, social i cultural amb les úniques excepcions de la política estrangera i de la política de defensa. Convida els governs dels estats membres a considerar seriosament la possibilitat de reconèixer el govern tibetà a l'exili com a legítim si en un termini de tres anys les autoritats de Pequín i el govern del Tibet a l'exili no han acordat un nou estatut pel Tibet, mitjançant unes negociacions organitzades sota l'ègida del secretari general de les Nacions Unides. La lluita del poble tibetà, per a conquerir democràticament la seva autonomia cultural i política i la repressió que pateix com a represàlia porta en la memòria dels perpinyanesos el record de llur pròpia història. (intervention en catalan)*

Alors, si on me le permet, si le Maire me le permet, je vais laisser de côté le nom du conseiller municipal que j'ai cité et me contenter seulement de rappeler certains faits historiques. Je vais rappeler que, s'il fallait organiser un référendum, l'Indépendant l'a déjà organisé. Et que, quand on sait lire le français, qui est une langue que je sais aussi pratiquer, nous verrons que ce référendum a été gagné par ceux qui considèrent que Perpignan est catalane et que l'on doit pouvoir s'exprimer en catalan dans le cadre du Conseil Municipal. Une autre remarque historique, qui va dans le sens des motions que je présente, je voudrais rappeler que Perpignan et la Catalogne Nord ont été sous la domination des forces nazies, et les résistants s'appelaient Torcatis, Panchot, Blanc, je salue ici les camarades communistes, et ces personnes s'exprimaient en catalan, justement, pour pouvoir sauver les libertés de ce pays. C'est donc aussi dans ce cadre que je m'exprime. Si vous me le permettez maintenant, je vais passer à la première motion qui est une motion de solidarité avec le Tibet. Le Tibet, et personne ne peut l'ignorer, est occupé aujourd'hui par un état totalitaire. Je veux être solidaire du peuple chinois qui souffre aujourd'hui de très graves problèmes à cause des tremblements de terre qui y ont eu lieu. Ceci n'empêche pas que nous ayons à dénoncer ce qui se passe au Tibet. C'est la raison pour laquelle je présente cette motion que vous avez ici écrite et traduite en français, cette motion qui vient rappeler qu'au Tibet, le simple fait de brandir le drapeau tibétain est sanctionné pénalement, et quand je dis pénalement, allant même jusqu'à la peine de mort. En réaction à cela et avant que ne se produisent les événements de ces derniers jours, par rapport aux jeux olympiques, le 6 juillet 2000 le Parlement Européen a adopté à une grande majorité une résolution selon laquelle... je lis la résolution du Parlement Européen. Le Parlement demandait au Conseil (je parle de l'Europe), à la Commission et aux états membres de l'Union Européenne de faire leur possible pour que le gouvernement de la République Populaire de Chine et le Dalaï Lama négocient un nouveau statut pour le Tibet, qui garantisse la pleine autonomie des tibétains dans tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle avec pour seules exceptions la politique étrangère et la politique de défense. Il invite les gouvernements des états membres à considérer sérieusement la possibilité de reconnaître la légitimité du gouvernement tibétain en exil si dans un délai de trois ans les autorités de Pékin et le gouvernement du Tibet n'ont pas accordé un nouveau statut au Tibet, par des négociations organisées sous l'égide des Nations Unies. La lutte du peuple tibétain, pour conquérir démocratiquement son autonomie culturelle et politique et la répression qu'il subit en représailles fait remonter dans la mémoire des perpignanais le souvenir de leur propre histoire.

(Réactions)

**M. le Maire**

M. VILANOVA, essayez tout de même de nous proposer la conclusion. On ne va pas refaire l'histoire, notamment la délibération du 6 juillet 2000 du Parlement Européen. Là ce qui est important, c'est d'aller directement au but.

## M. Enric VILANOVA

*És la raó per la qual, com que crec que tenim els mateixos ideals, ideals democràtics, catalans, de llibertat, de pau i d'identitat que els perpinyanesos, que han fet merèixer a la ciutat de Perpinyà el títol honorífic de Fidelíssima, i que aquests mateixos perpinyanesos, i ho recordava, han lluitat contra l'opressor nazi, i han sabut alliberar-se d'aquest jou utilitzant la seva llengua catalana, demano que per solidaritat amb el Tibet, i amb fidelitat amb la nostra història de Perpinyanesos, adoptem amb il·lusió la resolució del parlament europeu del 6 de juliol de l'any 2000 i que per demostrar-ho aixequem com a bandera, a la façana de la Vila de Perpinyà, la Casa de la Vila, la bandera tibetana.*

*I, si m'ho permeteu, he pogut trobar una bandera tibetana...*

*POUR LE TIBET LIBRE (intervention en catalan)*

C'est la raison pour laquelle, puisque je pense que nous avons les mêmes idéaux, des idéaux démocratiques, catalans, de liberté, de paix et d'identité que les perpignanais qui ont fait mériter à la Ville de Perpignan le titre honorifique de Fidelíssima, et que ces mêmes perpignanais, comme je le rappelais, ont lutté contre l'opresseur nazi, et qu'ils ont su se libérer de ce joug en utilisant leur langue catalane, je demande que par solidarité avec le Tibet, et fidèlement à notre histoire de perpignanais, nous adoptions volontiers la résolution du Parlement Européen du 6 juillet 2000, et que pour le montrer nous hissions, sur la façade de la Ville de Perpignan, de l'Hôtel de Ville, le drapeau tibétain.

POUR LE TIBET LIBRE

*(Applaudissements)*

## M. le Maire

Entenc el català però parlaré francès.

Je comprends le catalan, mais je vais parler français.

Je vais essayer d'être très précis M. VILANOVA. Tout le monde sait ici que dès ma 1<sup>ère</sup> élection, j'ai voulu que, et ce n'était pas facile à l'époque, j'étais très isolé, j'ai voulu que tout soit fait pour que notre langue se développe de façon naturelle à Perpignan et j'ai même, vous le savez, fait ce logo de Perpignan la Catalane, Perpinyà la Catalana.

On a multiplié d'ailleurs toutes sortes d'actions, dans tous les domaines, de reconquête du patrimoine, de reconquête des fêtes, de soutien aux écoles, de traduction des noms de rues en français et en catalan, même si ça n'a pas été très facile, de jalonnement, etc. Donc je ne pense pas qu'on puisse m'accuser de ne pas être très volontaire sur cet axe et vous avez eu l'amabilité de rappeler mon intervention au Sénat la semaine dernière.

Je me suis renseigné auprès du Ministère de l'Intérieur sur la façon dont on peut avancer vers cet objectif, une utilisation naturelle, normale du catalan dans ce pays, sans que soit remis en cause le fait que le français est la langue de la République et le compromis acceptable est le suivant. On a le droit de parler, le catalan ou une autre langue, à condition de traduire. A condition de traduire simultanément et pas simplement de manière différée.

Donc, le compromis que je demande que tout le monde respecte dans cette assemblée et je le ferais respecter, c'est que celles et ceux qui veulent parler catalan, parleront catalan mais il faut que ce soit immédiatement traduit. Et de toute façon, dans les procès-verbaux, ça ne pourra être que traduit. Il n'est pas question que dans un document public, il y a une loi là-dessus, la loi de 94, qui l'explique très bien. Donc on a un compromis acceptable par le Ministre de l'Intérieur français. Je propose qu'on n'en dévie pas pour ne pas obliger un contrôle de légalité à sanctionner toutes nos délibérations. Voilà ce que je vous demande M. VILANOVA, c'est d'accepter ce compromis.

Alors traduire tout ce que vous avez dit, je ne vais pas y arriver, ou plutôt j'ai déjà oublié parce que mon métier n'est pas d'être traducteur. Quand on est à VISA POUR L'IMAGE, il y a des traducteurs particulièrement doués. Je suis impressionné par leur capacité de mémorisation de tout ce qui s'est dit.

Par contre il y a une motion très précise que vous avez développée, en rappelant la délibération du Parlement Européen du 6 juillet 2000 qui demandait qu'une convention entre la République de Chine et le Tibet qui garantisse l'autonomie du Tibet sauf en matière évidemment de défense et de politique étrangère, et de reconnaître également le gouvernement Tibétain en exil.

Je vais vous dire ma position. On n'a pas l'habitude ici, au Conseil Municipal, de prendre des décisions qui relèvent évidemment de la politique internationale, notamment celles prises par le Parlement Européen. Par contre, on a pris l'habitude, ici, dans ce Conseil Municipal, de marquer nos solidarités. Je vous signale que le visage de Mme BETANCOURT est sur le fronton de notre municipalité depuis déjà malheureusement plusieurs années et il restera là tant que Mme BETANCOURT n'aura pas été libérée.

Et on a pris d'autres positions, à d'autres moments. Alors je vous propose la délibération suivante, nous mettrons au fronton de la mairie le drapeau Tibétain pendant les Jeux Olympiques. Puisque c'est pendant les Jeux Olympiques que le débat international va prendre toute sa force et que, à cette occasion là, nous pourrions démontrer notre solidarité avec le peuple tibétain, adossé à un mouvement international de solidarité en leur faveur. Voilà ce que je vous propose.

Je propose donc en effet de tronquer votre proposition de motion, de n'en retenir que la seconde partie, à savoir le drapeau Tibétain qui, en effet, signifie aujourd'hui quelque chose de très fort, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le droit des minorités à être respectées, le droit d'une culture à se développer et ne pas être éradiquée, le droit d'une langue, le droit d'une religion, etc., etc. Cela signifie beaucoup de choses et cette solidarité là, je suis tout à fait prêt à proposer que le Conseil Municipal la manifeste en prenant comme délibération que le drapeau Tibétain soit mis sur la façade de l'hôtel de ville pendant la durée des Jeux Olympiques. Voilà la proposition, chers collègues, que je vous fais.

## **M. Louis ALIOT**

Il y a un certain nombre de choses à dire parce que je ne parle peut-être pas le catalan mais je le comprends. J'ai très bien saisi ce qu'a dit M. VILANOVA.

La 1<sup>ère</sup> chose, personne ne doute effectivement que Perpignan est catalane. Ça je dois dire c'est quelque chose. Mais avant d'être catalan, il a aussi été quelque chose vous savez. Perpignan n'est pas né catalan et ne mourra pas catalan. Ça c'est le premier point. Et s'il y avait une langue qui a été commune à l'Europe je vous signale, et que nous pourrions parler pourquoi pas demain, nous allons tous parler latin. Parce que la base de

vosre langue cher Monsieur, et de la mienne, c'est quand même le latin. Alors je ne vais pas vous faire un discours en latin, que j'ai appris à l'école, plus que le catalan je dois vous l'avouer, mais enfin on ne va pas revenir à ça.

Le 2<sup>ème</sup> point, c'est la différence majeure qu'il y a entre le catalanisme politique et le catalanisme identitaire. Si vous allez défendre le catalan, dans son volet identitaire, c'est-à-dire vos racines, de là où vous venez, et préserver cet héritage là, M. VILANOVA vous n'êtes pas sur les bons bancs de l'assemblée. Car vous n'avez rien à faire à gauche puisque l'histoire de la gauche, c'est justement de couper les racines. Ça c'est le 1<sup>er</sup> point.

2<sup>ème</sup> point, c'est sur ce que vous avez dit par rapport, et je ne vais pas remettre en cause l'histoire du catalan, encore que la langue catalane dans la résistance est tout, et le catalanisme ne s'arrête pas à l'histoire de la résistance, de ce côté des Pyrénées, comme de l'autre d'ailleurs. Parce que si vous voulez qu'on parle de la guerre d'Espagne, on aura peut-être un débat tous les deux, il se trouve vous voyez que j'ai une grand-mère espagnole et que dans la famille ils se sont massacrés entre eux. Alors je connais bien le problème. Et que l'histoire elle n'est pas blanche ou noire, l'histoire elle est souvent grise. Plutôt grise. Mais, en ce qui concerne votre comparaison, c'est là où je trouve la chose assez mirobolante, entre le génocide tibétain, à aucun moment vous n'avez décrit qui a occasionné le génocide tibétain. Vous avez parlé de la Chine, comme ça. La Chine communiste. En appliquant un plan idéologique communiste. De la même manière que M. le Maire ne l'a pas dit, mais Ingrid BETANCOURT est détenue par qui ? Si ce n'est une junte communiste.

**Mme Katia MINGO**

*(Hors micro - Inaudible)*

**M. Louis ALIOT**

Oui mais Madame, autant certains procès ont été faits, autant celui-là n'a jamais été fait, ni ses complicités. Et elles sont là, autour de la table. Ça c'est le dernier point.

Donc moi je ne m'oppose pas à la défense de la culture catalane, ni même de la langue catalane, mais je m'oppose à cette manière d'essayer d'imposer une langue dont je vous signale qu'elle a été éradiquée en partie non pas comme je l'ai lu ici ou là, par le Traité des Pyrénées, par la monarchie, mais par l'humanisme de la 3<sup>ème</sup> République où il était écrit sur le fronton de certaines écoles "interdit de parler patois", ou ici "interdit de parler catalan", ou ailleurs "interdit de parler breton", ou en Alsace "interdit de parler alsacien". C'est la République qui a éradiqué votre culture et votre langue catalane. Ce n'est pas la monarchie ou je ne sais quoi. Donc il faudrait remettre les choses à leur place.

**De la salle**

C'est un raccourci.

**M. Louis ALIOT**

Non ce n'est pas un raccourci, c'est la vérité. Et d'ailleurs cela correspondait à un sens de l'histoire car l'unité de la nation, elle s'est faite en 15 siècles. Elle ne s'est pas faite comme ça, du jour au lendemain, à claquer du doigt et le catalan a disparu. Non c'est très précisément des choses qui ont corps comme on dit en droit.

Alors la proposition que vous faites, je veux bien voter une proposition sur l'affaire du drapeau du Tibet qui est proposée par l'exécutif et la mairie, mais je me refuse à voter une motion qui a dit encore une fois quelque chose d'extravagant, c'est-à-dire qui a comparé le génocide tibétain par la Chine communiste avec le génocide des catalans par la nation française. Parce que c'est ça ce qu'il a dit.

**De la salle**

Non, non.

**M. Louis ALIOT**

Si. Il a dit le génocide tibétain qui nous fait penser à la manière dont le catalan .....

**M. le Maire**

Excusez-moi M. ALIOT. Vous voyez M. VILANOVA la nécessité .....

**M. Louis ALIOT**

Non je n'ai pas besoin de la traduction.

**M. le Maire**

Attendez. Attendez.

**M. Louis ALIOT**

C'est là où se pose le problème de la traduction.

**M. le Maire**

Excusez-moi. Je crois avoir maintenant une assez bonne capacité à comprendre le catalan. Je crois sincèrement M. VILANOVA qu'on est obligé de traduire. On est obligé de traduire. Car chaque fois qu'on ne traduit pas, on laisse la porte ouverte à des interprétations qui peuvent aller à l'encontre du message que vous voulez porter. Donc je reste totalement convaincu que la traduction simultanée d'abord, c'est la seule possibilité légale de laisser parler le catalan dans cette enceinte, mais d'autre part est aussi à la fois une politesse et une efficacité.

Alors y a-t-il d'autres interventions ? M. SALA.

**M. Raymond SALA**

Je voudrais justement faire quelques rectifications, après ce qu'a dit M. ALIOT, car je ne peux pas accepter que, dans cette enceinte, on dise que Perpignan n'est pas née catalan. Je vous rappellerai que, lorsque Barcelone a été conquise en 801, elle l'a été

certes par les Carolingiens mais avec la participation première de BERÀ, Comte du Roussillon qui fut le premier Comte de Barcelone.

Quant au blason de la Ville de Perpignan, les couleurs sang et or, c'est quand même Martin l'HUMAIN, Martí l'HUMÀ qui fut l'un des derniers rois descendant de Guifré el pelut qui a donné le blason catalan à la Ville de Perpignan.

Le 2<sup>ème</sup> point, mais je pourrais évidemment vous faire un cours, mais ce n'est pas du tout le cas, quand on dit que la République a tué la langue catalane, c'est peut-être en partie l'école de Jules Ferry avec évidemment des circonstances atténuantes, car il fallait alphabétiser la population, mais je vous rappellerai qu'un républicain tel que CHAMBON, curé constitutionnel de St Matthieu, disait, rétorquait à l'abbé Grégoire qui voulait éradiquer les patois, et il le disait en français, *"et pour le détruire, le catalan, il faudrait détruire le soleil, la fraîcheur des nuits, le genre d'aliments, la qualité des eaux, l'homme tout entier"*. Et c'est vrai que l'homme catalan a mis un genou à terre. C'est vrai. Mais l'homme catalan se relève, et se relève depuis Perpignan la Catalane, car Perpignan la Catalane a donné l'exemple à des petits villages de l'arrière pays dont je suis originaire qui, avaient quelques appréhensions à parler catalan, et qui sont fiers aujourd'hui de parler catalan, parce que Perpignan la Catalane a initié cette reconquête.

Et pour terminer, mais je vous ferais la traduction, mais je me demande si la traduction a besoin d'être faite, « sem i serem gent catalana tant si és vol com si no és vol »

*(Applaudissements)*

#### **M. le Maire**

M. HALIMI. C'est ça ? Je vous demande tout de même d'être bref parce que nous avons une 2<sup>ème</sup> motion.

#### **M. Maurice HALIMI**

M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais essayer de ..... Me VILANOVA, je ne parle pas catalan, mais je me soigne, vous le savez.

#### **M. le Maire**

Tu ne t'es pas beaucoup soigné quand même.

#### **M. Maurice HALIMI**

Chacun à sa mesure M. le Maire. La mienne est lente mais efficace.

Je voudrais essayer de contribuer, comme les hommes de bonne volonté de cette assemblée, à refermer une boîte de Pandore qui à mon sens ne doit pas être ouverte.

Nous n'avons pas à nous jeter à la face des anathèmes. Nous n'avons pas dans l'urgence et la presse à prendre une décision, je parle mon cher ami et collègue et confrère, de votre résolution et motion sur le Tibet, je vais l'expliquer immédiatement, je crains que le mieux soit toujours l'ennemi du bien. Parce que les enseignements de l'histoire ont amené notre pays à ne pas refuser à défilé devant le chancelier du Reich lorsque les Jeux Olympiques ont été inaugurés à Berlin.



Donc par conséquent l'histoire, souvent, nous rattrape pour nous donner de mauvaises leçons. Et je ne voudrais pas que nous nous relevions avec des gueules de bois. Je voudrais indiquer à M. ALIOT, ou en tout cas ce n'est pas le sentiment que j'en ai, que ce soit à gauche, à l'extrême gauche, à droite, au centre droit, ou à l'extrême droite, je n'ai ici que la vision de gens, de femmes et d'hommes de bonne volonté et je n'ai pas à jeter les anathèmes sur mes collègues. Je ne pense pas qu'Enric VILANOVA soit pour quelque chose dans la répression absolument terrifiante que le DALAI LAMA a subie dans sa chair et dans sa culture depuis 1949. Je ne pense pas non plus qu'il fût l'héritier de Mao Tsé Toung ! Je dis simplement que, pour en sortir et pour marquer notre solidarité, nous avons, ici dans cette assemblée, pris et j'avais eu l'honneur de présenter un certain nombre de motions, je n'y reviendrais pas, qui ont toutes été votées à l'unanimité.

Alors Mme AMIEL-DONAT, j'ai une question à vous poser. Une question juridique. Si la résolution était proposée à ce Conseil Municipal, est-ce que votre équipe se refusera de participer au vote ? Ça c'est la 1<sup>ère</sup> question. Il me semble bien sûr que s'agissant d'une motion solennelle, elle est importante à être votée à l'unanimité. A défaut de quoi, je pense qu'Enric VILANOVA n'aura pas obtenu ce qu'il voulait, à savoir solenniser suffisamment notre cohésion et notre unanimité derrière la défense légitime du droit des peuples tibétains.

Néanmoins M. le Maire, mes chers amis, ça n'est pas un raisonnement d'épicier que je vais tenir. Je tiens à vous dire, en tant qu'élu référent de VISA INTERNATIONAL POUR L'IMAGE que nous avons compté quelques 50 agences de presse chinoises sur notre sol jusqu'à l'année dernière. Je me pose la question de savoir si, dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques, la réponse des autorités chinoises qu'elle soit politique ou qu'elle soit culturelle, se promenant sur la place de la Loge et voyant que manifestement la résolution que nous avons prise est peut-être un petit peu prise rapidement, je pense que, et je le dis en toute amitié et bien que j'adhère totalement à ce que vous proposez, je pense que cette motion pourrait, après avoir été traduite s'entend, qu'elle puisse être discutée lors du prochain Conseil Municipal, qu'elle puisse être expressément expliquée en français et que nous puissions y souscrire d'une manière totalement unanime.

Je crois que fondamentalement une réflexion puisse s'imposer sur cette question bien que l'émotion m'ait gagnée et que je sois totalement d'accord pour que le drapeau tibétain puisse flotter sur la Mairie de Perpignan. Je veux être clair, mais j'entends que effectivement une réflexion soit menée sur cette question, en tout cas assez rapidement par les élus de droite et de gauche, en tout cas de cette assemblée, parce que j'ose espérer que la décision que nous prendrons soit unanime.

## **M. le Maire**

J'ai entendu ce qui a été dit. Je maintiens ma proposition de délibérer maintenant sur un sujet qui est d'actualité et qui est un sujet de principe. Veut-on prendre des semaines et des semaines pour savoir quelle est notre position sur un sujet où, il me semble, les uns et les autres ont dès à présent tous les éléments d'information qui nous permettent de prendre position.

J'ai entendu ce qu'a dit M. VILANOVA. Je propose une motion très brève, sans renvoyer à tout l'exposé de tous les motifs que vous avez fait, la phrase devrait être sans doute précisée : *"le Conseil dans sa séance du 26 mai a décidé, en solidarité avec le peuple tibétain et ses droits sociaux, culturels et démocratiques légitimes, de hisser sur le fronton de la mairie le drapeau tibétain durant la durée des Jeux"*.

La seule question que je me pose, c'est pourquoi attendre la durée des jeux alors qu'on prend la délibération aujourd'hui ? D'ailleurs, si on le fait, il faut le faire aujourd'hui jusqu'à la fin des jeux.

Je fais voter cette motion et je le dis, chacun est libre, totalement libre, on n'est pas là sur un mécanisme j'ai envie de dire, groupe contre groupe, chacun a sa liberté d'opinion et de jugement. Cela ne met pas en cause l'exécutif municipal. On n'est pas sur une motion de gestion municipale mais sur une gestion de principe.

Je répète ma proposition, le drapeau tibétain sur la façade de l'Hôtel de Ville en solidarité avec le Tibet, d'aujourd'hui à la fin des Jeux Olympiques.

Vous vouliez prendre la parole ?

**M. Louis ALIOT**

Juste pour connaître la date du début des Jeux parce qu'effectivement on aurait pu attendre la proposition que je trouve sage de Me HALIMI.

**M. le Maire**

Attendez, il faut prendre ses responsabilités, moi je propose d'aujourd'hui à la fin des jeux.

D'abord qui ne participe pas au vote ? Oui il faut poser toutes les questions. Donc ne participent pas au vote : M. VERA, Mme RUIZ, Mme LANGEVINE, Mme MINGO .... Attendez je demande qu'on lève la main. Parce que je répète, ce n'est pas forcément quelque chose qui est lié à des groupes, c'est un problème personnel.

**De la salle**

*(Hors micro – Inaudible)*

**M. le Maire**

Très bien vous ne participez pas au vote. Attendez, je n'ai pas envie de perdre mon temps.

*(Brouhaha)*

Vous ne participez pas au vote, j'ai compris.

**M. Jean CODOGNES**

C'est une honte pour le peuple tibétain.

*(Réactions – Huées)*

**M. le Maire**

Vous défendez donc les milices qui ont interdit à la jeunesse tibétaine d'exprimer leur droit !

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Je suis quand même étonnée que l'on en vienne à parler du Tibet à partir de la langue catalane au Conseil Municipal.

Que cette question, qui n'est pas à l'ordre du jour, intervienne aussi longuement et à ce moment, peut-être pour inciter le public à partir, parce qu'il y a après, à l'ordre du jour, un certain nombre de dossiers dont nous aimerions parler.

Nous aimerions parler notamment des logements sociaux, nous aimerions parler de ce manque de 300 logements sociaux aujourd'hui auxquels vont s'ajouter 110 à la fin de l'année 2008, 410. 234 en plus en 2009 et 326 en 2010. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la revue de projet que vous avez été obligé de rendre devant les autorités de l'ANRU et devant M. le Préfet.

Alors je comprends bien que cela vous arrange de vouloir détourner l'attention à partir de la question de la langue catalane, de partir sur le Tibet pour éviter de parler des choses qui intéressent les Perpignanais.

*(Réactions)*

Et notamment pour différer l'examen de ce dossier n° 3, élargissement du chemin El Vivès qui fait partie du contrat ANRU pour lequel vous avez été fortement semoncé par M. le Préfet, et j'étais présente, qui vous a rappelé qu'en 4 mois, vous vouliez rappeler les 4 années de retard qu'on pouvait vous attribuer. C'était une réunion publique et j'étais présente.

**M. le Maire**

Non, non, non. Ce n'était pas une réunion publique et vous êtes rentrée dans une réunion où vous n'étiez pas invitée.....

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

4 mois pour rattraper 4 années de retard !

**M. le Maire**

..... Ce qui est tout à fait différent.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Non, non. J'aimerais .....

**M. le Maire**

Mme AMIEL DONAT, je comprends que le Tibet ne vous intéresse pas....

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

J'aimerais tout simplement qu'on en revienne aux questions qui sont prévues à l'ordre du jour

**M. le Maire**

Vous nous faites perdre du temps.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

..... Et qui concernent cette Ville de Perpignan.

**M. le Maire**

Ne vous inquiétez pas, la dernière fois on est resté jusqu'à 1 h du matin, je suis capable de rester jusqu'à 1 h du matin aujourd'hui aussi. Maintenant on reste sur la motion. Madame GASPON, sur la motion, et pas de déviation.

**Mme Nicole GASPON**

Prendre la parole dans la mesure où les Communistes en général, pas les Communistes français j'ose espérer, ont été ici accusés de mille maux mais on a quand même l'habitude. Je voudrais simplement dire que le Front National n'a pas de leçon de générosité envers les peuples à nous donner. Et je dois dire que, pas plus tard que ce matin, j'ai trouvé dans ma boîte à lettres une pétition de votre parti demandant de s'opposer à M. SARKOZY, c'est pas mal hein, parce qu'il y avait trop de régularisation de sans papiers. Je vous avoue que ce matin j'ai trouvé ça peu ragoûtant.

2<sup>ème</sup> remarque, je reste solidaire de la position qu'a prise le groupe de refus de vote. Je me permettrai de dire que, concernant les drapeaux des peuples opprimés, je ne sais pas si on les mettrait tous s'il y aurait assez de place sur le fronton de l'hôtel de ville.

*(Brouhaha)*

**M. le Maire**

Je passe au vote.

**De la salle**

*(Hors micro - Inaudible)*

**M. le Maire**

Ah ! Il vaut mieux entendre ça que d'être sourd ! Mme MINGO.

**Mme Katia MINGO**

Un mot pour M. HALIMI. Nous nous connaissons peu au plan politique, nous n'avons que des relations d'affection depuis que nous nous connaissons.

*(Rires)*

Au plan politique non. Je vous signale, et vous apprendrez à connaître, que voilà 10, 15 ou 20 ans que les Verts s'opposent à des situations, à des oppressions comme ça, au niveau des peuples, et que pendant ces mêmes 20 dernières années, la droite française qui s'y revendique ne lésinait pas, au prétexte du commerce, au prétexte de la sainte sacro-croissance, au prétexte de l'économie, à passer légèrement au-dessus de ces oppressions.

Alors ici, manifestement, le débat est quand même largement instrumentalisé. Et notre refus de vote, je crois, s'explique largement pour les raisons que Jacqueline AMIEL DONAT vient d'expliquer et que je rejoins.

Je vous renvoie au fondamentaux des partis M. HALIMI que vous nommez ainsi.

**M. le Maire**

On passe au vote. Le refus de vote vous arrange. Donc refus de vote avec toutes sortes d'explications jésuitiques.

**De la salle**

*(Hors micro - Inaudible)*

**M. le Maire**

Encore ! Non on arrête là. Bien refus de vote et je répète ça vous arrange.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La 1<sup>ère</sup> motion est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## 2<sup>ème</sup> MOTION : NOM D'USAGE "PERPINYA"

### **M. le Maire**

M. VILANOVA, 2<sup>ème</sup> motion. En vous demandant cette fois de traduire au fur et à mesure votre intervention en catalan.

### **M. Enric VILANOVA**

*Senyor Batlle, gràcies per donar-me la paraula una altra vegada, i no pensaré pas traduir, perquè he entès que l'única persona que no entenia el català o que no volia que és parlés en català l'entén perfectament. Tinc, doncs, l'honor de demanar-vos d'aprovar un canvi de nom de la ciutat de Perpinyà o més aviat dit l'oficialització de l'usatge del nom de Perpinyà en català, això en conformitat amb el que preveu el codi general de les col·lectivitats territorials, per dues raons, i hauré acabat. La primera raó, ja s'ha debatut, Perpinyà és catalana. La segona raó és que Perpinyà és el nom de la ciutat i avui dia està de totes maneres totalment indefens a nivell jurídic, és a dir que si demà, una empresa privada, una altra vila, algú més comença a utilitzar aquest nom, no serà protegit de cap manera i Perpinyà no hi podrà fer res. És doncs per aquestes dues raons, cultural i jurídica que proposo que Perpinyà esdevingui el nom oficial de la Vila de Perpinyà. (intervention en catalan)*

Monsieur le Maire, merci de me donner encore la parole, je ne vais pas traduire, parce que j'ai compris que la seule personne qui ne comprend pas le catalan ou qui ne veut pas que l'on parle en catalan le comprend parfaitement. J'ai donc l'honneur de vous demander d'approuver le changement du nom de la Ville de Perpignan, ou plutôt l'officialisation de l'usage du nom Perpinyà, et ce conformément à ce que prévoit le code général des collectivités territoriales, pour deux raisons, et j'en aurai fini. La première raison, qui a déjà été débattue, c'est que Perpinyà est catalane. La seconde raison est que Perpinyà est le nom de la Ville et qu'aujourd'hui ce nom ne bénéficie d'aucune protection juridique, c'est à dire que si demain une entreprise privée, une autre ville, ou quoi que ce soit d'autre utilise ce nom, il ne sera pas protégé et Perpignan ne pourra rien y faire. Ainsi c'est pour ces deux raisons, l'une culturelle et l'autre juridique, que je propose que Perpinyà devienne le nom officiel de la Ville de Perpignan.

### **M. le Maire**

Bon, je le dis, je le répète, la loi française s'appliquera dans ce Conseil Municipal. C'est-à-dire que lorsqu'on refuse de parler français, je serais obligé d'interrompre, il faut traduire. La loi française doit s'appliquer.

Alors que vous ayez un combat politique pour changer la loi française, c'est tout à fait votre droit mais au jour d'aujourd'hui la loi française s'applique. La loi française c'est on peut parler catalan à condition de traduire. Je tiens à le dire et je demande que cette loi soit respectée.

Maintenant par rapport à votre question.

### **M. Enric VILANOVA**

*Preliminarment... (Intervention en catalan)*

Tout d'abord...

**M. le Maire**

Je suppose que quand vous êtes au tribunal, vous ne parlez pas catalan ?

**M. Enric VILANOVA**

*Perquè no se'm deixa parlar català, però aquí m'he pogut... (Intervention en catalan)*

*Parce qu'on ne m'y laisse pas parler en catalan, mais ici j'ai pu...*

**M. le Maire**

Vous plaidez en français. Et bien là vous êtes dans une institution de la République qui est aussi solennelle qu'un Tribunal.

**M. Enric VILANOVA**

*Cap solemnitat a la Vila de Perpinyà, crec que l'expressió oral és lliure i crec que no hi ha cap llei que ho prohibeixi. L'única cosa que podeu i podeu complir com a ajuntament és de traduir el que estic dient. Us proposo, doncs, que hi hagi un traductor, que tradueixi el que estic dient per la gent que no ho entengui. (Intervention en catalan)*

*Pas de solennité à la Ville de Perpignan, je pense que l'expression orale est libre et je pense qu'il n'y a aucune loi qui l'interdit. La seule chose que vous pouvez faire, et mettre en place en tant que mairie est de traduire ce que je dis. Je vous propose donc qu'il y ait un traducteur, qui traduise ce que je dis pour ceux qui ne comprennent pas.*

**M. le Maire**

Si vous nous obligez à payer un traducteur à chacune de vos interventions, je vous enverrai la facture, il n'y a aucune raison que nos concitoyens payent la traduction.

Maintenant je réponds à votre projet de motion. Et je vais répondre, vous voyez, par une anecdote. En octobre 2002, il y avait à Perpignan le sommet franco-espagnol. Et M. AZNAR à qui j'expliquais tout ce que nous faisons pour la reconquête de la culture catalane, la langue, etc., à un moment donné me dit "M. le Maire est-ce que vous n'avez pas peur que vos concitoyens, avec tous les efforts que vous faites en direction de la Catalogne et donc de l'Espagne, est-ce que vous n'avez pas peur que vos concitoyens demandent le rattachement de Perpignan à la Catalogne espagnole ?" dit M. AZNAR. Et je lui répondais, et je vous fais la même réponse M. VILANOVA, aujourd'hui, à l'ère de l'Europe, le problème n'est plus de déplacer les frontières, le problème est de les effacer. Et je suis totalement convaincu que l'avenir de Perpignan se situe dans un espace transfrontalier bilingue et sans doute trilingue. Et qu'il nous faut donc, à tout moment, protéger et sauvegarder cette chance historique que nous avons d'être demain le pôle d'une métropole transfrontalière.

Donc pour moi, il n'est pas question de changer le nom de Perpignan qui a en plus l'avantage d'être le nom français récupéré de la langue castillane puisque c'était, en fait, les castillans qui avaient traduit Perpinyà, Perpignan et ensuite les français ont pris le nom de Perpignan, donc pour moi il n'est pas question de changer le nom de Perpignan parce qu'en adossant les noms Perpignan Perpinyà, on met en scène cet espace transfrontalier que j'appelle de mes vœux les plus chers. Et c'est d'ailleurs le titre de l'équipe de l'exécutif municipal.

Donc je refuse la proposition que vous faites de changer le nom de Perpignan en Perpinyà. Alors on va passer au vote.

#### **M. Louis ALIOT**

D'abord, puisque le débat sera clos après ce vote, je salue quand même le coup de pub de M. VILANOVA pour la défense de ses idées. Car depuis maintenant le dernier Conseil Municipal, tous les médias ont enchaîné sur la chose, ont développé ce débat au sein de la population et finalement c'est un sacré coup de pub pour des mouvements qui, je le rappelle, notre score a été modeste aux dernières législatives, mais enfin le leur, des 3 partis catalanistes, se situe entre 0,2 et 0,7 % des voix. Et les autres qui sont « planqués » un peu à droite et à gauche. C'est dire si cela passionne les foules. Ça c'est le 1<sup>er</sup> point.

Le 2<sup>ème</sup> point, c'est ce que je retiens de votre intervention. C'est de dire dans l'Europe de demain, on verra ce qu'elle en sera l'Europe quand elle aura supprimé tous les emplois notamment industriels et que la France sera un désert d'emplois, on verra ce qu'elle deviendra. Mais vous dites c'est d'effacer les frontières, mais nous, nous pensons que c'est l'inverse. Que le développement de l'Europe en cela, conformément à ce que voulait d'ailleurs le Général de Gaulle, c'est le rétablissement des frontières pour bâtir une Europe des patries. Ça c'est le 2<sup>ème</sup> point.

Et ensuite, de bien faire attention à cette Europe là que vous développez en permanence. La fameuse charte des langues régionales ou minoritaires, elle ne s'applique pas nécessairement qu'aux Catalans sur cette terre. Plus certaines populations se développeront, et plus vous serez obligés d'en tenir compte dans toute la signalétique, dans toutes vos composantes et dans tout ce que vous faites. C'est d'ailleurs le fond des débats qui a eu lieu à l'Europe. On me dit "non" derrière, mais je ferais passer le fond des débats, il faut toujours aller à la source de la loi et à l'esprit de la loi et vous verrez qu'en matière européenne, c'est exactement ce débat qui a lieu.

#### **M. le Maire**

Attendez, on va passer au vote. Je vous renvoie quand même M. ALIOT à un amendement d'un député UMP de la semaine dernière, au projet de loi constitutionnel, de révision de la constitution qui indique que les langues régionales, je crois que c'est ça, font partie du patrimoine de la République.

M. VERA et après on passe au vote.

#### **M. Jordi VERA**

*Com que la gent voldrà sentir un poc el català també parlaré en català  
(intervention en catalan)*

Puisque les gens veulent entendre un peu de catalan je parlerai aussi en catalan.

Je vous rassure je vais traduire tout de suite. M. ALIOT, *el Senyor ALIOT* vient de dire la chose suivante, j'ai sous entendu que dans quelques temps si la charte s'appliquait on



devrait traduire dans des langues qui sont des langues exogènes. J'ai bien compris ce que vous avez dit ? Vous l'avez insinué. Mais je peux vous corriger tout de suite. La charte européenne des langues minoritaires régionales ne s'applique, il y a une liste qui a été dressée par le Parlement Européen, qu'aux langues européennes, de souche européenne, et territorialisées. *Doncs la Carta Europea només s'adreça als territoris, a França, que han parlat les llengües regionals o les llengües com les voleu dir. Per tant no hi ha pas cap perill*, il n'y a aucun danger que cette loi ne s'applique à des langues qui ne sont pas des langues, aujourd'hui c'est à la mode, des langues de la république.

(donc la Charte Européenne ne s'adresse qu'à des territoires, en France, qui ont parlé les langues régionales ou les langues que vous appelez comme vous voulez. Ainsi il n'y a aucun danger...)

Et je profite de l'occasion aussi, parce que comme ça on en terminera, le Groupe que nous représentons, le Parti Socialiste, le Parti Communiste, le Modem, CDC et les Verts, nous soutenons tous la charte européenne pour les langues régionales minoritaires. C'est dans les programmes de nos partis politiques de chacun et nous regrettons que, quand CHIRAC était Président de la République, à l'époque, l'ait transmis au Conseil Constitutionnel pour empêcher la ratification de la charte.

Donc nous sommes favorables, nous tous, à la ratification de cette charte. Donc nous sommes favorables à l'utilisation du catalan aujourd'hui. Je ne veux pas en rajouter mais quand j'interviendrai en catalan, je l'ai déjà dit, je traduirai immédiatement. Parce que je trouve que nous devons partager l'identité avec ceux qui ne le comprennent pas, avec ceux qui ne sont pas catalans parce qu'on peut faire adhérer à nos idées, on peut faire partager ce pays aux autres si on est capable d'être ouverts et de les écouter aussi. Il faut du temps pour s'intégrer. Il faut du temps pour comprendre et le travail se fait dans les écoles. Moi je le dis tout à fait à l'aise, mes enfants étaient les "cobayes" des écoles catalanes. En 76, 77. Les premiers enfants des écoles catalanes, c'étaient mes enfants et ils parlaient tous plusieurs langues, donc c'est un bénéfice pour tous les habitants de ce pays de parler plusieurs langues.

Donc nous sommes favorables et je suis favorable à ce que l'enseignement du catalan et d'autres langues soit généralisé pour que chacun puisse se l'approprier et que ce soit une langue démocratique comme les autres langues. Merci.

#### **M. le Maire**

Bon il y a M. Jaume ROURE et après on arrête. Je vous adresserai quand même copie M. VERA du discours qu'a prononcé M. MELENCHON du Parti Socialiste au Sénat la semaine dernière. Et il a été applaudi par tous les bancs de la Gauche Sénatoriale.

#### **De la salle**

*(Hors micro – Inaudible)*

#### **M. le Maire**

Mais pour votre information personnelle.

#### **M. Jordi VERA**

*(Hors micro – Inaudible)*

**M. le Maire**

Mais attendez, je ne fais pas de commentaire, je vous dis pour votre information personnelle.

**M. Jordi VERA**

*(Hors micro - Inaudible)*

**M. Jaume ROURE**

Ah quand même ça me rassure parce que la CDC, ils ne comprendraient pas.

**M. Jordi VERA**

*(Hors micro - Inaudible)* .....J'étais intervenu à l'époque, auprès des Députés Socialistes, et il faut dire qu'il y a les jacobins de droite et les jacobins de gauche, il vaut mieux les jacobins de droite ou de gauche, et vous le savez bien ..... *(hors micro - Inaudible)* .....mais balancer à la figure que M. MELENCHON est un jacobin de gauche, même ..... *(hors micro - Inaudible)*

**M. Jaume ROURE**

M. Jordi VERA vient de me rassurer, il n'est pas là pour soutenir les socialistes parce que c'est vrai qu'à CDC, ça les surprendrait. Aparté.

Par contre ce que je voudrais préciser ici, depuis un moment j'écoute et j'ai un petit sentiment, c'est que, je ne sais pas comment le dire bien en français, je me suis fait taper la vedette, mais ça ce n'est pas grave. Les déclarations de M. ALIOT sur les résultats des élections, c'est n'importe quoi. Il n'a pas les chiffres, ce n'est pas vrai.

**M. Louis ALIOT**

C'était l'Indépendant.

**M. Jaume ROURE**

Mais l'Indépendant, c'est l'Indépendant.

*(Réactions)*

Il faudrait que vous soigniez vos lectures alors, je ne sais pas ce que vous devez faire.

*(Rires)*

De toute cette discussion, une seule chose je voudrais bien retenir, qui a détruit le catalan ? Peu importe que ce soit la république ou que ce soit le roi. Qui a essayé de l'éradiquer ? Ça m'importe peu. Une réalité, c'est qu'avec une certaine politique depuis 1993, en tout cas celle que nous avons essayé de mener avec Jean-Paul ALDUY, et sans faire plus de bruit que ça, cette politique a amené à une réalité c'est qu'aujourd'hui il y a

ce débat. Ça c'est la victoire. Ça fait que tous les partis, y compris les partis d'opposition sont bien contents de faire appel à des catalanistes. Ça aussi c'est une victoire.

La grande victoire également ce sera le jour où, je pense, M. VILANOVA effectivement comprendra, mais je ne veux pas lui faire l'insulte, je sais qu'il a compris depuis longtemps, que la nécessité qu'on a aujourd'hui, la réalité qu'il y a aujourd'hui dans ce pays, c'est justement le bilinguisme. C'est peut-être dur à accepter mais c'est la réalité. Il est bien parce que le bilinguisme c'est l'ouverture. C'est la chance qu'il puisse y avoir un dialogue.

Je pense que c'était plutôt cette conclusion qu'il faut donner au débat qu'on a eu aujourd'hui mais il y a eu plein de victoires, j'en suis très satisfait. Félicitations à tous.

#### **M. le Maire**

On va arrêter. On a quand même je vous signale une quarantaine de délibérations qui concernent la gestion municipale et là je considère qu'on est allé au bout de ma patience. Je n'en peux plus là. On passe au vote.

#### **De la salle**

On vote quoi ?

#### **M. le Maire**

On vote la chose suivante : qui veut approuver la proposition de M. VILANOVA de demander la modification du nom de Perpignan en Perpinyà ? Personnellement je suis contre, je l'ai déjà dit, je me suis expliqué.

- Qui est pour ? M. VILANOVA
- Qui s'abstient ?
- Qui est contre ? Tous les autres élus

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

#### **MOTION REJETEE**

### **DEUXIEME PARTIE DE LA SEANCE**

#### **M. le Maire**

Maintenant on va passer à la poursuite de l'ordre du jour.

#### **De la salle**

*(Hors micro – Inaudible)*

## **M. le Maire**

Non la conclusion a été faite par Jaume ROURE, nous sommes pour le bilinguisme. On arrête les commentaires Jaume. Nous sommes pour le bilinguisme et c'est cela la conclusion et la signification de ce vote.

On passe à la délibération n° 3 M. Fabrice VILLARD et il est 20 h 20.

## **DOSSIER 3**

### **EQUIPEMENT URBAIN - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - ELARGISSEMENT DU CHEMIN DEL VIVES - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE**

## **M. Fabrice VILLARD**

Pour revenir sur le quartier du Vernet, dans cette délibération, il s'agit d'étudier, dans le cadre des opérations inscrites au titre du Programme National de Rénovation Urbaine, l'élargissement du chemin del Vivès sur une portion de 320 m à peu près, qui prévoit la création d'un giratoire à hauteur de l'école Jean Jaurès jusqu'au rond-point actuel de la résidence El Vivès.

L'objectif essentiel est de désenclaver la cité Vernet Salanque et de prévoir une liaison avec le boulevard Nord-Est. Il s'agit d'une procédure de marché négocié. Les travaux devraient permettre l'élargissement de la voie de 4 à 5 m avec un petit ouvrage d'art sur le canal d'irrigation du Vernet et Pia, 469 000 € avec 3 lots.

Y a-t-il des observations ? Mme GASPON, Mme DONAT.

## **Mme Nicole GASPON**

Cette délibération me suggère quelques remarques et quelques questions. Tout d'abord une remarque générale. C'est que, concernant ces opérations de renouvellement urbain, on a vraiment beaucoup de mal à se faire une idée d'ensemble parce qu'il y a des trucs qui arrivent, comme ça, par petits bouts, et on ne sait pas trop si ça s'intègre dans une cohérence. 1<sup>ère</sup> remarque.

2<sup>ème</sup> concernant le mot de "désenclavement". On a l'impression, à vous entendre, que c'est le mot magique. On désenclave et alors, comme par enchantement, les difficultés, la misère, le chômage, la précarité, les jeunes en difficulté, tout ça, ça va disparaître par la magie du désenclavement. Parce que là, on est quand même sur des secteurs qui, depuis des années, bon Vernet Salanque bien évidemment et El Vivès qui, bien que plus récent, est quand même en train aussi de sombrer je dirais, on est arrivé là à des situations presque de "no man's land", de quartiers qui sont en déshérence, au grand désespoir des habitants qui essaient d'y résister le plus possible. Alors là on va mettre un boulevard, on va arranger. Certes le chemin del Vivès, tel qu'il est actuellement, n'est pas extraordinaire, je vous l'accorde.

La question que je me pose c'est, cet aménagement, le désenclavement, est-ce que ça s'est fait dans la concertation avec les habitants de ces cités ? Est-ce qu'il est prévu, dans la mesure où il y a des aires de jeux, des personnels, donc des moyens en personnel pour accompagner ? Et, 3<sup>ème</sup> question, il ne faudrait quand même pas que cela

devienne une grande voie de circulation parce que, là, je crois quand même que cela ne contribuerait pas à la qualité de vie des habitants de ce quartier.

J'ajouterai aussi que les nouvelles dispositions qui sont prises par le gouvernement concernant le logement social et notamment la limitation de l'accès au logement social, je ne crois pas que cela va aller dans le bon sens et notamment permettre la qualité des opérations de renouvellement urbain.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Il faudrait quand même, à un moment donné, que vous vous mettiez à reconstruire les logements sociaux que vous démolissez. C'est important vous savez. Vous n'étiez pas à la réunion, ceux qui criaient là. Moi j'y étais.

**De la salle**

*(Hors micro – Inaudible) Réactions*

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Eh bien il fallait me dire que je ne devais pas venir. Il me semblait qu'un compte rendu qui concerne un contrat signé par la Ville de Perpignan intéressait les élus de la Ville de Perpignan. Donc j'y suis allée.

**M. le Maire**

Vous n'étiez pas invitée et pour ne pas faire d'incidents, par respect pour M. le Préfet, je ne l'ai pas signalé. Cela dit, je vous signale que ce sont des réunions entre l'exécutif perpignanais et les services de l'Etat.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

A fortiori c'était bien que j'y sois puisque visiblement vous ne voulez pas en parler.

**M. le Maire**

On a fait régulièrement, contrairement à ce que dit Mme GASPON, régulièrement des comptes rendus du programme national et on continuera à le faire. Par contre je réponds, je vous le dis, je ne répondrais pas à vos questions.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Non mais bien sûr mais je peux parler quand même.

**M. le Maire**

Vous voyez, vous pouvez remplir la salle de votre voix.....

## Mme Jacqueline AMIEL-DONAT

Cet élargissement du chemin del Vivès fait partie du projet et du programme sur les quartiers qui sont les quartiers Vernet Salanque. Je rappelle quand même qu'au cours de cette réunion où je n'étais pas invitée, mais où je me suis donc invitée, il a été dit et j'ai le document que, puisqu'on faisait le compte rendu du contrat ANRU et des sommes pharamineuses qui ont été données, que de manière assez étonnante il y avait un très gros avancement sur les volets aménagement et équipement, mais qu'en revanche il y avait un très gros retard concentré sur le logement et bien sûr, puisque les logements vous les démolissez et vous ne les reconstruisez pas.

Donc la partie équipement, très bien. A plus de 70 %. La partie logement, ce n'est pas bien du tout et c'est ce qu'on vous a dit et notamment sur Vernet Salanque où vous avez expliqué à cette occasion que sur Vernet Salanque ça allait s'améliorer grâce à l'élargissement de ce chemin El Vivès mais où, en revanche, on vous a fait remarquer qu'il n'y avait pas la reconstruction par rapport aux 531 logements qui allaient être démolis. Et ça c'est important parce que ça veut dire qu'à Vernet Salanque, et vous avez beau dire comme vous l'avez dit au cours de cette réunion et comme vous l'avez dit au cours de cette campagne, qu'à Vernet Salanque on était très bien et vous avez pu trouver des gens et des habitants qui disaient qu'on était très bien, il n'en reste pas moins vrai que ça n'était pas l'opinion des techniciens de l'ANRU qui avaient pu se rendre sur place et se rendre compte que si logements indignes il y avait, il y avait notamment à la cité Vernet Salanque où rien n'a été fait malgré les millions d'euros qui ont été donnés mais qui vous ont servi à faire des places minéralisées avec des palmiers qui sont des plumeaux et avec des rues ou des aménagements autres que le logement.

Donc je repose ma question, mais vous ne répondrez pas, puisque je considère que vous êtes illégitime. Je rappelle que la conclusion de cette réunion c'était de dire qu'à l'heure actuelle il manque, par rapport à l'ensemble des logements qui ont été supprimés et qui sont démolis, il manque 300 logements, qu'à la fin de l'année 2008 s'ajouteront 110 logements. Cela fera 410. Qu'en 2009, cumulé ce sera 234 en plus qui manqueront. Et qu'en 2010, 326 c'est-à-dire 300 et 326, 626 logements sociaux qui manqueront sur la Ville de Perpignan. Il faudra bien à un moment que vous fassiez du logement social et que vous ne vous contentiez pas de les démolir ou de les donner au privé et d'utiliser les fonds qui sont les fonds pour le logement social uniquement pour aménager des rues ou des places qui sont à votre gloire.

## M. Fabrice VILLARD

On passe au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 3 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## DOSSIER 4

### URBANISME OPERATIONNEL - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DITE DE RENOUVELLEMENT URBAIN 2008/2013 - APPROBATION ET MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT, L'ANAH, PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION, LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET LA VILLE DE PERPIGNAN

**M. Fabrice VILLARD**

Il s'agit du programme OPAH RU, Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, dite de Renouvellement Urbain. C'est un sujet que l'on a déjà évoqué pas plus tard que le dernier Conseil Municipal où on avait attribué le marché à la société URBANIS. Aujourd'hui il s'agit de présenter la convention définissant cette opération pour la période 2008/2013.

Au vu des résultats de la précédente OPAH RU 2003/2008, particulièrement encourageants et sans revenir sur les résultats de cette opération au cours de laquelle on a traité près de 1200 logements, nous avons souhaité poursuivre ce dispositif avec une nouvelle OPAH RU élaborée à cet effet par une convention entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté d'Agglomération et la Caisse des Dépôts et Consignations. Sachant que le Conseil Général a souhaité différer son engagement et la CAF également puisqu'elle intervient avec le Conseil Général.

Pour mémoire quand même par rapport à la participation financière de l'OPAH RU 2003/2008, sur 10 600 000 € de financement, il y a :

- 1<sup>er</sup> 8 millions d'euros de l'ANAH
- 2<sup>e</sup> 2,5 millions d'euros de la Ville de Perpignan
- 3<sup>e</sup> 22 000 € du Conseil Général
- 4<sup>e</sup> Et 1 750 € de la CAF.

L'objectif cette fois-ci, est de traiter 1325 logements pour un coût total d'opération évalué à près de 29 millions d'euros et sachant que cela devrait générer en travaux auprès des entreprises près de 64 millions d'euros de travaux répartis de la manière suivante :

- 1<sup>er</sup> 11 millions d'euros de l'ANAH pour la partie Parc Privé
- 2<sup>e</sup> 1 950 000 € de l'ANAH pour la partie Parc Public
- 3<sup>e</sup> 15 599 151 € de la Ville de Perpignan, à l'intérieur duquel il y a les participations pour le Parc Public, le Parc Privé et l'ingénierie
- 4<sup>e</sup> 150 000 € au titre de l'ANRU
- 5<sup>e</sup> et 410 144 € de la Caisse des Dépôts et Consignations

Voilà pour ce dossier. Je vous propose donc d'approuver le projet de convention, de mettre à la disposition du public ladite convention pendant 1 mois à la Direction de l'Urbanisme Opérationnel, rue du Castillet, de prévoir les crédits sur le budget de la ville et autoriser M. le Maire à signer toute pièce utile en la matière. Vos observations ? Pas d'observation.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 4 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 5**

### **POLICE MUNICIPALE - IMPLANTATION DE NOUVELLES CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE - FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.) - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE AU F.I.P.D.**

**M. Pierre PARRAT**

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, l'Etat a abondé le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Vous savez que le Préfet nous a donné l'autorisation d'installer 17 caméras supplémentaires dans la ville. Cela nécessite un financement et j'ai donc proposé au CLSPD de bien vouloir se prononcer sur l'éventuelle demande d'une subvention au Fonds Interministériel. Dans sa séance du 29 avril, le comité restreint du CLSPD a donné un avis favorable et je vous prie par conséquent de nous autoriser à présenter une demande de subvention à hauteur de 543 479 €.

Y a-t-il des observations ? Mme RUIZ, Mme RIPOULL, M. FRANQUESA.

**Mme Martine RUIZ**

M. PARRAT, sur ce dossier je ferai 2 remarques. Une sur la forme et l'autre sur le fond.

Sur la forme, moi, je voudrais vous dire M. PARRAT que je vous reconnais un certain courage, même une certaine audace. Vous appelez un chat, un chat, et quand vous parlez de vidéo surveillance, vous parlez de vidéo surveillance. Une manière, je vous le concède, de dire clairement que vous assumez votre conception sécuritaire de la prévention de la délinquance et je vous en félicite.

C'est le seul compliment que je vous ferais sur ce dossier mais je vous demande de le recevoir avec l'honnêteté qui me caractérise. Parce que, jusque là, nous avons été habitués par M. ALDUY et quelquefois M. PUJOL, à des termes plus "light", plus édulcorés pour parler de la vidéo surveillance. On nous parlait de vidéo protection. C'est vrai que politiquement ça passe mieux. C'est vrai que c'est une manière d'adoucir la réalité. Mais bon voilà, je vous reconnais, M. PARRAT, même si je ne partage pas cette vision là, de la politique de prévention, un certain courage.

Alors sur le fond, vous avez demandé au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance de vous aider à financer 17 caméras supplémentaires. Je suis étonnée que le Préfet ait autorisé cette installation et pour tout vous dire, je ne suis pas sûre du tout que vous obtiendrez ce financement de la part du Fonds Interministériel. Pourquoi ? Parce que la décision que vous prenez, celle d'implanter 17 caméras supplémentaires, elle est



vraiment à contresens de ce que dit la loi de mars 2007, à laquelle vous vous référez, et relative à la prévention de la délinquance.

La loi, au contraire, préconise un certain nombre de mesures qui doivent permettre au Maire, puisque le Maire est aujourd'hui la clé de voûte d'une politique de prévention de la délinquance, qui devraient permettre ces préconisations de mettre en place une véritable politique de la prévention de la délinquance, avec 2 objectifs précis. Je vous les rappelle mais je sais que vous les connaissez. 1<sup>er</sup> objectif, partir des réalités locales de la délinquance pour essayer de lutter. 2<sup>ème</sup> objectif, justement, aider les Maires à réagir sur le plan local pour mettre en place une politique qui soit une politique qui prenne en compte la réalité. Quelle est la réalité à Perpignan ? Est-ce que vous croyez vraiment M. PARRAT qu'avec 17 caméras supplémentaires vous réglerez le problème des poches de misère que nous connaissons dans certains quartiers ? Et même certains quartiers du centre ville.

Je crois que vous avez une conception, je l'ai dit, sécuritaire de la prévention. D'ailleurs il me souvient de quelques phrases que vous aviez énoncées lors d'une réunion que vous aviez faite à l'hôtel Mercure devant une association de quartier, je crois que c'était l'association du quartier des Platanes. Vous disiez *"je ne vois que 2 moyens pour prévenir la délinquance, 1-la vidéo surveillance, 2-la réorganisation de la police"*. Vous imaginez bien que je ne partage pas du tout cette manière de voir.

Vous aviez dit aussi, lorsque en 2006, le Préfet vous avait autorisé 16 caméras sur les 30 que vous demandiez, vous aviez dit avec une emphase, et au fond toujours pareil une honnêteté qui vous caractérise : *"j'ai de l'amertume, j'ai de la déception et j'ai même la rage"*. La rage parce qu'on ne vous autorisait pas M. PARRAT à installer les 30 caméras que vous souhaitiez implanter.

Moi je dis et je répète que vous ne réglerez pas le problème de la délinquance à Perpignan avec vos caméras. Et vous le savez très bien. Pensez davantage à des mesures d'accompagnement. D'accompagnement parental, d'accompagnement de lutte contre l'absentéisme scolaire. Prenez en compte la détresse des personnes et des familles qui, parce qu'elles sont dans une situation de misère, peuvent effectivement causer un trouble au voisinage. Mais ne vous limitez pas à cette vidéo surveillance.

Je voudrais ajouter que, et je sais que là aussi vous êtes au courant, une enquête a été faite à Londres pour évaluer l'efficacité de ces caméras de surveillance. Vous savez très bien M. PARRAT que pour obtenir un résultat qui soit intéressant, qui soit efficace, il vous faut des moyens pour traiter l'image, des moyens que vous n'avez pas, des moyens qui sans cela ne vous permettent pas de faire la veille qui serait nécessaire pour que les caméras soient efficaces.

Je dis simplement pour terminer M. PARRAT que la logique des caméras de surveillance c'est de déplacer la délinquance, pas de la régler, de la déplacer et que si vous voulez être logiques avec vous-même, il vous faudra quadriller toute la ville avec des caméras. Je crains que les Perpignanais n'aient pas très envie de vivre sous surveillance permanente. Voilà ce que j'avais à vous dire.

**M. le Maire**

Mme RIPOULL.

**Mme Clotilde RIPOULL**

Merci M. le Maire. Effectivement le mardi 6 mai, la BBC, The Guardian et le Times ont mis en avant qu'au Royaume Uni les investissements de plusieurs milliards de dollars qui avaient été effectués dans des systèmes de caméras de surveillance n'ont pas eu du tout l'effet escompté.

*(Rires)*

**M. Pierre PARRAT**

Vous pouvez enlever la vôtre !

**Mme Clotilde RIPOULL**

M. PARRAT, aucun problème, je l'enlèverais à partir .....

**M. Pierre PARRAT**

On peut lutter contre la délinquance aussi !

**Mme Clotilde RIPOULL**

Oui c'est vrai on peut lutter contre la délinquance municipale aussi mais ceci dit, je l'enlèverais dès que vous en installerez ici.

Peu importe, ce que je voudrais mettre en lumière c'est que, alors que dans un pays comme la Grande Bretagne on se rend compte de l'échec de ce type de politique, ici à Perpignan on va dépenser plus d'1 million d'euros, parce que c'est la somme totale qui sera dépensée pour 17 caméras. Il faut savoir que cette demande de subvention s'appuie sur un coût pour 1 caméra, la Ville de Perpignan paye, en installation et en investissement, donc pas en fonctionnement, 64 000 €. Ce qui fait un total de plus d'1 million d'euros pour ces caméras.

Je trouve que cette dépense est peut-être inopportune compte tenu des enquêtes qui viennent d'être réalisées. Et ce serait peut-être bien que vous réfléchissiez à l'ajournement de tels projets.

**M. Pierre PARRAT**

M. FRANQUESA, en m'excusant d'avoir estropié votre nom tout à l'heure.

**M. Michel FRANQUESA**

J'allais m'amuser mais le sujet est trop grave. J'ai essayé de lire cette note de synthèse et on nous parle de *"favoriser le développement des politiques locales et de prévention de la délinquance"* bien sûr, *"d'agir sur les réalités locales de la délinquance"*. Je ne crois pas que des caméras soient le meilleur moyen de favoriser et d'agir, de répondre à une conception et à l'animation des politiques de prévention, à moins que ce ne soit des

caméras portables pour faire des films dans les quartiers, impliquer les jeunes à des projets ou des choses comme ça.

Si ce sont des caméras de vidéo surveillance, comme "Big Brother" ou autre, je pense qu'elles ont fait la preuve sur notre ville, malheureusement, de leur inefficacité à une certaine période, il n'y a pas si longtemps que ça. Puisque, à l'époque, la caméra qui était placée à un endroit qui aurait pu donner des indications, était une caméra fictive.

Et puis mes collègues viennent de le rappeler, les caméras ne font éventuellement, par rapport à la solution que vous préconisez, que déplacer les problèmes. Donc il me semble que la solution caméra, et avec le coût que vient de souligner les 2 précédentes intervenantes, n'est pas adaptée à une prévention, à une réelle mise en place d'une politique de prévention de la délinquance. Il me semble qu'on doit davantage agir. Alors je pense qu'il y a un côté aussi animation, intervention auprès de certaines populations ou autre, mais je pense que les caméras ne sont pas la solution alors que c'est, apparemment, ce que vous souhaitez développer au maximum.

Et puis je ne sais pas si cela a déjà été donné dans ce Conseil Municipal aux membres de ce Conseil, mais est-ce qu'on peut avoir un plan de Perpignan avec le lieu d'implantation de ces caméras ? Parce que je serais curieux de connaître ce plan.

#### **Mme Eliane SALIES**

Je veux intervenir parce que dans cette assemblée j'entends toujours "*les Perpignanais nous ont demandé*". Alors moi, les Perpignanais, excusez-moi, je ne vous ai pas vus souvent dans des réunions publiques. J'ai été Présidente pendant de longues années.... Oui, oui, je ne vous ai pas vus souvent. Pendant de longues années j'ai été Présidente d'une association de quartier, pour ne pas le citer le quartier la Réal. Alors, les Perpignanais, ils m'ont demandé la vidéo surveillance. Parce qu'ils en avaient marre ! Ils voulaient être protégés. Bien sûr oui, ils voulaient être protégés. Alors c'est vrai, certainement que nous ne rencontrons pas les mêmes personnes. Mais c'est vrai qu'il n'y a pas qu'en période électorale que je les rencontre. Je les rencontre toute l'année et je les aide.

#### **M. Louis ALIOT**

Une fois n'est pas coutume, je vais être d'accord à peu près avec ce qu'a dit la dame, ma collègue du parti catalaniste.

*(Réactions)*

#### **De la salle**

*(Hors micro - Inaudible)*

#### **M. Louis ALIOT**

D'accord. Excusez-moi.

Alors je voudrais dire à Mme RUIZ qu'effectivement je crois que la vidéo surveillance ne règle pas le problème de la délinquance. Parce qu'elle ne traite pas la cause mais évidemment la conséquence et qu'elle peut améliorer, si je puis dire, l'ordinaire. Si j'étais sur vos bancs j'aurais dit qu'elle va rassurer le bourgeois. Je ne le dis pas mais cela y

participe. Et elle peut permettre de résoudre certaines enquêtes. Encore que, effectivement la preuve a été démontrée que ça n'a pas été le cas en 2005.

Mais c'est vrai que 17 caméras au tarif où elles sont proposées quand même cela fait cher la caméra. J'espère que ce sont des caméras de luxe. Mais j'ai vu que c'était l'aménagement des caméras qui coûtait cher.

Mais effectivement, si on veut lutter contre la délinquance, c'est un ensemble de choses. Je comprends que dans les quartiers on demande la vidéo surveillance, mais ce qu'on demande surtout c'est de l'ordre. Car les lois, elles existent. Il n'y a pas besoin d'en refaire, de faire des lois extraordinaires, elles sont là les lois. Il y a un Code Pénal, il faut les appliquer. Le problème c'est qu'entre la surpopulation carcérale et les lois qui ne sont pas appliquées, la petite délinquance, elle, court les rues. Et l'affaire des caméras, même si demain un vol à la roulotte, vous attrapez le délinquant, vous le mettez en prison un temps, il ressortira ou d'ailleurs il n'entrera pas en prison. Puisque je crois qu'en dessous d'une peine de prison de 3 mois, ou 1 mois, on n'effectue pas un séjour en prison. C'est vous dire !

C'est un problème de société. Il n'a été réglé par aucun des gouvernements depuis 20 ans, droite et gauche confondus, et il passe par des choses à mon avis simples, le retour politique de la famille, c'est d'abord dans la famille qu'on acquiert l'éducation, ensuite de l'instruction publique et du respect des autres. Ça c'est l'école de la république, c'est ce que j'avais cru comprendre. Mais manifestement ce n'est plus le cas.

Ensuite, en dernier recours effectivement, ce sont les forces de l'ordre et la justice qui mettent en adéquation les peines avec les faits constatés. Quand cette chaîne là sera rétablie peut-être nous aurons un semblant de résultat. Sinon nous allons vers une dérive à l'américaine, un peu comme d'ailleurs, et je suis allé à Johannesburg, en Afrique du Sud, les murs, 1 an ils sont à 1 m 50, puis la délinquance augmente, les particuliers montent les murs. Cela se voit à Perpignan dans certains quartiers. Il y a maintenant des murs de 2 m et au-dessus de 2 m je vous signale que ce sont des clôtures électriques. J'espère qu'on n'en arrivera pas là dans certains quartiers de Perpignan mais on en prend le chemin.

#### **M. Raymond SALA**

Juste une remarque. Si on avait installé une caméra à la porte de Bethléem, je pense à la Cathédrale, je ne sais pas si le cambriolage aurait été évité mais en tous les cas, on aurait eu des données pour poursuivre les malfrats et peut-être récupérer une partie importantissime de notre patrimoine religieux. C'est tout, c'est la remarque que je voulais faire.

#### **M. Pierre PARRAT**

M. SALA vous avez raison. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé effectivement que l'on place dorénavant une caméra derrière la cathédrale. Je ne veux pas que cela se reproduise.

M. ALIOT, je partage votre avis, bien sûr la caméra ne résoudra pas tous les problèmes. Bien sûr, nous faisons autre chose et à l'occasion des nombreuses délibérations qui seront prises par ce Conseil Municipal, ou qui ont été prises sous la mandature précédente, nous avons envisagé un développement de prévention considérable. Vous vous en rendrez compte grâce à votre participation utile et intelligente à nos débats.

J'ajoute que si nous n'étions pas les seuls, je dis bien les seuls, à essayer de traiter ces problèmes d'insécurité et de prévention, parce que le Conseil Général, depuis longtemps, n'a pas apporté sa contribution.

*(Réactions)*

Nous attendons depuis longtemps que les médiateurs de rue soient désignés ! Que des médiateurs de rue puissent intervenir et comme M. BOURQUIN n'a toujours pas fait en sorte qu'ils soient là, nous sommes bien dans l'obligation de traiter de la meilleure manière qu'il soit les phénomènes de difficulté, de délinquance qui peuvent se présenter dans notre ville.

Alors je vous ai écouté mais pas entendu. Je mets cette délibération au vote.

**M. le Maire**

Je me permets, vous ne l'avez pas encore reçue, je vous rappellerai l'intervention de M. le Préfet qui nous demande, vu la défaillance du Département dans le financement des médiateurs spécialisés, qui est pourtant de « SA » compétence, qui est de la compétence des Conseillers Généraux. Il y en a 70 à Strasbourg payés par le Conseil Général. Il y en a 30 à Pau payés par le Conseil Général. Ici on n'a pu que commencer à mettre cela en place totalement financé par l'Etat et la Ville et le Conseil Général a toujours refusé de participer à cette action, qui je le répète est de « SA » compétence. C'est-à-dire que cela s'appelle du transfert de coût puisque c'est le contribuable de la ville qui doit pallier l'absence de financement du Conseil Général de ces actions de prévention.

Alors je me permets de vous le dire parce que vous serez obligé de préparer la lettre de réponse à M. le Préfet pour lui dire que, à ce jour, nous n'avons toujours pas la moindre réponse du Conseil Général sur cette question.

**Mme Katia MINGO**

*(hors micro – Inaudible)*

**M. Pierre PARRAT**

J'ai déjà donné la parole à ceux qui me l'ont demandée. Je mets la délibération au vote. Mais vous ne votez pas donc ce n'est pas la peine de vous expliquer ! M. ALIOT. La parole est à M. ALIOT.

*(Brouhaha)*

**M. Louis ALIOT**

J'allais dire .....

**Mme Katia MINGO**

*(Hors micro)* Je voudrais savoir combien il y a d'agents, de personnel dans les locaux de la Police Municipale affectés au traitement des images produites par les caméras ?

**M. le Maire**

On vous répondra par écrit.

**M. Pierre PARRAT**

C'est dans le dossier. C'est dans votre dossier.

**M. le Maire**

Je vous signale qu'on a répondu par écrit à Mme AMIEL DONAT. M. FRANQUESA vous n'avez qu'à demander à Mme AMIEL DONAT le dossier qu'on lui a donné sur la localisation des caméras.

**M. Pierre PARRAT**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 5 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 6**

**POLICE MUNICIPALE – MISE A JOUR ET MAINTENANCE DU LOGICIEL DE CARTOGRAPHIE DE LA DELINQUANCE – FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.)**  
**– DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE AU F.I.P.D.**

**M. Pierre PARRAT**

La délibération n° 6 est du même ordre puisqu'il s'agit de demander au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance une subvention de façon à développer le système de cartographie de la délinquance. Il y a un système qui existe à Perpignan qu'utilise la Police Nationale mais qui doit être remis à jour. Cela engendre bien entendu une dépense très modérée du reste de 3 800 € HT plus 420 € de fonctionnement. Nous avons décidé de demander au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance de nous subventionner à cette hauteur. Voilà l'objet de cette délibération. Des observations ?

**De la salle**

*(Hors micro – Inaudible)*

**M. Pierre PARRAT**

C'est à la Ville à le prendre en charge parce que nous travaillons en collaboration avec la Police Nationale quand il s'agit de traiter de l'intérêt des Perpignanais et de la prévention.

**M. le Maire**

On passe au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 6 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 7**

### **EXPLOITATION SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM - RELANCE DE LA PROCEDURE**

**M. le Maire**

La délibération 7, sauf remarque, on en a déjà parlé 40 fois. Il s'agit de relancer la procédure de délégation du service public du crématorium.

**M. Michel FRANQUESA**

Il y avait un recours qui avait été déposé par rapport à la décision du Tribunal.

**M. le Maire**

Il est en cours.

**M. Michel FRANQUESA**

Est-ce qu'on est obligé de relancer un appel d'offres ?

**M. le Maire**

Oui. Continuité du Service Public. Je me suis déjà expliqué la dernière fois. On poursuit, on donne l'autorisation pour une prolongation de la délégation existante qui nous donne le temps et les moyens de relancer un appel à candidatures pour une Délégation de Service Public, ce que nous faisons aujourd'hui. Sans attendre le résultat du recours.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 7 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 8**

### **EQUIPEMENT URBAIN - REMISE D'OUVRAGES D' ECLAIRAGE PUBLIC REALISES PAR PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES ECONOMIQUES ACTISUD, TORREMILA ROUSSILLON ET TORREMILA FRATERNITE**

**M. Jean-Michel HENRIC**

Après les travaux de la Communauté d'Agglomération dans le cadre de ses compétences dans les zones économiques, il s'agit dans ce rapport, après achèvement des travaux, de remettre les ouvrages, notamment l'éclairage public à la ville. On trouvera le tableau détaillé du patrimoine rétrocédé, les sites concernés, le nombre et le coût de maintenance.

**M. le Maire**

Allez on va vite là.

**M. Jean-Michel HENRIC**

Sachant que les services procèdent au remplacement en veillant à l'économie d'énergie bien évidemment.

**M. le Maire**

Parfait.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 8 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 10**

### **EQUIPEMENT URBAIN - ADHESION DE LA VILLE AU CLUB DES VILLES CYCLABLES**

**M. Jean-Michel HENRIC**

Il s'agit d'adhérer au club des villes cyclables.



**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 10 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**De la salle**

*(hors micro – Inaudible)*

**M. le Maire**

Ça ne fait rien. Trop tard !

*(Réactions)*

Il est 20 h 50.

## **DOSSIER 11**

### **REGIE MUNICIPALE "PARKING ARAGO" - TARIF COMPLEMENTAIRE - LOCATION A LA SEMAINE DES VELOS MIS A DISPOSITION AU PARKING ARAGO**

**M. Jean-Michel HENRIC**

Devant le succès rencontré par la location des vélos de la Régie Municipale, il est proposé un tarif à la semaine qui n'avait pas été envisagé jusqu'à présent. 8 €, les tarifs pratiquement les plus bas de France, on peut le dire.

Acquisition également de 30 vélos supplémentaires pour faire face à la demande.

**Mme Katia MINGO**

*(hors micro – Inaudible)*

**M. le Maire**

CLEAR CHANNEL n'a jamais dit ça, premièrement. Et deuxièmement CLEAR CHANNEL vous étonnera dans les semaines qui viennent. On continue.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 11 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 12**

### **ENVIRONNEMENT - REALISATION DE TRAVAUX NECESSAIRES A LA DECHARGE DU RUISSEAU DES IGLESIS ET A L'AMENAGEMENT DES RUISSEAUX DE LA CADENE ET DU MAS BEARN, POUR LA RETENTION DES EAUX PLUVIALES, SUR LA COMMUNE DE PERPIGNAN - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PERPIGNAN**

**Mme Marie TJOYAS**

Le syndicat mixte d'assainissement Têt Agly a pour fonction de protéger les zones urbanisées et les terres agricoles contre les inondations. Ce même syndicat a déposé un dossier auprès de la Préfecture visant à creuser et à élargir les ruisseaux de la Cadène et du Mas Béarn, c'est dans le nord de Perpignan pour ceux qui ne le savent pas, pour permettre au ruisseau des Iglésis, par temps d'orage, de stocker et d'écarter les débits des eaux pluviales.

Par arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2008, M. le Préfet des Pyrénées Orientales a prescrit l'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique, à l'autorisation requise au titre du code de l'environnement et à la déclaration d'intérêt général en vue de réaliser la décharge du ruisseau des Iglésis et d'aménager les ruisseaux de la Cadène et du Mas Béarn pour la rétention des eaux pluviales.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral susvisé, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation. Ce dossier d'autorisation n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière de la part de la Direction de l'Hygiène et de la Santé concernant le volet sanitaire. En conséquence, il est donc proposé d'émettre un avis favorable à la demande de travaux nécessaires à la décharge du ruisseau des Iglésis et à l'aménagement des ruisseaux de la Cadène et du Mas Béarn pour la rétention des eaux pluviales.

Y a-t-il des observations ?

**Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK**

Nous sommes étonnés que les membres du Conseil Municipal ne soient avertis de ces travaux que le 20 mai alors que l'enquête ouverte au public a lieu depuis le 5 mai, soit depuis 15 jours. Ne pourrait-on pas être avertis plus tôt ?

**M. Manuel GARCIA**

Les travaux ne sont pas commencés. On est tout à fait au début de la procédure. On est dans la phase enquête publique et, dans cette phase, la collectivité où se situeront les travaux doit donner un avis. On commence maintenant mais les travaux seront commencés dans 1 an ou 1 an ½.

**Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK**

Mais l'enquête, elle est publiée, il faudrait donc que nous, les élus, on soit quand même avertis.

**M. le Maire**

Mais la Mairie est maître d'ouvrage ?

**M. Manuel GARCIA**

Non la mairie n'est pas maître d'ouvrage. C'est le syndicat que je préside qui l'est. J'ai fait afficher en mairie le début de l'enquête. Le commissaire enquêteur est venu constater qu'elle était sur les lieux et j'ai demandé l'avis du Conseil. Ce qui est une procédure normale.

**M. le Maire**

Madame, c'est toujours pareil. Quand on n'est pas maître d'ouvrage, c'est dans le cours de l'enquête qu'on doit donner notre avis. Donc là, dans le cours de l'enquête, on donne notre avis. Et on a un délai pour le donner, en général on le fait au 1<sup>er</sup> Conseil Municipal après l'ouverture de l'enquête.

Mais là, on n'est pas maître d'ouvrage. On ne fait que donner un avis dans le cours de l'enquête. On est sollicité pour donner cet avis. Voilà, les explications sont données.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 12 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**DOSSIER 13**

**TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - REALISATION D'UN STADE MIXTE FOOTBALL/RUGBY DANS LE QUARTIER CLODION - RELANCE DES LOTS 7, 8 ET 10 - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION**

**M. le Maire**

La 13, Mme BEAUFILS. Là on va vite. Ce sont les lots 7, 8 et 10 du stade Clodion. Oui je ne sais pas si vous voyez l'heure qu'il est, il est 21 h déjà et on en a encore 35.

Il s'agit simplement donc de relancer les lots 7, 8 et 10 du stade de football/rugby du quartier Clodion. Demande d'explication ? Aucune.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 13 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 14**

### **TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI -RESTAURATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'HOTEL PAMS - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - ATTRIBUTION**

**M. le Maire**

M. SALA, restauration, mise en conformité de l'hôtel PAMS. C'est un marché d'attribution de la maîtrise d'œuvre. A qui on attribue ?

**M. Raymond SALA**

Attendez.

**M. le Maire**

Vous devriez le savoir à qui on attribue !

**M. Raymond SALA**

Sébastien MACABIAU et le cabinet MONTOYA.

**M. le Maire**

Parfait. C'était la seule chose importante. Donc l'attribution au cabinet MONTOYA,

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 14 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

C'était simplement une question mais comme vous n'allez pas me répondre ! Je voulais savoir selon quels critères, parfois, les marchés passent en Conseil et parfois c'est

pris par subdélégation ? Puisque tout à l'heure vous nous aviez passé une décision n° 10 qui concernait la verrière, c'était à la même date. Alors qu'est-ce qui fait que ? Ce n'est pas le montant ?

**M. le Maire**

Il est au-dessous de 90 000 €, donc c'est un marché négocié. Point.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Oui mais le 10 c'est pareil. Et le 14 pareil.

**M. le Maire**

Attendez, il y a une commission d'appel d'offres qui établit ses critères et juge.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Non mais dans certains cas vous le donnez, l'appel d'offres, par subdélégation et dans d'autres au Conseil. C'est une question pour savoir comment vous vous décidez ?

**M. le Maire**

Non pas du tout. Là on est dans un cadre qui est au-dessus de la délégation qui m'est donnée. Je ne peux pas décider de cela moi-même. On est à 90 000. Faites confiance aux services. Ils savent quand cela relève de la décision et quand cela relève du Conseil Municipal. En tout cas moi j'ai toujours fait confiance aux fonctionnaires compétents.

## **DOSSIER 15**

### **MAINTENANCE PATRIMOINE BATI - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION**

**M. le Maire**

La 15, il s'agit des travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville. C'est l'attribution d'un marché négocié de travaux cette fois-ci. M. Xavier HEMEURY c'est quelle entreprise ?

**M. Xavier HEMEURY**

Ce sont des travaux liés à la mise en sécurité et aux normes de l'Hôtel de Ville. Donc selon les lots, on a soit BOMATI et CAPDEVILLE pour le lot 1, MARTINEZ ou RESPLANDY notamment pour les réseaux électriques.

**M. le Maire**

Y a-t-il une demande d'explication ?

**M. Michel FRANQUESA**

*(hors micro – Inaudible)* ..... après le 2<sup>ème</sup> appel d'offres, ça pose un problème me semble t-il ?

**M. le Maire**

Oui cela pose un problème surtout à la ville. Mais cela nous arrive malheureusement souvent, dans certains lots.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 15 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**M. le Maire**

La 16, on a déjà délibéré.

**Mme Clotilde RIPOULL**

*(Hors micro)* Je voulais faire une remarque.

**M. le Maire**

Vous me ferez une remarque par écrit, j'y répondrais. La 17.

**Mme Clotilde RIPOULL**

Je voulais juste proposer....

**M. le Maire**

On a délibéré tout à l'heure, on a voté même !

**Mme Clotilde RIPOULL**

*(hors micro – Inaudible)*

**M. le Maire**

Eh bien écoutez vous aviez tout le temps tout à l'heure de poser la question. J'ai posé la question après le vote. Vous n'avez pas entendu parce que vous étiez derrière votre caméra, vous n'avez pas entendu. La 17, Mme ENRIQUE.

#### DOSSIER 17

#### TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - MAIRIE ANNEXE SAINT ASSISCLE - EXTENSION ET RENOVATION - RELANCES DU LOT 2 ET DU LOT 5 - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION

**Mme Francine ENRIQUE**

Il s'agit de vous proposer d'approuver la procédure de marché négocié relative à l'extension et la rénovation de la mairie annexe St Assiscle, avec la relance des lots 2 et 5, concernant la menuiserie attribuée à l'entreprise MUNIESA pour un montant de 46 154 € HT et pour le second concernant le revêtement des sols et murs pour un montant de 34 739 € attribué aux Etablissements GARCIA 66. Et donc d'autoriser M. le Maire à signer les marchés ainsi que tout document utile à cet effet.

**M. le Maire**

Parfait.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 17 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

#### DOSSIER 18

#### TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - AMENAGEMENT DU SITE DE LA CASERNE DAGOBERT - CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE - AVENANT 3 AU MARCHE DE TRAVAUX

**M. le Maire**

La 18, Mme SANCHEZ SCHMID, c'est une histoire d'auvent.

**Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID**

Il s'agit d'un avenant au marché de l'école Jordi BARRE qui concerne le auvent. Le permis de construire qui n'a pas été obtenu en temps et en heure a occasionné une interruption de chantier.

**De la salle**

*(Hors micro) – Inaudible*

**Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID**

Parce qu'on nous a obligé une modification.

**M. le Maire**

C'est plus compliqué que cela. Il y a un problème de limite des parcelles appartenant à la ville et on était en surplomb sur d'autres parcelles.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 18 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 19**

### **INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION - SERVICE TELECOMMUNICATIONS - CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS TELEPHONIQUES DU POLE GESTION DES DECHETS DE PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION"**

**M. Jean-François FONS**

Cela concerne une récupération, à savoir sur le système informatique et des systèmes d'information, la Ville a avancé à Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération une somme de 3 009,58 euros que nous récupérons.

**M. le Maire**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 19 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL



## DOSSIER 20

### RELATIONS EXTERIEURES - DELEGATION DE LA VILLE DE PERPIGNAN A BARCELONE - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE PERPIGNAN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PERPIGNAN MEDITERRANEE - RENOUVELLEMENT

**M. Jaume ROURE**

3 délibérations qui sont suivies, qui concernent la Culture Catalane. La 1<sup>ère</sup> c'est la Délégation de la Ville de Perpignan à Barcelone, une convention de partenariat entre la Ville et la Communauté d'Agglomération. C'est le renouvellement de la convention de l'année précédente. Y a-t-il des questions ?

**De la salle**

*(hors micro - Inaudible)*

**M. Jaume ROURE**

Si vous n'avez pas le micro, comment voulez-vous que j'entende ? Je n'entends pas.

**M. Jean CODOGNES**

Ce n'est pas moi qui suis maître du micro. Est-ce qu'on peut avoir les objectifs ?

**M. le Maire**

Le titre lui-même se comprend. C'est la participation.....

**M. Jaume ROURE**

Des questions, je veux bien qu'on m'en pose mais quand c'est écrit dans la délibération ! Je veux bien répéter, mais pour rien.

*(Brouhaha)*

Il y a la note de synthèse. Si vous n'avez pas compris ! Bon on vote.

**M. le Maire**

Il s'agit d'une convention entre la ville .....

**Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK**

Je m'abstiens moi.

**M. Jaume ROURE**

Vous êtes trop à droite, je ne vous vois pas.

**M. le Maire**

On arrête 2 minutes. M. ROURE vous me laissez conclure. Il s'agit de la convention entre la Ville et Perpignan Méditerranée au terme de laquelle Perpignan Méditerranée participe aux frais de fonctionnement de la délégation à Barcelone à hauteur de 125 000 €. Voilà de quoi il s'agit.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui est pour ?

**La délibération n° 20 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**DOSSIER 22**

**CULTURE - INSTITUT FONT NOVA - ANNEE 2008 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

**M. Jaume ROURE**

C'est le versement d'une subvention à l'Institut Font Nova à hauteur de 49 000 €. C'est la suite de la 21.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Une question simplement. Comment peut-on donner une subvention à une régie ?

**M. le Maire**

On va faire un petit cours de droit.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Non je vous demande, ce n'est pas une subvention.

**M. le Maire**

On vous répondra par écrit.

*(Rires)*

On a déjà subventionné de multiples régies.

**M. Jaume ROURE**

D'autant que, si je peux me permettre Madame, je vous ai déjà répondu, en aparté, le précédent Conseil Municipal.

**M. le Maire**

La régie du Théâtre.

**M. Jaume ROURE**

Et vous-même vous en avez convenu.

**M. le Maire**

Toutes les régies de la ville à peu de chose près ont été subventionnées. On arrête.

*(Brouhaha)*

M. ROURE, arrêtez de tomber dans les provocations. Toutes les régies sont subventionnées.

**M. Jaume ROURE**

C'est évident. Elle le sait, je lui ai répondu à Mme AMIEL DONAT.

**M. Jordi VERA**

Je suis devant la note de synthèse et j'apprends que M. ROURE est adjoint au Maire délégué à la Culture.

**M. Jaume ROURE**

Comment ? Je ne comprends pas.

**M. Jordi VERA**

C'est signé. Je vois ici une signature où le titre ne correspond pas.

**M. le Maire**

Oui tout à fait. C'est une découverte ?

**M. Jordi VERA**

Pourquoi ce n'est pas M. ALDUY, noté Conseiller Municipal ?

**M. Jaume ROURE**

J'avoue que je ne comprends pas toutes les questions ? Je dois avoir des problèmes.

**M. le Maire**

Ah non il a du y avoir une erreur.

**M. Jordi VERA**

Pourquoi M. HALIMI n'a pas signé cette délibération ?

**M. le Maire**

La réponse est, en effet, M. Jaume ROURE n'est pas Adjoint, il y a une erreur, Conseiller Municipal. OK.

**M. Jaume ROURE**

Conseiller Municipal délégué.

*(Brouhaha)*

**M. le Maire**

Oui, il y a une erreur. D'accord. On corrigera M. VERA.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 22 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 23**

### **CULTURE - CONVENTION VILLE DE PARTENARIAT ENTRE LA GENERALITAT DE CATALUNYA ET LA VILLE DE PERPIGNAN EN VUE DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SPECIFIQUE POUR LA MANIFESTATION "PERPINYA CAPITAL DE LA CULTURA CATALANA 2008"**

**M. Maurice HALIMI**

M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération me semble t-il importante parce qu'il s'agit de la signature d'une convention entre la Ville de Perpignan et la Generalitat de Catalogne. J'espère que personne ne se trouve mal !

En ce qui concerne l'élection, je dis bien l'élection, par l'association "Capital de la Cultura Catalana" de la Ville de Perpignan. Je rappelle que nous avons déposé un dossier en 2006 et que nous avons été élus Capitale de la Culture Catalane, qu'à ce titre la

Generalitat de Catalogne accepte la signature d'une convention de partenariat au terme de laquelle elle dote la Ville, en ce qui concerne les actions spécifiques, à hauteur de 50 000 € et à hauteur de 30 000 € en ce qui concerne les subventions prévues inscrites sur les actions de communication.

S'il n'y a pas de question, je pense qu'on peut passer au vote.

**M. Jordi VERA**

Une question. On aimerait connaître le montant des fonds propres qui sont alloués par la Ville à cette manifestation.

**M. Maurice HALIMI**

Monsieur, je rappelle que l'ensemble des budgets Culture a été voté par délibération du Conseil Municipal, et que vous êtes un nouvel arrivé et que, par définition, l'ensemble des délibérations ont pris acte des budgets qui ont été alloués.

J'indique simplement qu'il s'agit, pour nous, de signer une convention pour recevoir de l'argent. Maintenant si vous aviez eu la prescience, puisque à mon sens l'arrogance ne remplace pas la pertinence, de poser la question sur le fond, je vous aurais répondu. Je vous aurais répondu à la seule question qui vaille d'être posée à mon sens, c'est pourquoi Perpignan a été élue Capitale de la Culture Catalane ? Et je vous aurais répondu que le triptyque que nous avons fixé, avec les services et avec les élus Culture, consiste à rappeler que notre action est fondée sur la paix, le pacifisme et la pacification. Je suis tout à fait d'accord pour vous en parler pendant une semaine.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui est pour ?

**La délibération n° 23 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

#### **DOSSIER 24**

#### **CULTURE - PERPIGNAN, CAPITALE DE LA CULTURE CATALANE 2008 - FIXATION DES TARIFS D'ENTREE ET PRIX DE VENTE DES CATALOGUES DES EXPOSITIONS (JUN A DECEMBRE 2008)**

**M. Maurice HALIMI**

En ce qui concerne le dossier 24, M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la mise en place du Pass Culture, des tarifications des expositions et de la vente des catalogues. Ils sont dédiés aux différentes expositions de la ville qui démarreront à partir du 15 juin :

- ☞ Jean CAPDEVILLE au Couvent des Minimes
- ☞ Robert JULIA et Gala muse de DALI, du 15 juin au 20 août
- ☞ Charlélie COUTURE

- ☞ Perpignan Baroque
- ☞ Manuel BOIX
- ☞ Sébastien FRERE
- ☞ Une grande exposition photographique dédiée à La Retirada

Il s'agit au cas d'espèce d'exonérer totalement un certain nombre de bénéficiaires :

- ☞ ceux qui ont moins de 18 ans,
- ☞ les centres de loisirs, enfants et accompagnants,
- ☞ les étudiants de l'école d'Art,
- ☞ les demandeurs d'emplois.

Il s'agit également de fixer le prix de vente des catalogues.

Je rappelle que le coût des expositions, pour certains, est gratuite, vous l'avez au projet de délibération. Pour d'autres, elle est payante à 4 € avec le Pass Culture. Pour ce qui concerne la vente des catalogues, elle sera bien évidemment assurée par la Régie du Palmarium, sur le lieu du Palmarium et sur la Casa Pairal.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 24 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 25**

### **CULTURE - BILAN DES ACTIONS MENEES ET DES AIDES RECUES POUR L'ANNEE 2007**

#### **A/ ASSOCIATION "CASA MUSICALE"**

##### **M. Maurice HALIMI**

Il s'agit d'un compte-rendu que je devais faire en ce qui concerne la pertinence des actions menées sur le site de l'Espace des Cultures Populaires, plus précisément par l'association dite "Casa Musicale" et des aides qui sont apportées par la ville :

- ☞ s'agissant de la valorisation, mise à disposition de locaux à hauteur de 264 314 €
- ☞ prestations techniques des services de la ville 40 000 €
- ☞ s'y ajoute une subvention de fonctionnement, c'est un rappel, ce n'est pas un vote, subvention de fonctionnement qui a déjà été votée pour 2007, à 390 000 €

S'il n'y a pas de question, on peut passer au vote. Oui ?

**M. Louis ALIOT**

Je m'interrogeais sur le montant de la mise à disposition de locaux pour 264 000 €. C'est basé sur quoi ?

**M. Maurice HALIMI**

D'abord il s'agit du coût valorisé de travaux qui ont été organisés par la ville et d'une dépense qui a été exposée par la ville en ce qui concerne .....

**M. le Maire**

Non attendez, c'est plus simple que cela. Les locaux de la "Casa Musicale", je ne sais pas si vous y êtes allés visiter, sont des locaux très importants et donc nous sommes tenus d'en faire l'évaluation par les Domaines, et donc de définir le coût en nature de cette mise à disposition des locaux.

Je vous signale qu'on a du investir dans la totalité des locaux de la "Casa Musicale", quand on rajoute les différents investissements, de l'ordre de 9 millions d'euros. Une grande partie a été subventionnée par l'Europe d'ailleurs, on a eu une grosse subvention de l'Europe et y compris de l'ANRU. Je n'ai pas exactement les taux de subvention de l'Europe et de l'ANRU mais on a eu, heureusement, une aide importante de l'Europe et de l'ANRU.

Nous sommes tenus de faire l'évaluation de ces locaux en terme de valeur locative et de délibérer en indiquant à la fois les subventions, en espèces trébuchantes, que nous accordons à cette association, mais en même temps la valeur locative des locaux mis à disposition.

Je vous signale que c'est la même chose pour l'USAP avec Aimé Giral. Et donc là c'est l'évaluation des locaux en question. Je vous signale qu'il y a 5 ou 6 salles de répétition, une salle de spectacles, une salle d'exposition, une résidence, enfin il y a des locaux tout à fait conséquents. Une salle de danse aussi. C'est l'évaluation de la valeur locative des locaux mis à disposition.

**M. Maurice HALIMI**

Salle de mixage et d'enregistrement. Il n'y a pas d'autre question M. ALIOT ? On peut passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 25 A est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **B/ ASSOCIATION "THEATRE DE LA RENCONTRE"**

**M. Maurice HALIMI**

La 25 B, il s'agit d'une subvention allouée à l'association du Théâtre de la Rencontre. Important de rappeler l'ancienneté de l'association qui a été créée en 1976 et qui participe bien évidemment, outre la diffusion de ses spectacles et à son interprétation, à un véritable travail en terme de mixité sociale. Il s'agit de la mise en place d'un concours financier sous forme de versement de subvention de fonctionnement qui s'est élevée pour 2007 à 8 500 € et la Ville met à disposition, à titre gratuit, des locaux dont la valeur locative est évaluée pour 2007 à 8 068,07 €. Je vous propose d'adopter cette résolution.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 25 B est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **C/ ASSOCIATION "INSTITUT JEAN VIGO"**

**M. Maurice HALIMI**

La 25 C, il s'agit de Jean Vigo et de l'importance du travail qui est réalisé par l'Institut Jean Vigo qui travaille sur plusieurs axes, je vais très vite :

- « d'abord sur l'ensemble du travail de la programmation des Amis du Cinéma
- « l'organisation du festival Confrontations et de sa fréquentation particulièrement importante
- « du travail dans les quartiers avec les rencontres Ciné Jeunes
- « de la formation à l'école et au cinéma
- « de l'organisation cette année d'un colloque particulièrement important pour la Ville de Perpignan puisqu'il réunira de très nombreux spécialistes de l'histoire du cinéma.

Je vous propose de bien vouloir accepter la subvention s'établissant comme suit :

- « mise à disposition de locaux, 136 728 €. J'ouvre une parenthèse que je referme très rapidement pour rappeler simplement que le travail de l'Institut Jean Vigo est déplacé sur l'Espace des Cultures Populaires et qu'il bénéficie de structures de travail particulièrement importantes désormais puisque les outils de travail ont été transportés de l'ancien Hôtel de Mailly sur l'espace des Cultures Populaires avec l'ensemble du conventionnement dont éventuellement on reparlera dans le cadre d'autres délibérations entre association puisque Jean Vigo est très disposé sur l'ensemble d'un conventionnement avec l'intégralité du dispositif culturel de la ville
- « également la mise à disposition du personnel de la Ville à concurrence de 82 442,33 €.



S'il n'y a pas de question pour Jean Vigo ? On peut passer au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 25 C est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 26**

### **CULTURE - ECOLE SUPERIEURE D'ART DE PERPIGNAN - ANNEE 2008/2009 - MODIFICATION DES DROITS D'INSCRIPTION**

**M. Maurice HALIMI**

La 26, il s'agit d'approuver la tarification des droits à l'inscription de l'Ecole Supérieure d'Art de Perpignan, en ce qui concerne la participation des étudiants à supporter un nouveau tarif qui passe désormais de 216 € à 350 €. Et pour ce qui concerne les étudiants qui viendraient, soit de l'étranger, soit hors agglomération de 505 € à 700 €. Il convient donc d'accepter de modifier les droits d'inscription, c'est ce que je vous propose. Y a-t-il des questions ? Mme GASPON, Mme RIPOULL.

**Mme Nicole GASPON**

Je n'interviens pas directement sur les droits d'inscription mais enfin c'est quand même un dossier qui est important. D'ailleurs, je regrette que ce dossier arrive aussi tard dans l'ordre du jour, comme les autres dossiers culturels. J'espère que ce n'est pas lié à la place que vous accordez à la Culture dans cette Ville parce que ce serait dommage.

**M. Maurice HALIMI**

J'y verrais quelque inconvénient Mme GASPON, vous le savez.

**Mme Nicole GASPON**

J'espère !

**M. le Maire**

C'est la longueur des interventions de vos colistiers.

**Mme Nicole GASPON**

Je veux juste parler, puisqu'il y a une délibération qui, non seulement fait état des tarifs d'inscription mais également des innovations pédagogiques dans cette école, j'ai

également lu la presse, j'ai vu qu'on parlait de "résurrection", donc qu'il y avait quelque chose qui se passait. Moi je voulais quand même faire quelques remarques.

Tout d'abord saluer la pugnacité de l'équipe de l'école qui a été quand même, voici quelques temps, confrontée à un véritable traumatisme qui était quand même votre volonté M. ALDUY, de faire disparaître l'Ecole des Beaux Arts du paysage perpignandais. Vous avez failli y arriver et on a l'impression que, maintenant, il y a un petit recul dans la voix de cette mort programmée. Donc je dirais qu'on est peut-être en phase de convalescence !

On nous annonce un Master. Je salue le Master mais la réalité c'est quand même que le Master c'est ce qui vient en continuité d'un cursus de 4, voire 5 ans avant et ce cursus là, il a disparu. Donc l'école est quand même amputée de cette formation, tout ce qui est le démarrage de la formation, ce qui est le moment où on sensibilise les étudiants pour ce qu'ils vont choisir par la suite, leur façon quand même de mûrir un choix d'études. C'est quand même un immense regret.

En même temps, j'ai cru comprendre qu'il y avait un travail réel qu'avait effectué l'équipe de l'école pour essayer de sauver le navire et que, ma foi, il y a peut-être un projet qui va, à terme, pouvoir se développer et pouvoir tenir la route en espérant, et là il faut je crois que nous croisons les doigts, que les moyens nécessaires à son accomplissement soient donnés.

Je regrette, au passage, encore une fois le désengagement de l'Etat en matière culturelle.

Je me félicite aussi, si tous les personnels peuvent rester dans l'école, ce qui était quand même un grand souci. Donc, là, on a le sentiment que c'est aussi positif. Et le fait que ce Master soit quelque chose pour les gens qui ont déjà commencé autre chose avant, je pense qu'il va falloir énormément de punch à l'équipe pour qu'il soit rendu extrêmement attractif pour que des gens qui ont entamé les cursus ailleurs aient la volonté de venir sur Perpignan.

Ma conclusion sera que tous mes vœux les accompagnent et on souhaite la réussite.

**M. Maurice HALIMI**

Merci. Mme RIPOULL, vous avez demandé la parole.

**M. le Maire**

Allez-y. Il n'y a pas de problème.

**M. Maurice HALIMI**

Moi je ne répondrai pas.

**Mme Clotilde RIPOULL**

Je voulais faire une intervention sur les tarifs que vous proposez au vote. Je m'étonne de cette distinction qui est faite entre les étudiants qui viendraient de Perpignan et

Communauté d'Agglomération et de ceux qui ne feraient pas partie de Perpignan et Communauté d'Agglomération.

Cette distinction me paraît dommage dans le cadre d'une fin de cycle puisque, selon toute vraisemblance, ces étudiants vont commencer leurs études ailleurs qu'à Perpignan, ça c'est une 1<sup>ère</sup> remarque. D'autre part, elle me paraît même discriminatoire par rapport aux étudiants qui viennent d'ailleurs, y compris du Département, puisque Cabestany, Saint Cyprien, enfin d'autres communes, verraient les droits d'inscription multipliés par 2. Et enfin je trouve cela d'autant plus étonnant que, dans la délibération suivante, vous nous proposez au vote des demandes de subventions en provenance du Département, de la Région et de l'Etat. Donc j'ai du mal à comprendre votre stratégie en terme de frais d'inscription pour ce Master. Cela me paraîtrait plus logique finalement de fixer un tarif intermédiaire entre les 350 et les 700 €.

**M. Maurice HALIMI**

Voyez-vous Madame, on ne peut pas plaider tout et son contraire. En tout cas vous ne pouvez pas nous demander d'avoir une attitude médiane.....

**Mme Clotilde RIPOULL**

Je ne plaide pas, je ne suis pas avocate.

**M. Maurice HALIMI**

Vous devriez, cela vous aiderait beaucoup. ....et refuser de participer au vote. Par conséquent il est totalement exclu que je puisse vous répondre. Je pensais que vous poseriez la question de fond. Je rappelle simplement à cette assemblée qu'il ne s'agit certainement pas d'une résurrection pour l'école d'Art qui n'est pas morte, il s'agit pour toutes les institutions culturelles de Perpignan.....

**Mme Clotilde RIPOULL**

*(hors micro – Inaudible)*

**M. Maurice HALIMI**

Madame, je vous ai entendu. Soyez aimable de m'écouter.

Il s'agit pour toutes les associations culturelles de Perpignan dont fait partie l'école d'Art de sortir par le haut d'une situation particulièrement difficile. Ce serait pour moi extrêmement désagréable de vous rappeler que cette école d'Art de Perpignan a été quasiment la seule à être intégralement supportée, au plan budgétaire, par la Ville de Perpignan ! Je le dis simplement pour les nouveaux, en tout cas je m'adresse à mes collègues de la majorité municipale, que nous en étions rendus à un budget global annuel de 1 700 000 € et que nous en serons rendus à 900 000 € je pense que le contribuable perpignanais aura à s'en féliciter. Merci Mme GASPON d'avoir rappelé que l'organigramme n'était pas changé puisque personne n'y laissera son âme encore moins son emploi.

Je rappelle, pour ceux qui poseraient la question, que nous avons actuellement 27 étudiants et qu'il ne s'agit certainement pas, mais certainement pas de compléter quoi que ce soit puisque cet enseignement, dans le cadre d'un Master que vous avez rappelé et qui s'appelle Transcom, sera à destination d'horizons totalement différents. Ce sera réservé aux gens qui seront rendus au niveau de Bac + 5 et donc qui seront totalement pluridisciplinaire et qui viendront de tous horizons, y compris de la médecine, y compris de l'histoire de l'Art. Par conséquent il ne s'agit plus pour la collectivité de supporter un enseignement basique mais de supporter un enseignement qui sera totalement intégré dans le dispositif du pôle muséal, mais cela c'est un autre débat. Et je répondrai aux questions si d'aventure il y avait des délibérations sur ces questions.

## **M. le Maire**

M. HALIMI, ayant été interpellé par Mme GASPON, je voudrais simplement vous rappeler que j'ai sauvé cette école en 94, j'ai sauvé cette école en 99 et que le projet qui aujourd'hui s'est construit, et ceci est en effet un bon projet, un beau projet, est exactement le cahier des charges de la lettre que j'avais adressée au Directeur de l'école au moment de la crise il y a 2 ans. Et que j'avais d'ailleurs adressée à tous les Conseillers Municipaux de l'époque, y compris Mme GASPON. C'est exactement le cahier des charges. Et je peux, pour celles et ceux qui en douteraient, vous renvoyer copie de cette lettre d'il y a 2 ans. C'est exactement le cahier des charges.

Je rajoute également Me HALIMI que, à l'époque, j'avais vu certains sur ce banc, à grand coup de discours et d'effets de manche, dire que, eux, ils allaient tout de suite trouver auprès du Conseil Général un financement intégral de l'école des Beaux Arts. Ce financement intégral de l'école des Beaux Arts s'est traduit par 0 € en 2006, 0 € en 2007. Ce qui fait que vous voyez, on est loin de la parole aux actes.

Je rajoute enfin que pourtant ceci était important parce que justement l'initiative de l'Etat, et sur la base d'ailleurs d'un projet de loi qui avait été défendu par le Sénateur RENARD au Sénat, Sénateur du Parti Communiste, on avait eu l'ambition de créer un Etablissement Public de Coopération Culturelle où le financement de la Ville serait réduit à 25 %, le financement du Conseil Général, qui voulait financer 100 %, était réduit à 25 %, que le financement de la Région était également proposé à 25 % et l'Etat à 25 %. La Région a de suite dit qu'elle ne voulait pas. Le Département n'est même pas venu aux réunions. Et du coup, la Ville s'est retrouvée, comme par le passé, à financer 95 %. L'Etat payant les 5 % supplémentaires.

La vérité historique c'est celle-là. On a perdu plusieurs années. Parce que le projet aujourd'hui développé était totalement écrit. Pas dans les détails d'aujourd'hui, mais écrit, en cahier des charges et en orientations, dès cette période. En tout cas je vous remercie Me HALIMI d'avoir pu trouver une solution définitive et consensuelle à cette issue qui nous permet aujourd'hui en effet d'accélérer le dispositif à la fois pour les Master, je vous signale que c'est Bac + 2 Master, à la fois pour les Master pour ceux qui ne le sauraient pas, je le rajoute. Deuxièmement, pour les résidences d'artistes avec l'ancien directeur qui va initier ces résidences d'artistes. Et enfin le pôle muséal qui va pouvoir se déployer à partir de la libération de l'Hôtel de Mailly par l'institut Jean Vigo aujourd'hui déplacé à côté de la Casa Musicale, sur l'Arsenal.

Voilà une politique qui a suivi son chemin malgré toutes les turbulences et les agressivités multiples et variées. Je n'ai jamais changé d'axe, comme aujourd'hui je ne change pas d'axe.

## M. Maurice HALIMI

Merci M. le Maire. Pour ceux que cela intéresse et pour compléter ce que vient de dire M. le Maire, je vous rappelle les subventions obtenues par l'école d'Art, du Conseil Général :

- ☞ 2002 : 27 000 €
- ☞ 2003 : 27 000 €
- ☞ 2004 : 27 000 €
- ☞ 2005 : on avait vu un peu de lumière, 28 000 €. On avait rajouté royalement 1 000 € par suite des gesticulations variées
- ☞ 2006 : nous étions rendu bien évidemment à la case Départ mais sans toucher 20 000 euros, donc c'était 0
- ☞ 2007 : c'était 0

Donc je remercie bien sûr ceux qui siègent dans cette assemblée et qui ont effectivement envisagé d'accompagner le corbillard de l'école d'Art jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'au trou !

En tout cas, je tiens à dire également, parce que j'ai reçu un certain nombre de lettres, que les réunions que nous avons multipliées l'ont été avec les intervenants, c'est-à-dire les enseignants, et que le projet pédagogique qui est à votre disposition puisque, de toute façon, il est édité, et qui constitue la colonne vertébrale du carnet d'étudiant, a été rédigé intégralement par les enseignants et par les étudiants de l'école d'Art. Par conséquent il a été approuvé à l'unanimité.

Je tiens à dire également que, sans qu'on y soit pour quoi que ce soit au plan politique ou au plan d'une intervention quelconque, je parle pour moi, la motion qui a été transmise à la presse a été intégralement, de la 1<sup>ère</sup> à la dernière ligne, rédigée par les enseignants eux-mêmes. Par conséquent c'est sur la force de cette unanimité que je propose bien évidemment cette délibération.

Je suppose que la gauche refuse de participer au vote ?

## De la salle

*(hors micro – Inaudible)*

## M. Maurice HALIMI

De toute façon je ne vous répondrai pas Madame, vous pouvez lever le doigt ! Je ne vous répondrai pas puisque vous faites partie de ceux que j'ai désigné comme étant ceux qui devaient accompagner l'école d'Art jusqu'au terme que j'ai indiqué. Par conséquent...

## De la salle

*(hors micro – Inaudible)*

**M. Maurice HALIMI**

Je ne sais pas sur quel mandat électif d'ailleurs vous l'avez fait.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Il serait bon de rappeler ce qui est la base. Des écoles de Beaux Arts sont des écoles municipales. Je n'y peux rien, c'est la loi. Vous êtes législateur, votre majorité, vous n'avez qu'à les changer.

L'Ecole Municipale des Beaux Arts, c'est la Ville de Perpignan qui l'a en pleine responsabilité et, contrairement à ce que vous laissez entendre, elle n'a pas de personnalité juridique et c'est le budget qui est le budget de la Ville qui englobe comme un service. Comme ce serait le service des photocopies qui est le service de l'Ecole des Beaux-Arts. Donc lorsque vous parlez des subventions des autres Collectivités Territoriales, vous parlez de subventions que la Ville demande pour son budget global et qui se noie dans son budget global.

Lorsque vous parlez d'une évaluation du budget de l'Ecole des Beaux Arts, vous oubliez de dire que vous valorisez le coût du locatif, c'est-à-dire des locaux qui appartiennent à la Ville mais qui sont occupés par l'Ecole des Beaux Arts, et il y en a pour plus de 500 000 €, c'est variable.

**M. Maurice HALIMI**

C'est absolument faux Madame.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Je voudrais dire simplement que l'opposition que nous avons, elle est importante. Vous aurez marqué le passage dans cette ville par le record du nombre d'écoles que vous aurez fermées. Ecoles maternelles, Ecole des Beaux Arts, tout ce qui relève de la compétence de la Ville.

Alors c'est bien joli de vouloir faire des Master Class, c'est bien joli de vouloir faire des Bac + 4 et Bac + 5 lorsque vous savez qu'il y a dans cette ville des lycées, des lycées qui font passer des baccalauréats avec des options qui sont des options Arts Plastiques et des options Cinéma et Vidéo. Il y a 70 bacheliers qui sortent chaque année. Où iront-ils ? Ils n'iront pas à l'Ecole des Beaux Arts ! Le lycée Maillol, qui vient d'ouvrir une option Cinéma, qui dans 2 ans va sortir des bacheliers, une vingtaine au moins, où vont-ils aller ? Ailleurs.

Alors peut-être pouvez-vous espérer, parce que vous croyez qu'effectivement, avec une interruption de cursus et avec je ne sais pas quelle solution, vous allez attirer des gens qui vont venir à Bac + 4 et Bac + 5.....

**M. Maurice HALIMI**

J'ai 10 inscriptions depuis 1 semaine.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

..... alors que vous avez un échelon qui manque et que toutes les analyses, et tout pédagogue, et tout enseignant vous dira que la 1<sup>ère</sup> des règles, c'est de maintenir un cursus.

Nous avons cette divergence de vue. Vous voulez fermer l'Ecole à ce 1<sup>er</sup> degré. Vous maintenez les Master Class, on ne sait pas trop d'ailleurs si c'est une Master Class ou si c'est votre pôle muséal que vous maintenez, le fait est que c'est comme ça. Et sur cela nous ne pouvons pas être d'accord de toute manière.

**M. le Maire**

Bon allez ! On ne répond pas. Ils n'étaient pas là lorsqu'il fallait aider l'école et maintenant ils font les beaux gestes.

**M. Maurice HALIMI**

Et maintenant ce sont des donneurs de leçon !

**De la salle**

*(hors micro – Inaudible)*

**M. Maurice HALIMI**

Oui mais vous avez le monopole de la gesticulation de toute façon.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 26 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**DOSSIER 27**

**CULTURE - ECOLE SUPERIEURE D'ART - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DU CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL GENERAL**

**M. Maurice HALIMI**

Question 27, c'est la suite logique.

**M. le Maire**

On verra bien d'ailleurs la réponse.

**M. Maurice HALIMI**

Il s'agit pour nous et pour la Ville de solliciter auprès de l'Etat, auprès de la Région et auprès du Département des Pyrénées Orientales, l'attribution de subventions en ce qui concerne le fonctionnement de l'Ecole.

154 000 € auprès de l'Etat. Je vous précise d'ores et déjà que, par suite de la visite de M. Bernard ROUSSEAU Directeur des Arts Plastiques au Ministère, ces 154 000 € ont été affectés à l'Ecole. Nous resterons bien évidemment à l'écoute de la réponse qui nous sera faite par la Région dont c'est la vocation je rappelle puisque nous sommes situés dans le cadre de la formation et du Conseil Général puisque, par définition, il avait été avancé une aide inconditionnelle à la survie ou à la continuation d'existence de l'Ecole d'Art.

Je suppose que c'est le même vote ?

**Mme Clotilde RIPOULL**

*(hors micro - Inaudible)*

**M. Maurice HALIMI**

Alors là, vos commentaires Mme RIPOULL, je dois vous avouer que .....

**M. Michel FRANQUESA**

Juste pour souligner l'intérêt que peut représenter un tel Master, c'est évident, puisqu'il a été travaillé avec les personnes qui sont sur place, les étudiants, les professeurs, etc. C'est une évidence. Avec la réserve effectivement qu'il y a le trou en amont. C'est quelque chose qui mérite d'être travaillé par la suite.

**M. Maurice HALIMI**

Il n'y a pas de trou en amont Monsieur.

**M. Michel FRANQUESA**

Oui puisqu'il manque .....

**M. Maurice HALIMI**

Il s'agit de participer à l'initiative européenne, d'abord transfrontalière, ensuite européenne et qui devient la création d'un pôle d'excellence.



**M. Michel FRANQUESA**

Non mais d'accord. Mais je pense qu'on prive une partie de la population de ce Département de la possibilité d'avoir un cursus avant le Master. Tout le monde ne va pas jusqu'au Master. Et j'ai bien intégré ce que pouvait représenter ce Master comme pôle d'excellence mais, il me semble qu'il manque quelque chose avant cela pour d'autres personnes.

Juste, pour terminer, et c'était là aussi le sens de mon intervention, c'est il y a des demandes de subvention, donc il y a une réponse qui vient d'être faite sur les 154 000 € de l'Etat, est-ce que le fait que la Région, s'il n'y avait pas de réponse positive pour la Région, ou pour le Département, est-ce que cela remet en cause le projet pour la rentrée 2007/2008 ?

**M. Maurice HALIMI**

La rentrée n'est pas remise en cause puisque le carnet d'étudiant est déjà parti et que nous avons déjà 10 inscriptions depuis 1 semaine.

**M. le Maire**

De toute façon on a toujours assumé nos responsabilités, malgré les critiques venues de votre bord.

**M. Maurice HALIMI**

De toute façon je ne suis pas pessimiste en ce qui concerne la réponse de la Région.

**M. Louis ALIOT**

Une question purement technique. Le Conseil Municipal est obligé de se prononcer sur une demande de subvention ?

**M. Maurice HALIMI**

Oui. Vous nous autorisez à solliciter l'attribution d'une subvention.

**De la salle**

*(hors micro - Inaudible)*

**M. Maurice HALIMI**

Madame vous n'avez pas de question à poser et de toute façon vous voulez être entendue par quelqu'un qui est illégitime.

*(Brouhaha)*

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 27 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 28**

### **CULTURE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON**

**M. Maurice HALIMI**

La 28, il s'agit toujours du corollaire. C'est la demande de subvention exceptionnelle à la Région. Je viens d'en parler.

**Mme Clotilde RIPOULL**

*(hors micro)* Je voudrais intervenir.

**M. Maurice HALIMI**

C'est M. le Maire qui a la police du Conseil Municipal. Moi j'ai terminé la présentation de mes questions.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ? M. ALIOT, Mme COSTA-FESENBECK
- Qui est pour ?

**La délibération n° 28 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## **DOSSIER 29**

### **AMENAGEMENT DU SECTEUR DU PARC DUCUP - DEMANDE D'OUVERTURE DES ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE, VALANT POUR UN PROJET SUSCEPTIBLE DE PORTER ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT »**

**M. Jean-Marc PUJOL**

Si vous le voulez bien, je vais présenter le dossier n° 29. Il s'agit uniquement de la demande d'ouverture des enquêtes publiques conjointes parcellaires préalables à la

déclaration d'utilité publique valant pour un projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.

(Brouhaha)

Attendez que je finisse Madame de présenter.

(Brouhaha)

Non mais attendez que je finisse, si vous le voulez bien, de présenter.

(Brouhaha)

Mais Madame puisque vous me considérez comme illégitime, n'adressez pas la parole aux personnes illégitimes.

Alors il s'agit simplement de vous demander d'autoriser les demandes d'ouverture d'enquêtes publiques concernant la zone du Parc Ducup pour, en définitive, une opération qui est principalement à compétence de la Communauté d'Agglomération pour 3 983 000 € et 445 000 € pour la Ville de Perpignan. Y a-t-il des observations ?

### **Mme Clotilde RIPOULL**

Je souhaiterais que, quand on demande des subventions, les Conseillers Municipaux puissent disposer des budgets qui permettent d'établir les demandes de subvention. Ce n'était pas le cas, et je les ai demandés à vos services, ni pour le point 26, ni pour le point 27. Ce serait bien d'être valablement informé pour décider si les montants demandés sont compatibles avec les budgets. Ça me paraîtrait normal.

### **M. Jean-Marc PUJOL**

Très bien. Je propose la délibération n° 29 au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 29 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

### **DOSSIER 30**

#### **FONCIER - PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE PARC DUCUP**

#### **A/ ACQUISITION D'UN TERRAIN AUX CONSORTS COSTA TEIXIDO**

#### **B/ ACQUISITION D'UN TERRAIN A L'INDIVISION TEIXIDO**

### **Mme Valérie CONS**

Il s'agit du programme d'aménagement d'ensemble dont fait l'objet le Parc Ducup et qui vise à la réalisation des équipements nécessaires à sa viabilisation.

Pour mettre en œuvre cette délibération, une procédure d'expropriation a eu lieu et de nouvelles sont nécessaires pour mener à bien ces acquisitions foncières nécessaires aux aménagements.

D'une part l'acquisition aux conjoints COSTA TEIXIDO pour une emprise de 31 m<sup>2</sup> à un prix de 310 € tel qu'évalué par France Domaines, d'autre part l'acquisition à l'indivision TEIXIDO sur une emprise de 87 m<sup>2</sup> pour un prix de 870 €. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 30 est adoptée.**

11 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

### **DOSSIER 31**

#### **FONCIER - MAS VERMEIL - BOIS DES CHENES - CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Mme Valérie CONS**

Dans le cadre de la compétence hydraulique et plus particulièrement en matière d'eaux pluviales, la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée doit réaliser des travaux visant à assurer le contrôle des eaux de pluie du secteur du Mas Vermeil. Pour cela, elle a été amenée à constituer d'une part une servitude de passage de canalisations souterraines d'eaux pluviales et, d'autre part, à établir à demeure un bassin d'orage sur la parcelle moyennant un prix de 5 603,25 €. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 31 est adoptée.**

11 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

### **DOSSIER 32**

#### **FONCIER - RESIDENCE DES BALEARES - ACQUISITION DE LOTS DE COPROPRIETE A M. ET MME AHMED AKKA**

**Mme Valérie CONS**

Nous sommes dans le cadre du plan de sauvegarde des copropriétés dégradées et plus particulièrement des résidences des Rois de Majorque et Baléares, et ceci pour enrayer leur dégradation.

Dans ce cadre là, nous avons proposé d'acquérir l'appartement des époux AKKA moyennant la somme de 44 000 € tel qu'évalué par France Domaines. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 32 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

### **DOSSIER 33**

#### **FONCIER - 1, RUE DU FOUR ST FRANÇOIS - ACQUISITION D'UN LOT AUX CONSORTS AUGER**

**Mme Valérie CONS**

Ce sont les consorts AUGER qui sont propriétaires d'un logement dépendant de l'immeuble 1 rue du Four St François et ils ont accepté que la ville leur achète leur bien pour le prix de 16 170 € tel qu'évalué par France Domaines. Cette acquisition s'inscrit dans le périmètre du projet de restructuration d'ensemble, dénommé îlot du Conservatoire. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 33 est adoptée.**

11 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**Mme Katia MINGO**

Est-ce que c'est la parcelle qui a déjà été démolie ?

**Mme Valérie CONS**

Oui plusieurs îlots ont été acquis dans ce périmètre.

**Mme Katia MINGO**

Cette délibération concerne t-elle la partie déjà démolie ?

**Mme Valérie CONS**

Oui tout à fait.

**Mme Katia MINGO**

On parle sans micro et c'est ennuyeux.

#### **DOSSIER 34**

#### **FONCIER - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - QUARTIERS ROUDAYRE / CLODION - ACQUISITION DE GARAGES A L'OPH PERPIGNAN ROUSSILLON**

**Mme Valérie CONS**

Dans ce cadre là, nous acquérons à l'OPHLM, 26 garages et ce du fait que la ville doit réaliser les vestiaires du nouveau stade. Cet équipement est compris dans le programme global de rénovation des cités Clodion, Torcatis, Roudayre. Prix d'acquisition 190 000 € tel qu'évalué par France Domaines. Y a-t-il des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 34 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

#### **DOSSIER 35**

#### **GESTION LOCATIVE - 17 ET 19 RUE DES CUIRASSIERS - BAIL A REHABILITATION CONSENTI A PERPIGNAN REHABILITATION SA**

**Mme Valérie CONS**

Il s'agit de baux à réhabilitation consentis à Perpignan Réhabilitation SA. Il s'agit plutôt de confier, dans le quartier St Jacques, la réhabilitation des immeubles situés 17, rue des Cuirassiers et 19, rue des Cuirassiers. Y a-t-il des questions ?

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Je constate au dernier Conseil Municipal, il y a donc la possibilité de faire de la réhabilitation sans vendre à moitié prix à des sociétés privées ! Très bien, dont acte.

**M. le Maire**

On va s'en sortir à 60 000 € par logement, C'est pire.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Et alors ?

**M. le Maire**

Dans l'autre opération, on était à 34 000 ! Là on va être à 65 000 facile. On fait cadeau là carrément du logement.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Ça revient au même puisque de toute manière vous faites cadeau de la moitié du prix.

**M. le Maire**

Je vous ai répondu par écrit et d'ailleurs de façon très détaillée.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Vous m'avez répondu en disant que vous ne saviez pas faire. Et qu'il n'y avait que le privé qui savait faire. Alors pourquoi le faites-vous là ?

**M. le Maire**

Parce qu'on a toujours diversifié notre intervention. Vous ferez la différence entre un immeuble et un îlot. Allons-y.

**Mme Valérie CONS**

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 35 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## DOSSIER 36

### FINANCES - DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS A LA VILLE DE PERPIGNAN :

#### A / PERPIGNAN REHABILITATION S.A. - PRET D'UN MONTANT DE 318 953,83 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION « LES CUIRASSIERS » 10 BIS, 12, 14 ET 16 RUE D'EN CALCE A PERPIGNAN -AVENANT AU CONTRAT INITIAL FINANCES - OPH PERPIGNAN ROUSSILLON -

#### **M. Jean-Marc PUJOL**

Je vais vous présenter tout un ensemble de délibérations qui ont pour objet, en fait, de donner la garantie de la ville à des opérations de logements sociaux.

Le point 36 A, c'est de vous demander d'autoriser la garantie de la ville, pour une opération contractée par Perpignan Réhabilitation SA pour l'îlot des Cuirassiers pour un montant de 318 953,83 €. Y a-t-il des observations ?

#### **Mme Martine RUIZ**

M. PUJOL je sais que je ne vous apprendrai rien en vous disant que la garantie d'emprunt n'est pas une simple formalité, qu'elle n'est pas neutre, et sans conséquence possible sur les finances de la ville qui, elles, sont dans un piteux état. Je ne vous l'apprendrai pas, je le sais.

Mais je voudrais quand même vous rappeler que le total de l'encours actuel, le total qui est garanti, le total de l'encours garanti actuellement s'élève à 116 millions d'euros. Autrement dit, ces 116 millions d'euros correspondent à des sommes que vous garantissez auprès d'organismes privés ou publics. C'est beaucoup. Alors il nous reste à souhaiter que ces organismes privés et publics soient en bonne santé, et les reins solides, et qu'un jour la ville ne soit pas obligée de payer à leur place. Parce que dans la situation d'endettement colossal dans laquelle se trouve ..... Mais oui colossal M. ALDUY, 221 millions d'euros ! Vous n'appellez pas cela un endettement colossal ?

Je dis simplement que je comprends la nécessité de garantir des emprunts, surtout lorsqu'il s'agit d'opérations qui ont un objet social, sont intéressantes hélas. Faites attention parce que notre ville ne peut plus se permettre de garantir des emprunts sans faire attention à l'endettement qui est le sien. Je rappelle le montant de la dette en stock de la ville : 221 millions d'euros. Et je rappelle le total de l'encours garanti : 116 millions d'euros. Ce sont des chiffres impressionnants.

Alors M. ALDUY fait semblant de ne pas avoir peur mais je vous renvoie au rapport de la Cour des Comptes de 2005 qui donne de la gestion de la Ville et de ses finances la même analyse que je fais maintenant depuis 13 ans.

#### **M. le Maire**

Et depuis 13 ans, on est toujours là !



**M. Jean-Marc PUJOL**

Je propose la délibération au vote.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 36 A est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**B / PRET PLUS CONSTRUCTION D'UN MONTANT DE 677 383 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS, «RESIDENCE LES OREADES», SITUEE 70 A 84 AVENUE DE PRADES A PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 40% SOIT 270 953,20 €.**

**M. Jean-Marc PUJOL**

Le point B, il s'agit là aussi d'un prêt locatif à usage social pour un montant de 677 383 € en garantie d'une opération appelée la résidence Les Oréades. La participation de la ville demandée est de 40 %. Y a-t-il des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 36 B est adoptée.**

11 Refus de vote : M. ESTEVE, M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**C / PRET PLUS FONCIER D'UN MONTANT DE 233 902 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS, « RESIDENCE LES OREADES », SITUEE 70 A 84 AVENUE DE PRADES A PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 40% SOIT 93 560, 80 €.**

**M. Jean-Marc PUJOL**

Le point C, il s'agit là aussi d'un prêt très social pour 233 902 €. La garantie de la ville à hauteur de 40 %.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 36 C est adoptée.**

11 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**D / PRET PLAI BONIFIE CONSTRUCTION D'UN MONTANT DE 89 851 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS, «RESIDENCE LES OREADES », SITUEE 70 A 84 AVENUE DE PRADES A PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 40% SOIT 35 940, 40 €.**

**M. Jean-Marc PUJOL**

Il s'agit là aussi d'un prêt PLAI, encore plus social bien sûr, pour 89 851 €. La garantie de la ville est portée à concurrence de 40 % soit 35 940,40 €.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 36 D est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**E / PRET PLAI BONIFIE FONCIER D'UN MONTANT DE 30 147 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS, «RESIDENCE LES OREADES », SITUEE 70 A 84 AVENUE DE PRADES A PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 40% SOIT 12 058, 80 €.**

**M. Jean-Marc PUJOL**

Il s'agit là aussi d'un prêt PLAI où la garantie de la ville est demandée à concurrence de 40 % pour 12 058,80 €.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 36 E est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**F / PRET PLUS CONSTRUCTION D'UN MONTANT DE 121 258 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS, « RESIDENCE LE CHELSEA », SITUEE 18, 20 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE A PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 30% SOIT 36 377,40 €.**

**M. Jean-Marc PUJOL**

A partir du point F, par rapport au projet de délibération, il y a une petite modification. Le taux de garantie de la ville n'est pas de 40 % mais de 30 %. Dans cette opération, la garantie de la ville est demandée à hauteur de 30 % soit 36 377,40 €.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 36 F est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**G / PRET PLUS FONCIER D'UN MONTANT DE 8 908 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS, « RESIDENCE LE CHELSEA », SITUEE 18, 20 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE A PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 30% SOIT 2 672, 40 €.**

**M. Jean-Marc PUJOL**

Le point 36 G, la garantie de la ville est demandée là aussi à hauteur de 30 % pour 2 672,40 €. Oui, Mme AMIEL DONAT.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Pour le H et le I. C'est l'opération le Chelsea.

**M. Jean-Marc PUJOL**

Oui tout à fait.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Alors cette opération, contrairement à ce que vous présentez, n'est pas simplement une opération où la Ville de Perpignan va venir garantir l'Office Public d'Habitat Perpignan Roussillon. Puisqu'en fait, la Résidence le Chelsea, c'est un projet immobilier privé, mis au point par la même société que celle à laquelle, qui s'est dévouée, excusez-

moi, pour l'opération des îlots St Matthieu, en les achetant moitié prix, AGIR PROMOTION, qui avait prévu donc, dans cette Résidence Le Chelsea, des logements de standing.

L'opération portait sur des logements qui devaient sortir à 3 000 € le m<sup>2</sup> mais il s'avère que c'est un fiasco. Et donc, outre le fait de proposer des locaux commerciaux et des locaux notamment pour les professions libérales au prix défiant toute concurrence de 1 200 €, par rapport au 1 800 de coût social pour l'opération de St Matthieu, il s'agit ici pour l'Office Public d'Habitat de venir acheter 4 appartements, pas bien gros, ils font exactement 231,10 m<sup>2</sup>, pour les 4, au prix de 424 486,73 €, dont 173 912,73 de subventions publiques. Voilà.

Ça veut dire que c'est un prix de revient de 1 838,61 € le m<sup>2</sup>, de surface utile. Il y en a 4. La délibération a été prise par, puisque là c'est à 40 % que la Ville porterait sa garantie, pour le reste c'est la Communauté d'Agglomération.....

**M. Jean-Marc PUJOL**

30 %.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

30 %, le reste ce serait la Communauté d'Agglomération. La Communauté d'Agglomération avait prévu 2 logements de plus d'ailleurs. Là c'est 40 sur votre délibération quand même.

**M. Jean-Marc PUJOL**

Oui je l'ai dit en préalable. Vous ne m'avez pas entendu mais je l'ai dit.

**Mme Jacqueline AMIEL-DONAT**

Donc il y a 2 logements de plus, c'est dans le dossier qui était au secrétariat général. C'est une opération dont on peut se demander à quoi elle correspond ? Cela veut dire qu'on achète 4 appartements de 231,10 m<sup>2</sup>, je le rappelle, en tout et pour tout, à la même société privée à laquelle on a vendu pour 186 600, puisque c'est le seul engagement ferme, 6 immeubles, immeubles en entier donc comportant 3 appartements pour chaque immeuble, dans le quartier St Matthieu.

Il y a une opération là qui paraît étonnante, qui laisse à penser, je ne veux pas être traitée d'avoir mauvais esprit, d'autant que elle nous a sollicité, professions libérales, pour nous faire des propositions dans cette même résidence. On ne voit pas trop l'intérêt pour l'Office d'acheter ces immeubles qui ressortent, je le rappelle, à un prix de revient de 1 838,61 € le m<sup>2</sup>. On ne voit pas ce qui va être fait après et à quel titre on les achète alors qu'il valait mieux peut-être conserver et faire en public les immeubles qui permettaient, à St Matthieu, de faire davantage de logements.

Alors voilà, c'est une opération ici qui nous semble être une opération qui, pour des raisons obscures, permet à l'Office, qui met zéro, donc en réalité dans les tableaux de financement l'Office met 0 €. C'est dans les 2 autres qu'ils devaient mettre 10 000, là ils mettent 0. Mais en revanche la Ville donne sa garantie et on lève le maximum de subventions avec l'argent public pour venir au secours et à la rescousse d'une opération purement privée. J'ai tout le dossier de l'opération privée. Il s'est trouvé que nous sommes un public professions libérales qui intéressons cette société AGIR PROMOTION.

**M. Jean-Marc PUJOL**

Je propose de passer au vote sur le point que nous avons abordé qui était le point G.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 36 G est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**H / PRET PLAI BONIFIE CONSTRUCTION D'UN MONTANT DE 114 573 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS, «RESIDENCE LE CHELSEA», SITUEE 18, 20 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE A PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 30% SOIT 34 371,90 €.**

**M. Jean-Marc PUJOL**

La point H, il s'agit toujours de la même opération dans le cadre, je le dis bien, de prêts très sociaux puisque ce sont des PLAI, moins de 60 % du montant de ressources. C'est exactement la même opération avec une garantie de la ville dont je vous demande d'accepter de modifier le montant, ce n'est pas 40 % mais 30 %, soit 34 371,90 et je vous demande d'approuver la garantie de la ville pour une opération de logement social.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 36 H est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**I / PRET PLAI BONIFIE FONCIER D'UN MONTANT DE 5 835 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS, «RESIDENCE LE CHELSEA», SITUEE 18, 20 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE A PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 30% SOIT 1 750,50 €.**

**M. Jean-Marc PUJOL**

Le point I, il s'agit aussi de la même opération sur laquelle je vous demande une garantie de la ville à hauteur, là aussi, de 30 % et pas de 40 %, pour 1 750,50 €.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 36 I est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

### **DOSSIER 37**

#### **PERSONNEL COMMUNAL - ACTION EDUCATIVE ET DE L'ENFANCE - DIVISION ENFANCE - CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS**

**M. Jean-Marc PUJOL**

Enfin le point 37, c'est de vous demander l'autorisation de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants. Y a-t-il des observations ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 37 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

### **DOSSIER 38**

#### **PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE PERPIGNAN (FILIERE ADMINISTRATIVE)**

**M. Georges AMOUROUX**

Il s'agit également de 3 délibérations concernant le personnel.

Je vous propose de modifier le nombre de postes autorisés du tableau des effectifs qui concernent la filière administrative. Au Directeur Général Adjoint des Services, les anciens autorisés étaient de 3 et je vous demande de passer à 4 pour mettre en application le nouvel organigramme qui va être prévu à partir du mois de juin. Des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 38 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

### **DOSSIER 39**

#### **PERSONNEL COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION AU DIRECTEUR DE CABINET DE M. LE MAIRE DE LA VILLE**

**M. Georges AMOUROUX**

En ce qui concerne la délibération 39, l'attribution d'un véhicule de fonction au Directeur de Cabinet de M. le Maire. Ainsi un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service peut-être attribué à un seul collaborateur du Cabinet du Maire, dans une ville de 80 000 habitants. C'est habituel. Des questions ?

**De la salle**

*(hors micro - Inaudible)*

**M. Georges AMOUROUX**

Oui et alors ? De la Ville de Perpignan, oui.

**De la salle**

*(hors micro - Inaudible)*

**M. Georges AMOUROUX**

Ah le Directeur de Cabinet. Pour le moment ce sera attribué, c'est une question de poste et de moyens. On donne les moyens. On ne parle pas de nom. Des questions ? Personne.

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 39 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

## DOSSIER 40

### PERSONNEL COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION ET DE FRAIS DE REPRESENTATION A M. LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA VILLE

**M. Georges AMOUROUX**

Concernant la délibération 40, nous demandons l'attribution de véhicule de fonction et de frais de représentation au Directeur Général des Services. Cette délibération doit être prise, bien sûr, afin de mettre à disposition ce véhicule. Des questions ?

- Qui est contre ?
- Qui s'abstient ?
- Qui est pour ?

**La délibération n° 40 est adoptée.**

10 Refus de vote : M. FAGEDA, Mme GASPON, Mme RUIZ, Mme MINGO, Mme AMIEL-DONAT, M. VERA, M. CODOGNES, M. FRANQUESA, Mme LANGEVINE, Mme RIPOULL

**M. le Maire**

Parfait. Prochaine séance du Conseil Municipal le 19 juin.

*La séance est levée à 21 h 51.*



## TABLE DES MATIERES

### I - INFORMATIONS :

- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal  
Art. L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
  - Page 5
- 

### II - DOSSIERS :

#### 1ère PARTIE

- 1 EQUIPEMENT URBAIN - 4ème FRANCHISSEMENT URBAIN DE LA TET  
- APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION  
Page 13
- 2 EQUIPEMENT URBAIN - LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA MISE AU  
POINT D'UN PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DES VOIRIES ET  
ESPACES PUBLICS DE LA VILLE  
Page 29
- MOTION DE Mr VILANOVA : SOLIDARITE POUR LE TIBET  
Page 33
- MOTION DE Mr VILANOVA : NOM D'USAGE « PERPINYA »  
Page 46
- 3 EQUIPEMENT URBAIN - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE -  
ELARGISSEMENT DU CHEMIN DEL VIVES - LANCEMENT DE LA  
PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE  
Page 52
- 4 URBANISME OPERATIONNEL - OPERATION PROGRAMMEE  
D'AMELIORATION DE L'HABITAT DITE DE RENOUVELLEMENT URBAIN  
2008/2013 - APPROBATION ET MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE  
LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT, L'ANAH,  
PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION,  
LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET LA VILLE DE  
PERPIGNAN  
Page 55

- 5 POLICE MUNICIPALE – IMPLANTATION DE NOUVELLES CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE – FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.) – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE AU F.I.P.D.  
Page 56
- 6 POLICE MUNICIPALE – MISE A JOUR ET MAINTENANCE DU LOGICIEL DE CARTOGRAPHIE DE LA DELINQUANCE – FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.) – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA VILLE AU F.I.P.D.  
Page 62
- 7  
EXPLOITATION SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM – RELANCE DE LA PROCEDURE  
Page 63
- 8 EQUIPEMENT URBAIN - REMISE D'OUVRAGES D' ECLAIRAGE PUBLIC REALISES PAR PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ZONES ECONOMIQUES ACTISUD, TORREMILA ROUSSILLON ET TORREMILA FRATERNITE  
Page 64
- 9 EQUIPEMENT URBAIN - REFECTIONS DEFINITIVES DES TRANCHEES SUR LE DOMAINE COMMUNAL - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES EN QUALITE DE PRESIDENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHE NEGOCIE  
Page
- 10 EQUIPEMENT URBAIN - ADHESION DE LA VILLE AU CLUB DES VILLES CYCLABLES  
Page 64
- 11 REGIE MUNICIPALE "PARKING ARAGO" - TARIF COMPLEMENTAIRE - LOCATION A LA SEMAINE DES VELOS MIS A DISPOSITION AU PARKING ARAGO  
  
Page 65
- 12 ENVIRONNEMENT - REALISATION DE TRAVAUX NECESSAIRES A LA DECHARGE DU RUISSEAU DES IGLESIS ET A L'AMENAGEMENT DES RUISSEAUX DE LA CADENE ET DU MAS BEARN, POUR LA RETENTION DES EAUX PLUVIALES, SUR LA COMMUNE DE PERPIGNAN - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PERPIGNAN  
Page 66
- 13 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - REALISATION D'UN STADE MIXTE FOOTBALL/RUGBY DANS LE QUARTIER CLODION - RELANCE DES LOTS 7, 8 ET 10 - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION  
Page 67

- 14 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI -RESTAURATION ET MISE EN  
CONFORMITE DE L'HOTEL PAMS - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE  
- ATTRIBUTION  
Page 68
- 15 MAINTENANCE PATRIMOINE BATI - TRAVAUX D'AMENAGEMENT  
DE L'HOTEL DE VILLE - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION  
Page 69
- 16 ANIMATION DU PATRIMOINE - SIGNALETIQUE D'INTERPRETATION  
DU PATRIMOINE ET LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE  
CONCOURS - DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY  
Page
- 17 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - MAIRIE ANNEXE SAINT  
ASSISCLE - EXTENSION ET RENOVATION - RELANCES DU LOT 2 ET  
DU LOT 5 - MARCHE NEGOCIE - ATTRIBUTION  
Page 71
- 18 TRAVAUX NEUFS PATRIMOINE BATI - AMENAGEMENT DU SITE DE  
LA CASERNE DAGOBERT - CONSTRUCTION D'UN GROUPE  
SCOLAIRE - AVENANT 3 AU MARCHE DE TRAVAUX  
Page 71
- 19 INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION - SERVICE  
TELECOMMUNICATIONS - CONVENTION RELATIVE AU  
REMBOURSEMENT DES FRAIS TELEPHONIQUE DU POLE GESTION  
DES DECHETS DE PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION"  
Page 72
- 20 RELATIONS EXTERIEURES - DELEGATION DE LA VILLE DE PERPIGNAN  
A BARCELONE - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE  
PERPIGNAN ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PERPIGNAN MEDITERRANEE - RENOUVELLEMENT  
Page 73
- 21 CULTURE - ACCORD DE COOPERATION 2008 - CONVENTION VILLE  
DE PERPIGNAN / GENERALITAT DE CATALUNYA POUR LA  
PROMOTION DE L'UTILISATION SOCIALE DE LA LANGUE CATALANE  
ET LA DIFFUSION DE LA CULTURE  
Page
- 22 CULTURE - INSTITUT FONT NOVA - ANNEE 2008 - VERSEMENT  
D'UNE SUBVENTION  
Page 74

- 23 CULTURE - CONVENTION VILLE DE PARTENARIAT ENTRE LA GENERALITAT DE CATALUNYA ET LA VILLE DE PERPIGNAN EN VUE DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SPECIFIQUE POUR LA MANIFESTATION "PERPINYA CAPITAL DE LA CULTURA CATALANA 2008"  
Page 76
- 24 CULTURE - PERPIGNAN, CAPITALE DE LA CULTURE CATALANE 2008 - FIXATION DES TARIFS D'ENTREE ET PRIX DE VENTE DES CATALOGUES DES EXPOSITIONS (JUIN A DECEMBRE 2008)  
Page 77
- 25 CULTURE - BILAN DES ACTIONS MENEES ET DES AIDES RECUES POUR L'ANNEE 2007  
A/ ASSOCIATION "CASA MUSICALE"  
B/ ASSOCIATION "THEATRE DE LA RENCONTRE"  
C/ ASSOCIATION "INSTITUT JEAN VIGO"  
Page 78
- 26 CULTURE - ECOLE SUPERIEURE D'ART DE PERPIGNAN - ANNEE 2008/2009 - MODIFICATION DES DROITS D'INSCRIPTION  
Page 81
- 27 CULTURE - ECOLE SUPERIEURE D'ART - DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DU CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL GENERAL  
Page 87
- 28 CULTURE - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
Page 90
- 29 AMENAGEMENT DU SECTEUR DU PARC DUCUP - DEMANDE D'OUVERTURE DES ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE, VALANT POUR UN PROJET SUSCEPTIBLE DE PORTER ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT »  
Page 90
- 30 FONCIER - PLAN D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE PARC DUCUP  
A/ ACQUISITION D'UN TERRAIN AUX CONSORTS COSTA TEIXIDO  
B/ ACQUISITION D'UN TERRAIN A L'INDIVISION TEIXIDO  
Page 91
- 31 FONCIER - MAS VERMEIL - BOIS DES CHENES - CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT DE PERPIGNAN MEDITERRANEE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
Page 92
- 32 FONCIER - RESIDENCE DES BALEARES - ACQUISITION DE LOTS DE COPROPRIETE A M. ET MME AHMED AKKA  
Page 92

- 33 FONCIER - 1, RUE DU FOUR ST FRANÇOIS - ACQUISITION D'UN LOT  
AUX CONSORTS AUGER  
Page 93
- 34 FONCIER - PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - QUARTIERS  
ROUDAYRE / CLODION - ACQUISITION DE GARAGES A L'OPH  
PERPIGNAN ROUSSILLON  
Page 94
- 35 GESTION LOCATIVE - 17 ET 19 RUE DES CUIRASSIERS - BAIL A  
REHABILITATION CONSENTI A PERPIGNAN REHABILITATION SA  
Page 94
- 36 FINANCES - DEMANDES DE GARANTIES D' EMPRUNTS A LA VILLE  
DE PERPIGNAN :A / PERPIGNAN REHABILITATION S.A. - PRET D'UN  
MONTANT DE 318 953,83 € CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES  
DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION « LES  
CUIRASSIERS » 10 BIS, 12, 14 ET 16 RUE D'EN CALCE A PERPIGNAN  
-AVENANT AU CONTRAT INITIAL  
Page 96

FINANCES - OPH PERPIGNAN ROUSSILLON -  
B / PRET PLUS CONSTRUCTION D'UN MONTANT DE 677 383 €  
CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET  
CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE  
CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS, «RESIDENCE LES OREADES»,  
SITUEE 70 A 84 AVENUE DE PRADES A PERPIGNAN - GARANTIE DE  
LA VILLE A HAUTEUR DE 40% SOIT 270 953,20 €.

Page 97

C / PRET PLUS FONCIER D'UN MONTANT DE 233 902 € CONTRACTE  
AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR  
FINANCER L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS,  
« RESIDENCE LES OREADES », SITUEE 70 A 84 AVENUE DE PRADES A  
PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 40% SOIT  
93 560, 80 €.

Page 97

D / PRET PLAI BONIFIE CONSTRUCTION D'UN MONTANT DE 89 851  
€ CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET  
CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE  
CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS,  
«RESIDENCE LES OREADES », SITUEE 70 A 84 AVENUE DE PRADES A  
PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 40%  
SOIT 35 940, 40 €.

Page 98

E / PRET PLAI BONIFIE FONCIER D'UN MONTANT DE 30 147 €  
CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET  
CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE  
CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS,  
«RESIDENCE LES OREADES », SITUEE 70 A 84 AVENUE DE PRADES A  
PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 40%  
SOIT 12 058, 80 €.  
Page 98

F / PRET PLUS CONSTRUCTION D'UN MONTANT DE 121 258 €  
CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET  
CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE  
CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS,  
« RESIDENCE LE CHELSEA », SITUEE 18, 20 AVENUE DE GRANDE  
BRETAGNE A PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE  
40% SOIT 48 503,20 €.

Page 99

G / PRET PLUS FONCIER D'UN MONTANT DE 8 908 € CONTRACTE  
AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR  
FINANCER L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS, «  
RESIDENCE LE CHELSEA », SITUEE 18, 20 AVENUE DE GRANDE  
BRETAGNE A PERPIGNAN - GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE  
40% SOIT 3 563, 20 €.  
Page 99

H / PRET PLAI BONIFIE CONSTRUCTION D'UN MONTANT DE 114 573  
€ CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET  
CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE  
CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS, «RESIDENCE LE CHELSEA»,  
SITUEE 18, 20 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE A PERPIGNAN -  
GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 40% SOIT 45 829, 20 €.  
Page 101

I / PRET PLAI BONIFIE FONCIER D'UN MONTANT DE 5 835 €  
CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET  
CONSIGNATIONS POUR FINANCER L'OPERATION DE  
CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS, «RESIDENCE LE CHELSEA»,  
SITUEE 18, 20 AVENUE DE GRANDE BRETAGNE A PERPIGNAN -  
GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 40% SOIT 2 334 €.

Page 101

- 37 PERSONNEL COMMUNAL - ACTION EDUCATIVE ET DE L'ENFANCE -  
DIVISION ENFANCE - CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE  
JEUNES ENFANTS  
Page 102

- 38 PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE PERPIGNAN (FILIERE  
ADMINISTRATIVE)  
Page 102

**39 PERSONNEL COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE  
FONCTION AU DIRECTEUR DE CABINET DE M. LE MAIRE DE LA VILLE**  
Page 103

**40 PERSONNEL COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE  
FONCTION ET DE FRAIS DE REPRESENTATION A M. LE DIRECTEUR  
GENERAL DES SERVICES DE LA VILLE**

Page 104

